

Rapport annuel **2024-25**



50 ANS

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

DOHQ



Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Tél.: 514 284-7639
Sans frais: 1 800 361-2996
Télec.: 514 284-3147

Courrier électronique: info@ohdq.com
Site Web: www.ohdq.com

Coordination, conception et révision

Direction générale et secrétariat
Service des communications
Le Point final
Emmie Garneau

Conception graphique

Z Communications

Ce document est disponible dans le site
Web de l'Ordre: www.ohdq.com.

Note: Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant
une femme qu'un homme.

Dépôt légal

3^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
ISSN: 1203-2573
ISSN: 2371-1205 (rapport annuel en ligne)
© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2025

Québec, septembre 2025

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean Boulet

Montréal, septembre 2025

MONSIEUR JEAN BOULET

Ministre du Travail
Ministre responsable de la région de la Mauricie
Député de Trois-Rivières
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Montréal, septembre 2025

MADAME MÉLANIE HILLINGER

Présidente de l'Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Les hygiénistes dentaires du Québec

Des professionnel(le)s de la santé qui sensibilisent la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes, une valeur ajoutée pour toutes et tous!

Table des matières

02	Gouvernance	10	10	Activités relatives à la formation continue	68
	Rapport du président.....	11	11	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic ..	76
	Activités du Conseil d'administration.....	13	12	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes.....	82
	Éthique et déontologie.....	24	13	Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic	84
	Activités des comités formés par le Conseil d'administration.....	26	14	Activités du conseil de discipline.....	86
	Direction générale et secrétariat.....	30	15	Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	88
03	Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires.....	44	16	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications.....	92
04	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences ...	46	17	Renseignements généraux sur les membres.....	108
05	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences ...	50	18	États financiers	116
06	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	53			
07	Activités relatives à l'indemnisation .	55			
08	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	56			
09	Activités relatives à l'inspection professionnelle	61			

Mission, vision et valeurs



MISSION

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité ;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois ;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.



VISION

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire ;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée ;
- Une profession qui rayonne dans la société ;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires ;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.



VALEURS

Les valeurs privilégiées par l'Ordre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision :

La rigueur

L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.

L'engagement

La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.

Le respect

La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.

La collaboration

L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.

L'intégrité

Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

Faits saillants

Réalisations majeures



Plan d'action stratégique 2024-2025, les actions finalisées :

Modernisation de la profession

- L'implantation du programme d'accompagnement pour l'ouverture d'un cabinet d'hygiène dentaire
- L'achèvement de la rédaction de tous les feuillets explicatifs des activités réservées à l'hygiéniste dentaire, au nombre de 15 et disponibles sur la [page dédiée](#) du site Web de l'Ordre
- La définition d'un plan de publication des préceptes associés aux activités réservées
- L'analyse du nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire*

Contrôle de l'exercice

- La poursuite des travaux de révision des normes de tenue de cabinet et la rédaction d'une première version de travail de la refonte du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*
- La poursuite des travaux de refonte du programme de surveillance générale de l'inspection professionnelle
- La définition d'un plan de publication des préceptes
- La publication des nouvelles *Lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*, conjointement avec l'Ordre des dentistes du Québec

Le rayonnement de la profession

- La signature par l'Ordre de la Déclaration de Montréal sur les soins de santé pertinents
- La conclusion d'une entente pour l'offre de deux formations théoriques, portant respectivement sur la dentisterie opératoire et sur l'orthodontie, visant notamment à offrir des formations d'appoints pour diverses clientèles, dont les hygiénistes dentaires suisses dans le cadre de l'ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles)

Mobilisation des membres

- La mise en route de trois nouveaux concours destinés aux membres: le prix Agathe-Bergeron, le Prix de la relève et le prix Projet de l'année
- L'adoption du mandat d'un tout nouveau comité: le comité jeunesse
- La tenue de la toute première édition de la cérémonie des nouveaux titulaires de permis en hygiène dentaire

Travaux de l'Ordre

- La poursuite des travaux sur un guide explicatif destiné aux membres des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire
- La première phase d'implantation de la nouvelle base de données de l'Ordre
- La conclusion des travaux de numérisation des dossiers membres.

Tableau des membres

7 233
MEMBRES

97

DÉCISIONS
RENDUES

(demandes de reconnaissance
d'équivalence)

282

NOUVEAUX
MEMBRES



Syndic

25

ENQUÊTES
OUVERTES

18

ENQUÊTES
RÉALISÉES

Développement professionnel des membres

24 798

PARTICIPATIONS AUX ACTIVITÉS DE
FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE

en virtuel ou en présence, dont les lectures dirigées
et la participation générale au congrès



Exercice illégal et usurpation du titre

18

ENQUÊTES
OUVERTES

22

ENQUÊTES
RÉALISÉES

48

WEBINAIRES
SYNCHRONES ET
ASYNCHRONES
OFFERTS PAR
L'ORDRE

10 287

PARTICIPANT(E)S
AUX WEBINAIRES



Inspection professionnelle

576

VISITES
dont 30 en cabinets
d'hygiène dentaire

Communications

CAMPAGNE DE COMMUNICATION
sur le thème « l'alimentation »

TRAVAUX SUR LE PLAN
DE COMMUNICATION
de la campagne de
sensibilisation des membres
et de la population et sur celui
portant sur le 50^e anniversaire
de l'Ordre et de la profession



Gouvernance

The background of the page is a solid blue color. It features several large, overlapping, semi-transparent shapes in various shades of blue. On the left side, there is a large, dark blue circle. To its right, there is a lighter blue circle. Below these, there are several overlapping, curved shapes in different shades of blue, creating a layered, abstract effect. The overall composition is clean and modern.

Rapport du président

En cette année de célébration du 50^e anniversaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le 50^e rapport annuel de l'Ordre, qui témoigne de l'ensemble des activités réalisées par notre équipe vouée à notre mission de protection du public.

C'est avec fierté que nous avons terminé la publication des 15 feuillets explicatifs des activités réservées aux hygiénistes dentaires. Ces travaux témoignent de la collaboration interprofessionnelle puisqu'ils ont tous été réalisés avec les autres ordres du domaine buccodentaire, qui partagent ces activités avec nous. Le travail n'est pas terminé pour autant de notre côté : il faut maintenant, pour chaque activité, développer les préceptes qui y sont associés, comme des énoncés de position, des protocoles, des parcours de soins, de meilleures pratiques ou encore des lignes directrices de pratique clinique.

Un autre bel exemple de collaboration interprofessionnelle cette année est sans l'ombre d'un doute la publication des nouvelles *Lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*. Ces lignes directrices ont été produites conjointement avec l'Ordre des dentistes du Québec, et nous avons coordonné leur diffusion avec la mise en ligne d'une seule et même formation destinée aux hygiénistes dentaires et aux dentistes.

Accessibilité aux soins buccodentaires et protection du public

L'élargissement de la couverture au Régime canadien de soins dentaires (RCSD) a mis à l'avant-plan les préoccupations déjà exposées par l'Ordre en lien avec l'accessibilité aux soins d'hygiène dentaire dans l'ensemble des régions du Québec. Depuis une dizaine d'années, nous remarquons une demande en pleine croissance pour les soins préventifs d'hygiène dentaire, et les régions éloignées des grands centres rencontraient déjà des difficultés de recrutement d'hygiénistes dentaires. Cette pénurie de main-d'œuvre a franchi un cap inestimé au cours de l'exercice 2024-2025, comme le témoigne l'édition 2024 de *L'État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen termes: diagnostics pour 516 professions*, publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le nombre de personnes nouvellement



diplômées annuellement dans les cégeps ne fournit pas à la demande du marché du travail. L'Ordre a donc maintenu les activités de sa Table sectorielle sur la main-d'œuvre en hygiène dentaire afin de documenter l'état de situation avec nos différents partenaires, dans le but de trouver de nouveaux moyens d'accès à la formation en hygiène dentaire pour les personnes candidates faisant un retour à la pratique après plus de cinq ans, pour les personnes candidates aux équivalences et pour celles détenant déjà un diplôme d'études collégiales désirant un parcours accéléré.

Le lancement d'une autre cohorte de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Hygiène dentaire pour dentistes formés à l'étranger*, en août 2024, est certainement une bonne nouvelle à partager, mais la pérennisation de cette AEC reste difficile. La hausse constante de demandes d'équivalence de dentistes formés à l'étranger pouvant notamment permettre de suivre cette AEC, soit près de 300% d'augmentation sur 3 ans, témoigne de la popularité de ce programme intensif, qui forme une main-d'œuvre qualifiée en une année. Avec plus de 200 personnes candidates admissibles à l'AEC sur la liste d'attente de ce programme, l'Ordre évalue actuellement le besoin de démarrer au moins 3 cohortes de 24 étudiants par année pour suffire à la demande.

Le 31 mai 2024, l'Ordre a joint sa voix à d'autres organisations du domaine de la santé et des services sociaux en signant la *Déclaration de Montréal sur les soins de santé pertinents*. Cette initiative du Collège québécois des médecins de famille vise la transformation du discours ambiant, politique, pédagogique, sociétal et médiatique afin de renverser certaines pratiques actuelles qui surutilisent les ressources humaines et financières, ce qui mène à du surdiagnostic et à du surtraitement. Se questionner sur la pertinence clinique de nos soins fait également partie de la solution pour contrer la pénurie de main-d'œuvre alors qu'une partie de la population n'a pas accès à des soins buccodentaires de base.

Accompagnement et soutien aux membres en contexte de gestion de changements

Une profession qui se modernise entraîne nécessairement de nouvelles normes et procédures d'encadrement. L'autonomie professionnelle acquise dans les dernières années vient avec de nouvelles responsabilités, et l'Ordre est tout à fait conscient que ces changements peuvent créer des préoccupations et de l'appréhension chez les hygiénistes dentaires.

L'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* (RFCO) au 1^{er} avril 2024 a suscité de fortes réactions et du mécontentement sur le terrain. Malgré la mise en place de mesures d'accompagnement, telles que des séminaires d'information, des capsules vidéo, des tutoriels, une édition de notre revue professionnelle exclusivement consacrée à ce sujet et la mise en ligne d'une foire aux questions, il y avait manifestement des éléments du RFCO que nous devons revoir à la lumière des nombreux commentaires que nous recevions. À la demande des membres, l'Ordre a tenu une assemblée générale extraordinaire (AGE) le 1^{er} juin 2024, où une forte majorité de membres présents ont demandé au conseil d'administration de revoir certains articles du RFCO et d'évaluer la possibilité de rendre certaines des formations obligatoires gratuites.

L'analyse de ces demandes par l'équipe de l'Ordre a mené le conseil d'administration à adopter deux résolutions allant en ce sens avant la fin de l'année financière, soit :

- Mettre sur pied un projet de règlement modifiant le RFCO ;
- S'assurer d'offrir gratuitement un minimum de deux heures de formation en éthique et déontologie ainsi qu'en prévention et contrôle des infections par cycle de deux ans.

Parallèlement aux travaux entourant la résolution adoptée par les membres en AGE, l'Ordre a amorcé une démarche de mobilisation et de communication auprès de ses membres avec l'aide d'une firme externe. Le mandat premier était de favoriser des échanges constructifs et des communications respectueuses entre divers groupes de membres exprimant leur insatisfaction face aux modifications apportées à la formation continue obligatoire et l'Ordre. Cette démarche de facilitation nous aura permis d'identifier nos forces, nos faiblesses, les possibilités qui s'offrent à nous, et ainsi de faire ressortir des pistes d'action qui nous serviront d'inspiration en vue de la planification stratégique prévue au prochain exercice financier.

Gouvernance de l'Ordre

En cette année d'élection à la présidence de l'Ordre, je tiens à remercier le conseil d'administration pour la grande marque de confiance qu'il m'a donnée en me confiant cette importante responsabilité pour un autre mandat de quatre ans. À l'aube d'une nouvelle planification stratégique, j'entame ce deuxième et dernier mandat avec la détermination de poursuivre avec le leadership requis l'évolution de la pratique de l'hygiène dentaire au Québec afin d'accroître le rayonnement, la notoriété et l'attractivité de notre profession. J'en profite également pour souligner le départ du conseil d'administration de monsieur Franck Giverne, hygiéniste dentaire, et pour le remercier pour ses nombreuses années d'implication dans la gouvernance de l'Ordre.

Cette année, une décision importante du conseil d'administration a été de statuer que, dorénavant, nous tiendrons nos assemblées générales annuelles exclusivement en mode virtuel. Cette décision permettra à un plus grand nombre d'hygiénistes dentaires d'y participer et libérera un espace dans nos événements afin de proposer d'autres conférences aux participants. Dans l'esprit de favoriser un moment d'échange en personne entre le conseil d'administration et les hygiénistes dentaires, nous avons également prévu d'inclure une activité interactive avec la présidence de l'Ordre lors des colloques et des congrès

Remerciements

En tout premier lieu, je tiens à remercier sincèrement monsieur Jacques Gauthier, ancien directeur général et secrétaire de l'Ordre, pour l'excellence de son travail des huit dernières années. Sa grande contribution à la réalisation de notre mission de protection du public nous aura permis d'atteindre les plus hauts standards de qualité et, ainsi, d'accroître la notoriété de notre organisation et de la profession au Québec comme au Canada. Je remercie mes collègues du conseil d'administration, les membres des différents comités ainsi que la formidable équipe du siège social pour leur précieuse implication, leur dévouement et leur contribution à la réalisation de notre mission au cours de cette période de grands changements. Enfin, je tiens à remercier les hygiénistes dentaires, qui agissent concrètement au quotidien pour le maintien d'une bonne santé buccodentaire des Québécoises et des Québécois depuis maintenant 50 ans.

Bon 50^e anniversaire à toutes et à tous!



Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Principales interventions au cours de l'exercice par le président à titre de porte-parole

- Rencontre avec Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (concernant l'implication du MIFI pour démarrer une cohorte d'AEC) – 22 avril 2024
- Rencontre avec le président-directeur général et la directrice de la formation continue de la Fédération des cégeps (collaboration formation continue et AEC) – 7 mai 2024
- Participation au Sommet canadien sur la santé buccodentaire à Halifax en compagnie de la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire – Du 19 au 23 juin 2024
- Entrevue avec Franca Mignacca, journaliste pour Global News, autour de la pénurie d'hygiénistes dentaires et de la mise en place du Régime canadien de soins dentaires (RCSD) – 24 juillet 2024
- Entrevue avec Pascaline David du magazine *L'Actualité* pour un portrait de la profession d'hygiéniste dentaire – 15 octobre 2024

Activités du Conseil d'administration

2.1 Présidence

Rémunération globale du président pour l'exercice financier 2024-2025



M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd. occupe le poste de président depuis le 19 juin 2020 avec un mandat d'une durée de quatre ans, qui a été renouvelé le 19 juin 2024 pour quatre années supplémentaires.

RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D., B. Éd.

Pour l'année se concluant au 31 mars 2025, la rémunération globale versée à M. Lortie à titre de président de l'Ordre a été de 183 264,40\$.

Ce montant comprend :

- Le salaire ;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale) ;
- La contribution de l'employeur au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) du président ;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective du président.

2.2 Conseil d'administration

Rémunération des administratrices et des administrateurs (2024-2025)

Conformément à la [Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président](#) et au [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration](#) :

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente ou le président, qui participent à une assemblée générale des membres, à une séance du CA ou de l'un des comités constitués par le CA, ou qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence, dont la valeur est fixée par le CA ;
- La valeur du jeton de présence peut varier selon la durée de la séance.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jeton de présence pour l'année 2024-2025, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 4 novembre 2023, sont les suivants :

Jeton de présence - durée de plus de trois heures et demie (> 3,5)	322,40 \$
Jeton de présence - durée de trois heures et demie et moins (≤ 3,5)	161,20 \$
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de moins de 30 minutes	32,25 \$
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de plus de 30 minutes	Jeton de présence selon la durée [moins ou plus de trois heures et demie (3,5)]
Jeton de déplacement - distance à l'aller > 500 km	322,40 \$
Jeton de présidence de comité	78,80 \$

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Les administratrices et administrateurs nommés reçoivent 122,40\$ pour une séance de 3,5 heures et plus et 61,20\$ pour une séance de moins de 3,5 heures. Le cas échéant, ils reçoivent également le jeton de déplacement ou le jeton de présidence de comité.

Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs

Nom	Date d'entrée en fonction – plus récent mandat	Nombre de mandats ¹	Région électorale	Assiduité ²	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Président	Juin 2024 Présidence : Élu au suffrage des membres du Conseil d'administration	1 (présidence)	s. o.	12/12	Voir section 2.1 pour la présidence	s. o.	Comité de gouvernance — Comité d'audit — Comité des ressources humaines
	Juin 2022 Administrateur : Élu	2 (administrateur)	Sud				
Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd. Vice-présidente	Juin 2022 Élue	3	Sud	11/12	6 824 \$	s. o.	Comité de gouvernance (début de mandat le 14 juin 2024) — Comité des ressources humaines (fin de mandat le 23 juin 2024) — Comité <i>ad hoc</i> du CA (début de mandat le 13 sept. 2024)
Véronique Dionne, H.D.	Juin 2022 Élue	0	Sud-Est	11/12	4 734 \$	s. o.	Comité des ressources humaines (début de mandat le 14 juin 2024) — Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (fin de mandat le 23 juin 2024)
Franck Giverne, H.D.	Juin 2021 Élu	2	Centre	9/9	4 918 \$	13 févr. 2025	Comité de gouvernance (fin de mandat le 13 févr. 2025)
Sophie Paquin Petitjean, H.D.	Septembre 2022 Nommée par le CA (administratrice de 35 ans ou moins)	0	s. o.	7/12	2 321 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses — Comité <i>ad hoc</i> du CA (début de mandat le 13 sept. 2024)
Anne Prévost, H.D.	Juin 2022 Élue	0	Nord-Est	11/12	5 577 \$	s. o.	Comité d'audit (début de mandat le 14 juin 2024) — Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Stéphanie Ritchie, H.D., Présidente du comité d'audit	Juin 2021 Élue	2	Centre	9/12	4 530 \$	s. o.	Comité d'audit
Thi Sopha Son, H.D.	Juin 2021 Élue	0	Nord-Ouest	12/12	6 448 \$	s. o.	Comité de gouvernance (fin de mandat le 23 juin 2024) — Comité des ressources humaines (début de mandat le 14 juin 2024) — Comité des prix et des bourses — Comité <i>ad hoc</i> du CA (début de mandat le 13 sept. 2024)
Josée Tessier, H.D.	Juin 2021 Élue	4	Centre	10/12	3 417 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (début de mandat le 14 juin 2024)
Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Juin 2023 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	12/12	3 092 \$	s. o.	Comité d'audit — Comité de gouvernance
René Joyal, CRHA	Juin 2021 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	11/12	2 558 \$	s. o.	Comité des ressources humaines
Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D. (droit international public)	Janvier 2024 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s.o.	12/12	2 552 \$	s.o.	Comité de gouvernance (début de mandat le 22 mars 2025) — Comité des prix et des bourses (début de mandat le 14 juin 2024) — Comité <i>ad hoc</i> du CA (début de mandat le 13 sept. 2024)
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	Juin 2020 Nommée par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	10/12	1 985 \$	s.o.	Comité des prix et des bourses

1. Consécutifs ou non, terminés au 31 mars de l'exercice. 2. Séances ordinaires et extraordinaires du CA

Activités du Conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	9	114
Séances extraordinaires	3	8

Au cours de l'année 2024-2025, le conseil d'administration a adopté les principales résolutions présentées par sujet ci-après.

Au sujet de la **gouvernance**, les membres du CA ont notamment :

- Demandé au président de l'Ordre de s'engager dans une formation approfondie sur la gouvernance, avec le soutien financier de l'Ordre pour les frais d'inscription et autres frais associés;
- Résolu d'intégrer aux ordres du jour du conseil d'administration et de ses comités les points suivants : Questions diverses et Huis clos;
- Adopté des modifications à la Politique de gouvernance;
- Adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Ordre;
- Modifié le calendrier des séances du CA pour tenir le 20 juin 2025 la séance initialement prévue le 13 juin 2025;
- Déterminé la date et le lieu de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, soit le samedi 2 novembre 2024, à 8 h 30, au Centre des congrès de Québec;
- Approuvé la stratégie de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2025-2026, préalable à la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres 2024, et les documents afférents;
- Approuvé la stratégie recommandée par le comité de gouvernance pour assurer le suivi de la proposition adoptée par les membres réunis à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} juin 2024 et retenu les services de Ghislaine Labelle (Groupe SCO) afin d'accompagner l'Ordre dans cette démarche;
- Adopté les modifications à la Politique de prévention de la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel au travail, à la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et au document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre*;
- Autorisé l'Ordre à utiliser le document *Attestation de numérisation de substitution dans le cadre du projet de numérisation des dossiers membres de l'Ordre*;
- Adopté la version modifiée de la Politique de gestion et protection de l'actif informationnel;
- Résolu de tenir les assemblées générales annuelles de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec exclusivement en mode virtuel et de prévoir l'inclusion d'une activité interactive avec la présidence de l'Ordre lors des colloques et des congrès;
- Approuvé la version révisée de la Politique sur la nomination de l'auditeur externe;
- Résolu de nommer les personnes suivantes au groupe de travail *ad hoc* du CA pour contribuer à la démarche de facilitation visant à assurer le suivi de la proposition adoptée par les membres réunis à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} juin 2024 :
 - **Jean-François Lortie**, H.D., B. Éd., président;
 - **Jacques Gauthier**, directeur général et secrétaire;
 - **Kim Farrell**, H.D., B.A.A., M. Éd., vice-présidente;
 - **Sophie Paquin Petitjean**, H.D., et **Thi Sopha Son**, H.D., administratrices élues;
 - **Guy Marcel Nono** et **René Joyal**, administrateurs nommés;
- Nommé Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., président, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec; Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd., vice-présidente, à titre de première déléguée substitut; et Annie Deguire, H.D., directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, à titre de deuxième déléguée substitut, pour l'année financière 2024-2025;
- Nommé M^{me} Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd., au poste de vice-présidente de l'Ordre;
- Nommé M. Franck Giverne, H.D., administrateur élu, et M^{me} Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd., administratrice élue, comme membres du comité de gouvernance;
- Nommé M^{me} Stéphanie Ritchie, H.D., administratrice élue, et M^{me} Anne Prévost, H.D., administratrice élue, comme membres du comité d'audit;
- Nommé M^{me} Véronique Dionne, H.D., administratrice élue, et M^{me} Thi Sopha Son, H.D., administratrice élue, comme membres du comité des ressources humaines;
- Nommé M^{me} Josée Tessier, H.D., administratrice élue, et M^{me} Anne Prévost, H.D., administratrice élue, comme membres du comité d'examen des conditions particulières d'exercice;
- Nommé M. Guy Marcel Nono, administrateur nommé, comme membre du comité des prix et des bourses;
- Nommé M. Guy Marcel Nono, administrateur nommé, comme membre du comité de gouvernance;
- Nommé M^e Geneviève Roy à titre de secrétaire d'élection substitut pour l'élection à la présidence se tenant en mai et juin 2024;
- Nommé M^e Alexandra-Cristina Sirois, conseillère juridique de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, comme membre du comité d'examen des conditions particulières d'exercice par intérim;

- Nommé M^{me} Salma Chato, H.D., à titre de membre du comité de révision des équivalences;
- Reconduit le mandat de M^{me} Dalila Bouzidi, H.D., à titre de membre du comité de révision des équivalences;
- Renouvelé le mandat de M. Jean-Luc Henry à titre de membre du comité de révision;
- Renouvelé le mandat de M^{me} Guylaine Vallée, H.D., membre du comité d'admission;
- Nommé M. Imed Ben Achour, H.D., membre du comité d'admission;
- Nommé M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D., coordonnatrice de l'admission, à titre de membre et présidente du comité d'admission;
- Nommé M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D., coordonnatrice de l'admission, à titre de membre du comité de la formation des hygiénistes dentaires;
- Nommé M^{me} Myriam Cielo Pérez Osorio, H.D., comme membre du comité de prévention et de contrôle des infections;
- Nommé M^{me} Sylvie de Grandmont, H.D., M^{me} Diane Lachapelle, H.D., M^{me} Sophy Couture, représentante du public, et M^e Geneviève Roy, avocate, à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Nommé M^{me} Camille Gagné Angers, H.D., membre du comité d'inspection professionnelle;
- Nommé M^e Laurence Rey El fatih, directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, à titre de représentante désignée par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour siéger au conseil d'administration de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada;
- Autorisé l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à présenter à l'Office des professions du Québec une demande de modification réglementaire afin de faire ajouter le diplôme délivré par le Cégep de Matane au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.
- Autorisé Julie Boudreau, H.D., syndique de l'Ordre et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre un ou des constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles aux fins de mener à terme les poursuites pénales qui y sont associées, et ce, pour trois (3) dossiers distincts;
- Autorisé Johanie Hamel, H.D., syndique adjointe de l'Ordre et enquêtrice en matière d'infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre le ou les constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles aux fins de mener à terme une poursuite pénale qui y est associée;
- Entériné l'avis du comité de la formation des hygiénistes dentaires au regard du nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire* et transmis cet avis à la Fédération des cégeps du Québec, à la ministre de l'Enseignement supérieur et à l'Office des professions;
- Approuvé la publication du rapport annuel 2023-2024 et sa transmission aux instances concernées;
- Approuvé les versions française et anglaise du *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance*, telles que déposées, et transmis celles-ci à l'Office des professions du Québec pour adoption;
- Résolu d'entreprendre les démarches nécessaires pour que le moteur de recherche au Tableau des membres de l'Ordre disponible sur son site Internet donne accès aux renseignements suivants:
 - Nom et prénom du membre ou ancien membre;
 - Nom de bureau ou de l'employeur;
 - Adresse et numéro de téléphone du domicile professionnel;
 - Lieux d'exercice, autres que le domicile professionnel;
 - Activités autorisées;
 - Dates d'inscription et de retrait au Tableau (tout type de retrait): date la plus récente;
 - Permis: type de permis et date de délivrance;
 - Radiation: motif(s) et date(s);
 - Limitation: source, statut et date de durée;
 - Suspension: motif(s) et date(s);
 - Dossier(s) disciplinaire(s): présence ou absence avec référence vers la page des décisions disciplinaires;
 - Anciens membres;

Au sujet des affaires réglementaires, les membres du CA ont notamment:

- Radié du Tableau des membres le nom des personnes n'ayant pas acquitté les frais relatifs à l'inscription des membres en date du 31 mars 2024;
- Adopté l'avis de convocation visant à tenir une assemblée générale extraordinaire le samedi 1^{er} juin 2024, à 10 h, en mode virtuel, sur le sujet du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*;
- Approuvé la version modifiée de la Politique de fonctionnement des comités;

Ils ont aussi résolu le maintien des modalités d'exécution du moteur de recherche au Tableau des membres de l'Ordre telles que prévues en la résolution CA-1819-35 en permettant la recherche par nom complet de l'hygiéniste dentaire ou par son numéro de permis;

- Procédé à l'adoption des propositions de modifications au *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* proposées par la permanence et à la transmission de celles-ci à l'Office des professions du Québec;
- Procédé à une adoption de principe du projet de *Règlement sur les lieux d'exercice, les dossiers, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Autorisé la permanence de l'Ordre à apporter des modifications mineures au guide explicatif sur le *Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance*, sans qu'il soit requis de faire approuver ces modifications par le conseil d'administration avant la publication du document;
- Entériné les recommandations du secrétariat général au regard de la contribution de l'Ordre à la Commission d'agrément dentaire du Canada, soit :
 - a) De cesser de financer la Commission d'agrément dentaire du Canada dès l'exercice financier 2025-2026;
 - b) De mettre en place un processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement en hygiène dentaire pour contribuer au mandat du comité de la formation en hygiène dentaire;
- Approuvé les modifications au libellé d'assurance pour le régime collectif d'assurance de responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec telles que proposées par Beneva;
- Identifié la fonction de conseillère ou conseiller juridique de l'Ordre comme responsable substitut de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au lieu de la fonction de direction générale;
- Adopté le programme de surveillance générale 2025-2026;
- Résolu d'approuver et de publier la version révisée de la déclaration de services proposée par le comité de direction;
- Approuvé l'avis d'élection, le bulletin de présentation et la déclaration de candidature produits par le secrétariat général pour la tenue de l'élection 2025 dans les régions Centre et Nord-Ouest;
- Résolu de nommer :
 - **Mylène Chauret**, H.D., membre du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans;
 - **Masengu Joëlle Mbang**, H.D., coordonnatrice de l'inspection professionnelle, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans;
 - **Annie Deguire**, H.D., directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, à titre de secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans;

et de prendre acte de la démission de Julie Mc Duff à titre de membre du comité d'inspection professionnelle (CIP) en date du 11 octobre 2024;

- Nommé Estelle Macher, adjointe de direction à la direction générale, à titre de secrétaire du comité de révision par intérim;
- Formé un comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur général, composé des administrateurs suivants :
 - **Jean-François Lortie**;
 - **Kim Farrell**;
 - **Véronique Dionne**;
 - **René Joyal**.

Au sujet des affaires financières et de la gestion intégrée des risques, les membres du CA ont notamment :

- Adopté les états financiers audités pour l'année 2023-2024;
- Adopté les clés de répartition budgétaire pour l'exercice financier 2024-2025;
- Résolu de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2024 la reconduction du mandat de la firme Poirier & Associés, inc., à titre d'auditeur de l'Ordre pour l'audit de l'exercice financier 2024-2025;
- Retenu les services de Connexence pour l'implantation de la solution « Ensemble » et autorisé le directeur général et secrétaire à signer toute entente requise à cette fin;
- Reçu le bilan annuel du suivi de la Politique de gestion intégrée des risques pour l'exercice 2024-2025 et approuvé la matrice des risques pour l'exercice 2025-2026;
- Fixé le montant de la cotisation annuelle 2025-2026;
- Entériné la recommandation du comité d'audit, soit :
 - De ne constituer qu'un seul fonds de l'avoir des membres équivalant à six mois des dépenses de fonctionnement de l'Ordre, excluant les dépenses associées au congrès bisannuel et les dépenses d'amortissement, un montant qui est ajusté chaque année selon les états financiers audités de l'exercice financier antérieur. Tout écart par rapport à la cible financière pour ce fonds apparaîtra sous l'avoir des membres non affecté;
 - D'y transférer les sommes du fonds dédié aux projets spéciaux et du fonds dédiés au développement de la profession et au soutien à la pratique des hygiénistes dentaires;
 - D'éliminer ces deux fonds dédiés;
 - D'abolir, en conséquence, la Politique de gestion de l'avoir des membres;
- Approuvé la nouvelle structure salariale de l'Ordre et son implantation pour l'exercice financier 2025-2026;

- Résolu, au regard de la demande des membres réunis à l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2024, d'envisager la gratuité des activités de formation continue de l'Ordre correspondant aux exigences des paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*:
 - Que l'Ordre s'assure d'avoir l'équivalent de deux heures de formation en éthique et déontologie ainsi qu'en prévention et contrôle des infections lors des congrès bisannuels de l'Ordre;
 - Qu'après l'événement, l'Ordre offre gratuitement les webinaires qu'il aura créés à partir de ces conférences;
- Définit les dispositions financières à appliquer dans l'éventualité d'un déficit budgétaire pour l'exercice financier 2023-2024;
- Adopté le plan d'immobilisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Adopté le budget 2025-2026;
- Retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. pour la conduite des audits des états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour les cinq prochains exercices financiers.

Au sujet des affaires administratives, les membres du CA ont notamment :

- Adopté le plan de relève du directeur général et secrétaire modifié;
- Approuvé l'augmentation salariale du directeur général et secrétaire;
- Résolu d'attribuer une prime au responsable des ressources financières et matérielles et à la directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe;
- Adopté le nouveau processus d'évaluation de la contribution annuelle du directeur général et secrétaire;
- Approuvé les objectifs de rendement du directeur général et secrétaire pour l'exercice financier 2024-2025;
- Résolu à la majorité de ne pas remettre la bourse de 1000 \$ pour le concours destiné aux étudiants 2024 et, avec l'approbation des étudiants ayant participé au concours, de récupérer des contenus des vidéos pour les utiliser dans la publication spéciale de *L'Explorateur* ayant pour thème le 50^e anniversaire de l'Ordre et de la profession, sous forme d'entretien avec les étudiants.

Au sujet de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé la publication du feuillet explicatif sur l'activité réservée *Concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux*;
- Procédé à une adoption de principe du document *Cadre de référence - Normes d'exercice de l'hygiène dentaire*

afférentes aux lieux d'exercice et à la tenue des dossiers;

- Approuvé la mise en ligne du programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire;
- Approuvé la version définitive du projet de lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux, coordonné sa diffusion avec la mise en ligne de la formation destinée aux hygiénistes dentaires et aux dentistes sur ces nouvelles lignes directrices, et accordé aux hygiénistes dentaires un délai d'application d'un maximum de 24 mois pour les normes définies au chapitre 6 des lignes directrices (*Retraitement des dispositifs médicaux*);
- Procédé à l'adoption de principe du Guide explicatif de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, selon la version commentée déposée le 15 novembre 2024;
- Proposé aux autres ordres du domaine buccodentaire l'ajout d'une définition de « plaque occlusale » en vue de la publication du guide ou de sa première mise à jour si le temps ne permet pas de l'inclure immédiatement;
- Soumis la version définitive du document à une nouvelle approbation du conseil d'administration.

Au sujet de la planification stratégique, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan d'action stratégique 2025-2026;
- Approuvé les orientations recommandées par la direction générale et le comité de gouvernance pour la conduite du prochain exercice de planification stratégique ainsi que l'appel de propositions visant à sélectionner des consultants pour accompagner l'Ordre dans cette démarche.

Au sujet des communications, les membres du CA ont notamment :

- Résolu de décerner :
 - Une Bourse Méritas 2024 aux personnes suivantes :
 - Audrey Arel du cégep de Saint-Hyacinthe
 - Georges Mansour du collège de Maisonneuve
 - Shajini Ponniah du collège de Maisonneuve
 - Farrah Succès du cégep de l'Outaouais
 - Le prix Sylvie-de-Grandmont 2024 à Roxann Dignard
 - Le prix Projet de l'année 2024 à Stéphanie Francoeur et Fannie Leblanc
 - Le Prix de la relève 2024 à Catherine Cloutier
 - Le prix Agathe-Bergeron 2024 à France Lavoie
 - Le Mérite du CIQ pour l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2024 à Louise Bourassa
- Approuvé le plan de communication annuel de l'Ordre 2025-2026 (*Les 50 ans de l'Ordre et de la profession : 50 ans... et toutes ses dents*);

- Approuvé la tenue d'un événement de type 5 à 7 soulignant le 50^e anniversaire de l'OHDQ et de la profession le lundi 2 juin 2025 dans le cadre des Journées dentaires internationales du Québec;
- Approuvé la version modifiée de la Politique de fonctionnement des comités pour y inclure le nouveau comité jeunesse, dont les activités débuteront en 2025-2026.

2.3 Orientations stratégiques

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026

Ce bilan couvre les réalisations de l'Ordre en application du plan d'action stratégique 2024-2025.

Pour rappel, le CA a adopté une résolution en janvier 2024 prolongeant le plan stratégique 2021-2025 d'une année pour qu'il se conclue au 31 mars 2026. Cette prolongation est principalement due aux travaux de réforme du système professionnel québécois entrepris par le gouvernement en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec.

BILAN PAR ENJEU ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES — FAITS SAILLANTS

ENJEU 1

Modernisation de la profession

La loi fait évoluer la profession d'hygiéniste dentaire et la mise en œuvre de la modernisation de la profession s'impose aujourd'hui comme une condition nécessaire pour transformer la pratique. L'Ordre assumera pleinement le leadership requis pour assurer l'évolution de la pratique.

Orientation 1.1

Instaurer le cadre réglementaire lié à la Loi 15

Pour cette orientation, la permanence de l'Ordre, la présidence et le CA ont mené de multiples actions visant l'application du cadre réglementaire requis pour la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire :

- Une analyse des besoins des hygiénistes dentaires a été effectuée pour déterminer les **outils de communication** qui leur sont nécessaires pour informer leur clientèle de la modernisation de la profession. Au terme de cette démarche, il s'est avéré plus utile de développer, au cours de l'exercice 2025-2026, un plan de communication consacré aux hygiénistes dentaires exerçant en cabinet dentaire;
- Un **sondage auprès de la population** a été mené pour évaluer les retombées de la campagne de communication menée lors de l'exercice précédent portant sur la modernisation de la profession. Les résultats de ce sondage ont permis de révéler que les efforts de la campagne ont porté fruit et que la perception de l'autonomie de l'hygiéniste dentaire auprès de la population s'est accrue de 10 %;
- Considérant les changements majeurs amenés par la loi 15, l'Ordre a considéré le besoin de mettre en place un **plan de gestion de changement** pour les travaux d'encaissement normatifs et réglementaires. Les travaux d'élaboration de ce plan se poursuivront au cours de l'exercice 2025-2026;
- Dans la perspective de l'adoption définitive du **Règlement sur les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance** et aux fins de soutenir les membres dans son application, un **guide explicatif de ce règlement** à venir a été élaboré;
- Les travaux de révision des **normes de tenue des cabinets et des dossiers** menés lors d'exercice précédent ainsi qu'en 2024-2025 ont permis la rédaction d'une première version d'un règlement modifiant le *Règlement sur les cabinets et effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* arrimé à ces normes. Au cours du prochain exercice, les commentaires de membres de l'Ordre seront sollicités quant aux travaux de révision menés par l'Ordre sur ce sujet;
- Les travaux de refonte du **Code de déontologie** se sont poursuivis;
- Le **programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire** a été pleinement implanté. Outre les autres outils développés au cours des exercices antérieurs, le programme d'accompagnement a été mis en ligne sur la plateforme **Campus HD** en mai 2024 et il offre plusieurs outils pour les membres désirant démarrer ou développer leur entreprise;
- Les travaux de refonte du **programme de surveillance générale de l'inspection professionnelle** se sont poursuivis au cours de l'exercice et devraient se terminer au cours de l'exercice 2025-2026 pour une implantation au 1^{er} avril 2026;
- Des travaux interordres ont mené à la publication des **Lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux** le 1^{er} octobre 2024;
- Un plan de publication des **préceptes** a été défini;
- Une analyse a été amorcée quant à l'**encadrement de l'exercice en société**. Toutefois, des modifications au *Code des professions* permettant aux membres d'exercer sous toute forme d'**organisation** ont amené l'Ordre à réévaluer l'encadrement requis pour l'exercice suivant;

- L'Ordre a documenté, au cours de l'exercice, les incidences de l'**intelligence artificielle** sur l'exercice de la profession en vue de définir un cadre de référence au cours de l'exercice suivant;
- En vue de soutenir les membres dans l'application du nouveau **Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires**, l'Ordre a développé plusieurs outils d'accompagnement, comme une foire aux questions, des capsules informatives, des ateliers interactifs sur la démarche réflexive, des tutoriels pour naviguer dans la section réglementaire de Campus HD, etc.;
- Toujours en lien avec la mise en œuvre du nouveau **Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires**, l'Ordre a diffusé les **activités de formations** reconnues par l'Ordre, notamment quant aux exigences minimales requises en matière d'éthique et déontologie ainsi qu'en prévention et contrôle des infections, puis a mis en place les mécanismes requis pour la reconnaissance de lectures selon le règlement;
- Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à l'analyse du **nouveau programme Techniques d'hygiène dentaire**, dont la mise en œuvre obligatoire pour les établissements d'enseignement est en 2026;
- L'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'engagement auprès des différents partenaires du système professionnel, plus particulièrement ceux du domaine de la santé buccodentaire, du milieu gouvernemental, des milieux associatifs et syndicaux et du milieu de l'enseignement supérieur.

Orientation 1.2

Contribuer à l'amélioration de la santé buccodentaire

Cette orientation souligne l'importance que doit accorder l'Ordre à son rôle sociétal en contribuant, par des actions ciblées, à l'amélioration de la santé buccodentaire de la population du Québec. En cette matière :

- Le **plan de communication sur les liens entre l'alimentation et l'hygiène dentaire**, destiné à la population, a été pleinement déployé avec la collaboration de la firme CASACOM;
- Le président a produit un rapport sur l'évolution de la participation des hygiénistes dentaires aux **projets du ministère de la Santé et des Services sociaux** impliquant les hygiénistes dentaires à près de 100 %;
- Le président a présenté les demandes de l'Ordre à la ministre **responsable des Aînés** pour favoriser un plus grand accès aux soins d'hygiène dentaire à cette population;
- En vue du **50^e anniversaire de l'Ordre**, lequel s'est tenu au cours de l'exercice suivant, un **plan de communication** pour souligner cet événement a été établi au cours de l'exercice.

ENJEU 2

Rayonnement, notoriété et attractivité

La population étant mieux informée et de plus en plus soucieuse de l'importance de son hygiène dentaire, l'Ordre a tout intérêt à multiplier ses activités de sensibilisation du public, à faire valoir le rôle essentiel de l'hygiéniste dentaire et, ainsi, à mettre en valeur la profession. Cette visibilité est aussi susceptible d'intéresser la relève à rejoindre la profession.

Orientation 2.1

Devenir un acteur reconnu

Comme le mentionne le plan stratégique, afin d'assurer une position incontournable pour les questions d'ordre public sur la santé buccodentaire au Québec, l'Ordre s'active dans la sphère publique pour devenir un acteur reconnu. En 2024-2025, pour cette orientation stratégique :

- Le président a augmenté sa **présence sur les médias sociaux** pour positionner l'Ordre sur des enjeux liés à la santé et à la qualité des soins. À titre d'exemple, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'enjeux d'accessibilité aux soins, le président a partagé sur ses réseaux la signature par l'Ordre de la **Déclaration de Montréal sur les soins de santé pertinents**.

Orientation 2.2

Soutenir la reconnaissance publique de la profession d'hygiéniste dentaire

Les actions de l'Ordre pour cette orientation sont centrées sur l'objectif d'attirer plus de candidats à la profession d'hygiéniste dentaire afin d'élargir le bassin de main-d'œuvre disponible. Ainsi, au cours de la dernière année :

- La première édition de la **cérémonie de bienvenue aux nouveaux détenteurs de permis**, qui s'est déroulée le 13 septembre 2024, fut un franc succès. L'horaire de l'événement sera revu pour le prochain exercice financier afin de favoriser un plan grand taux de présence;
- Quant à la mise en œuvre de l'**arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles intervenu avec la Suisse** en juin 2022, l'Ordre a déployé les formations d'appoint nécessaires à l'accomplissement des mesures compensatoires requises par les hygiénistes dentaires suisses;
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a maintenu son **financement de l'attestation d'études collégiales (AEC) pour dentistes formés à l'étranger**;

- La **Table sectorielle sur la main-d'œuvre en hygiène dentaire** s'est réunie à deux reprises afin de documenter ses deux objectifs, soit : les financements requis pour de nouveaux types de programmes (DEC accéléré, AEC) et le suivi de l'appel ciblé pour l'ouverture d'un programme *Techniques d'hygiène dentaire* dans de nouveaux cégeps ;
- Des démarches se sont poursuivies pour établir des partenariats avec des enseignants et un cégep pour l'offre de **formation d'appoints aux multiples clientèles de l'Ordre** (personnes effectuant un retour à la pratique clinique; personnes effectuant leur réinscription au Tableau de l'Ordre plus de cinq ans après y avoir fait défaut; personnes souhaitant suivre des cours préparatoires à l'AEC). Ces démarches ont notamment mené à une entente pour l'offre de deux formations théoriques portant respectivement sur la dentisterie opératoire et sur l'orthodontie.

ENJEU 3 Mobilisation des membres

L'Ordre compte plus de 6700 membres de tous âges, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les membres, principalement des femmes, pratiquent en moyenne depuis plus de 10 ans. L'Ordre peut ainsi compter sur des membres nombreux, aux profils diversifiés, impliqués et passionnés, qui exercent leur profession avec rigueur.

Orientation 3.1 Augmenter le sentiment d'appartenance des membres

Au cours de l'année 2024-2025, l'Ordre a poursuivi son travail visant la communication avec les hygiénistes dentaires et la valorisation de leur contribution à la profession :

- Suivant les travaux menés au cours de l'exercice précédent, les premiers lauréats ont été couronnés pour les **trois nouveaux concours destinés aux membres** : le prix Agathe-Bergeron, le Prix de la relève et le prix Projet de l'année ;
- Le mandat d'un tout nouveau comité, le **comité jeunesse**, a été adopté en vue de sa mise sur pied prévu au cours du prochain exercice ;
- L'Ordre a ouvert l'**accès** à son **Congrès 2024 aux étudiants** en *Techniques d'hygiène dentaire*.

ENJEU 4 Capacité organisationnelle

Le domaine de la santé buccodentaire est en constante évolution au Québec. La technologie évolue rapidement et la profession gagne en autonomie. L'Ordre doit demeurer à jour dans ses pratiques et s'assurer d'avoir la capacité de réaliser ses orientations stratégiques.

Orientation 4.1 Assurer l'adéquation entre l'offre de services de l'Ordre et les besoins du public et des membres

Afin de se doter des ressources requises pour la mise en œuvre de son plan stratégique et l'accomplissement de sa mission, l'Ordre a procédé à de multiples travaux pour améliorer l'efficacité de sa gestion et de ses activités :

- Des activités relatives à la **vérification et au renforcement de la cybersécurité** des outils informatiques de l'Ordre ont été effectuées ;
- Les travaux liés à la gestion documentaire de l'Ordre, dont la **numérisation des dossiers membres**, ont largement progressé. Les travaux de numérisation se termineront au début de l'exercice suivant. L'ensemble des dossiers membres, représentant plus de 400 boîtes de documents, ont été numérisés au cours de l'exercice ;
- Des travaux en vue d'adopter une **politique ou un énoncé de position sur le développement durable, incluant un volet sur l'équité, la diversité et l'inclusion**, ont été entrepris au cours de l'exercice ;
- En matière de santé et sécurité au travail, un **programme de prévention** a été élaboré en vue d'une implantation au cours du prochain exercice ;
- Aux fins d'intégrer les modifications législatives apportées par la [Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux](#), sanctionnée le 7 novembre 2024, un plan d'action a été mis sur pied. Des démarches ont notamment été entreprises auprès de l'assureur Beneva pour **élargir la couverture d'assurance responsabilité professionnelle** aux organisations sous lesquelles peuvent exercer les hygiénistes dentaires ;
- Suivant l'adoption par le CA de la [déclaration de services aux citoyens révisée](#) et ses indicateurs de performance au cours de l'exercice précédent, celle-ci a été implantée au cours de l'exercice et un bilan est présenté au CA périodiquement ;

- Le plan de travail sur l'application des dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (projet de loi n° 25), entrant en vigueur en septembre 2024, s'est poursuivi au cours de l'exercice, notamment concernant la portabilité.

Le CA et la direction générale sont très fiers de ce bilan, qui témoigne d'un engagement hors du commun de la part du conseil d'administration, de ses comités, du personnel de l'Ordre, des membres des comités de l'Ordre et des hygiénistes dentaires dans leur ensemble.

Plus de quatre ans après l'entrée en vigueur des changements au *Code des professions* ayant modifié le champ d'exercice des hygiénistes dentaires et leur ayant octroyé des activités

réservées, on peut constater que l'équipe de l'Ordre s'est investie, particulièrement au cours de la dernière année, dans la production d'outils et l'offre de formations pour soutenir la pratique de ses membres, dans la révision des normes d'exercice et de la réglementation ainsi que dans les collaborations diversifiées. Il s'assure ainsi que cette modernisation se vit pleinement dans le quotidien des hygiénistes dentaires, au plus grand bénéfice de la population du Québec! Les fondations étant solidement posées, l'Ordre peut maintenant amorcer une réflexion en vue d'élargir la gamme de soins que pourraient offrir les hygiénistes dentaires en vue d'accroître davantage l'accessibilité aux soins buccodentaires. C'est notamment dans cet esprit que l'Ordre amorcera, au cours de l'exercice 2025-2026, l'élaboration de sa prochaine planification stratégique.

2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politique de gouvernance		
Politique de gouvernance	25 mai 2018	21 mars 2025
Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	26 mars 2021
Politique sur la nomination de l'auditeur externe de l'OHDQ	14 juin 2019	24 janv. 2025
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'OHDQ	14 juin 2019	18 mars 2023
Politique de confidentialité - Site Web de l'Ordre	19 janv. 2024	14 juin 2024
Politiques hybrides (gouvernance et opérations internes)		
Principes éthiques et code de déontologie des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre	15 mars 2019	13 sept. 2024
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres de l'OHDQ	8 nov. 2019	16 juin 2023
Politique de gestion intégrée des risques	12 mars 2021	-
Politique de communication	21 janv. 2022	-
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes	31 janv. 2020	13 sept. 2024
Politique de prévention de la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel en milieu de travail	13 oct. 2022	13 sept. 2024
Politique de fonctionnement des comités	14 mai 2021	21 mars 2025
Politique de gestion des assurances	18 mars 2022	-
Politique de gestion et protection de l'actif informationnel	11 nov. 2022	21 mars 2025

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a continué ses travaux concernant la rédaction d'énoncés de position touchant les aspects suivants :

- Les concepts d'équité, de diversité et d'inclusion, avec une attention particulière aux enjeux touchant les Premières Nations et les Inuits ;
- Le développement durable.

2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

En 2024-2025, l'Ordre a tenu une élection en vue de pourvoir le poste à la présidence du conseil d'administration. Cette élection s'est tenue au suffrage des membres du conseil d'administration.

Au terme de la période des mises en candidature, l'Ordre a reçu une candidature. En conséquence, M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., fut considéré élu par acclamation.

Le mandat du président, d'une durée de quatre ans, a débuté à la première séance du conseil d'administration suivant la date prévue pour l'élection. Cette séance fut tenue le 19 juin 2024.

2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2025, le bilan de la formation suivie par les membres du conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	12/12	0
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	12/12	0
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	12/12	0
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	12/12	0

Au cours de l'année, les membres du CA ont également bénéficié d'une formation portant sur la gouvernance des technologies de l'information et la gestion des risques liés à la cybersécurité. Certains d'entre eux ont aussi participé à des formations portant sur la protection du public ou encore sur la radicalisation.



Éthique et déontologie

2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre* peut être consulté en se rendant sur le site Web de l'Ordre.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du Conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité n'a pas tenu de réunion pour ce mandat.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
Denis Bureau, CPA, CGA	1 ^{er} février 2019 – Mandat renouvelé le 18 mars 2022 jusqu'au 18 mars 2025	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administrateurs et administratrices par l'Office et qui n'est pas un administrateur ou une administratrice de l'Ordre	3 ans
Sophy Couture	18 mars 2025	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administrateurs et administratrices par l'Office et qui n'est pas un administrateur ou une administratrice de l'Ordre	3 ans
Sylvie de Grandmont, H.D., B. Sc. (HD)	1 ^{er} février 2019 – Mandat renouvelé le 18 mars 2022 – Mandat renouvelé le 18 mars 2025	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
Diane Lachapelle, H.D., B. Sc. (HD), M. Sc. (diététique)	1 ^{er} février 2019 – Mandat renouvelé le 18 mars 2022 – Mandat renouvelé le 18 mars 2025	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^e Geneviève Roy, avocate.

Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7^e alinéa de l'article 32 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté en date du 20 janvier 2020.

Ce règlement intérieur est rendu public, notamment sur le site Web de l'Ordre.

Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Activités de formation suivies par les membres du comité

Au cours de l'année, les membres du comité ont suivi une formation sur la contravention aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du CA d'un ordre professionnel (principes et règles applicables).

2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.

Autres mandats confiés par le conseil d'administration au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

En 2020-2021, le CA a confié des responsabilités supplémentaires au comité en raison de son expertise particulière, des besoins exprimés par le secrétariat général et de l'appariement des nouvelles responsabilités à son mandat principal. Le CA a ainsi résolu de confier au comité les mandats suivants:

- 1 Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels*;
- 2 Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du conseil d'administration, incluant la présidence, pour:
 - Répondre aux questions que le secrétaire lui adresse au regard du processus électoral, notamment en ce qui concerne:
 - Les critères d'admissibilité au poste d'administrateur ou d'administratrice, ou encore, au poste de président ou de présidente;
 - La recevabilité d'un bulletin de candidature ou d'une déclaration de candidature;
 - Le respect des règles de conduite applicables aux candidats à une élection de l'Ordre;
 - Répondre à toute autre question que le secrétaire lui adresse en lien avec l'application du [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#).

Au cours de l'exercice, le comité n'a pas tenu de réunion pour ce mandat.

Activités des comités formés par le conseil d'administration

2.9 Comités de gestion formés par le conseil d'administration

2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu 11 séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi de l'évaluation annuelle 2023-2024 de la performance du conseil d'administration, de l'autoévaluation des membres du CA et de l'évaluation annuelle de la présidence ainsi que la préparation des recommandations découlant de ces évaluations ;
- Le suivi des évaluations de la performance du CA pour chacune des séances tenues au cours de l'exercice ;
- Les nominations de la présidence du comité ;
- La formulation des objectifs annuels du comité pour l'exercice 2024-2025 et leur suivi ;
- La préparation du calendrier des séances du CA pour les trois prochains exercices financiers en vue de sa recommandation au CA ;
- La révision du calendrier d'activités pour les comités du CA en vue de son approbation par le CA ;
- Les recommandations de modalités d'organisation vis-à-vis d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) ;
- La mise en place d'une démarche de facilitation visant à assurer le suivi de la proposition adoptée par les membres à la suite de l'AGE du 1^{er} juin 2024 et découlant de l'adoption et de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* ;
- La recommandation au CA de constituer un groupe de travail ad hoc pour contribuer à la démarche de facilitation des suites de l'AGE du 1^{er} juin 2024 et en assurer le suivi ;
- La poursuite des travaux de révision et d'amélioration continue de la Politique de gouvernance ;
- La recommandation du principe de vigilance vis-à-vis d'un dossier de recrutement interne ;
- La proposition d'une formation systématique sur la gouvernance à la présidence et à la direction générale ;
- Le suivi du plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025 et la préparation d'une recommandation au CA sur ce même sujet pour l'exercice 2025-2026 ;
- La présentation de la stratégie concernant le projet de plan d'action stratégique 2025-2026 ;
- La proposition d'un appel d'offres pour mener à bien le prochain exercice de planification stratégique de l'Ordre ;
- La réalisation de travaux d'amélioration continue des pratiques de gouvernance de l'Ordre ;
- La formulation d'une stratégie de gestion de la tenue de l'assemblée générale annuelle 2024 ;
- Les travaux menant à la suggestion de la tenue en mode virtuel de l'assemblée générale ordinaire de l'Ordre à compter de 2025 ;
- L'intégration de deux points statutaires aux ordres du jour du CA et de ses comités, à savoir un point relatif aux questions diverses et un point de huis clos ;
- Le suivi du processus d'élection des membres du conseil d'administration des régions Centre et Nord-Ouest pour 2025 ;
- Les travaux de révision portant sur le document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre* découlant de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;
- La suggestion de réaliser une démarche en vue de l'obtention du consentement des finissants relativement à la diffusion d'une vidéo au cours de leur cérémonie de remise des diplômes ;



- L'approbation de la prise de position publique du président sur la taxation des boissons sucrées;
- La réception de la lettre de démission du directeur général et secrétaire de l'Ordre et de celle du président du comité de gouvernance;
- La sélection d'un membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- La nomination d'un nouveau membre du comité de gouvernance, à savoir M. Guy Marcel Nono;
- Au sujet du chantier de modernisation du système professionnel québécois:
 - Le suivi de tous les travaux menés par l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec pour ce chantier;
 - Le suivi de l'intégration à la pratique de la modernisation de la profession;
 - Le développement de la profession et l'accroissement des occasions de développement des compétences des hygiénistes dentaires;
 - La poursuite de l'amélioration des pratiques organisationnelles de l'Ordre;
- Les travaux d'un énoncé de position sur le développement durable avec la participation à un atelier collaboratif de réflexion pour situer les engagements de l'Ordre lié à sa gouvernance ainsi que la préparation des leviers d'action à considérer;
- Le suivi des travaux d'un énoncé de position sur l'équité, la diversité et l'inclusion, en collaboration avec le comité des ressources humaines.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé
M^{me} Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd.	Administratrice (début de mandat le 14 juin 2024), présidente du comité (depuis le 13 février 2025)
M. Franck Giverne, H.D.	Administrateur, président du comité (jusqu'au 13 février 2025)
M. Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D.	Administrateur (depuis le 22 mars 2025)
M^{me} Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice (fin de mandat le 14 juin 2024)

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre

INVITÉS PERMANENTS

M^e Laurence Rey El fatih	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe (depuis le 17 mars 2025)
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------



2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA, auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Le comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, aux activités d'audit externe, aux contrôles internes, à la gestion des risques et à la sécurité de l'information.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu sept séances de travail en 2024-2025. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La nomination de la présidence du comité;
- Le suivi régulier des états financiers et des placements de l'Ordre;
- Le suivi du plan d'immobilisation de l'Ordre;
- Le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques;
- La révision de la Politique sur la nomination de l'auditeur externe;
- L'appui des recommandations faites par le comité de gouvernance en vue d'apporter des modifications à la Politique de gouvernance;
- La réévaluation du montant de la couverture d'assurance de l'Ordre en matière de cyber-risques;
- Le suivi du calendrier de l'audit des états financiers 2023-2024;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2023-2024 audités;
- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2024-2025, en prévision de l'assemblée générale annuelle 2024;
- L'étude et la recommandation au CA des projets de budgets triennaux pour les trois prochains exercices financiers, du projet provisoire de budget pour l'exercice 2025-2026 et du montant de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier;
- La recommandation au CA du montant de la cotisation annuelle 2025-2026 des suites de la consultation menée auprès des membres sur ce sujet;

- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2025-2026;
- Le suivi du cadre de gestion intégrée des risques, dont le suivi des faillites des entreprises Cosotech inc. (base de données des membres), Eranum (service numérisation des documents) et Scytl (vote électronique);
- La recommandation au CA d'approuver l'utilisation d'une attestation de numérisation pour les dossiers membres (boîtes 1 à 100);
- Les travaux sur la stratégie à long terme de la détermination du montant de la cotisation annuelle, de la gestion de l'avoir des membres non affecté et de la marge de manœuvre de l'Ordre;
- Les travaux sur la déclaration de conformité du directeur général et secrétaire;
- La définition des objectifs annuels du comité pour l'année 2024-2025;
- L'autoévaluation des activités du comité et l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels;
- L'intégration de deux points statutaires aux ordres du jour du comité, à savoir un point relatif aux questions diverses et un point de huis clos;
- Le suivi de l'appel de propositions relatif au recrutement d'une ou un chargé de projet pour la sélection et l'implantation d'une nouvelle base de données des membres en vue de son adoption par le CA;
- La recommandation de l'augmentation des échelles salariales pour l'année 2025-2026 au CA;
- Les travaux de suivi de la résolution adoptée par les membres réunis à l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2024.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé
M^{me} Anne Prévost, H.D.	Administratrice (début de mandat le 14 juin 2024)
M^{me} Stéphanie Ritchie, H.D.	Administratrice, présidente du comité

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre

2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu huit séances ordinaires en 2024-2025. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La nomination de la présidence du comité;
- La validation du processus d'évaluation du rendement annuel du directeur général et secrétaire pour adoption au CA;
- La proposition d'un appel d'offres pour convenir d'une entente d'impartition de services pour la réalisation d'une diversité de mandats pour le compte de l'Ordre;
- Le suivi des mandats effectués par la firme retenue pour l'impartition de services RH;
- L'évaluation des besoins en matière de ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi de la situation des ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi de la préparation d'un plan d'effectifs annuel par le comité de direction;
- Le suivi du programme d'assurances collectives du personnel de l'Ordre;
- Le suivi de l'implantation du nouvel organigramme de l'Ordre;
- La définition de plans de contingence pour la relève des postes de directeur général et secrétaire et de syndique;
- Le suivi du plan d'action de l'Ordre découlant de la révision de la Loi sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail menant à recommander au CA la modification des politiques suivantes:
 - La *Politique sur la prévention de la violence conjugale et familiale ou à caractère sexuel au travail*;
 - La *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes*;
- Les recommandations de modifications de la *Politique de gouvernance*;
- Le suivi des travaux liés au mandat du comité santé et la sécurité du travail;

- Le suivi du projet de révision des échelles salariales de l'Ordre ;
- La définition des objectifs annuels du comité;
- L'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels et l'autoévaluation annuelle de son efficacité et de sa performance;
- L'intégration de deux points statutaires aux ordres du jour du comité, à savoir un point relatif aux questions diverses et un point de huis clos;
- Le suivi des travaux de préparation d'un énoncé de position en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), en collaboration avec le comité de gouvernance.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Véronique Dionne, H.D.	Administratrice et présidente du comité (début de mandat le 14 juin 2024)
M^{me} Kim Farrell, H.D., B.A.A., M. Éd.	Administratrice et présidente du comité (fin de mandat le 14 juin 2024)
M. René Joyal, CRHA	Administrateur nommé (depuis le 16 juin 2023)
M^{me} Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice (début de mandat le 14 juin 2024).

MEMBRES INVITÉS SANS DROIT DE VOTE

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre



Direction générale



2.10 Directeur général et secrétaire de l'Ordre

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Il n'y a rien de plus constant que le changement: une année dans la continuité... et l'innovation!

Force est de constater que l'année 2024-2025 s'est inscrite dans un esprit de continuité quant aux actions entreprises par l'Ordre au cours des quatre années précédentes pour la modernisation de la profession. Mais elle s'est aussi ponctuée de changements.

La collaboration interordres au bénéfice des membres et de la population

L'année 2024-2025 constitue un jalon important dans les travaux interordres, menés de pair avec les quatre ordres du domaine buccodentaire. Plus précisément, elle marque la fin des travaux de rédaction des feuillets explicatifs pour chacune des activités réservées aux hygiénistes dentaires avec la publication de la dernière activité réservée, soit celle de concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux.

Quant au guide explicatif interordres sur les champs d'exercice et les activités réservées aux quatre professions du domaine buccodentaire, les travaux ont progressé au cours de l'exercice: il est souhaité que sa publication ait lieu au cours de l'année 2025-2026.

Ces publications permettent aux membres respectifs des quatre ordres de s'arrimer sur des notions et concepts amenés par les modifications apportées au Code des professions qui sont entrées en vigueur en 2020. Elles sont également des outils pour les membres et pour la population, leur permettant de mieux comprendre ce contexte, qui, faut-il le dire, a plus de cinq ans maintenant!

Bien que ces travaux soient terminés ou en voie de l'être, ils ne marquent pas la fin d'une collaboration. Ils témoignent plutôt d'une ère empreinte de cet esprit, laquelle saura se poursuivre au cours des exercices à venir pour une diversité de sujets communs aux quatre professions.

Les fruits d'une telle collaboration se sont d'ailleurs également concrétisés par la publication conjointe, avec l'Ordre des dentistes du Québec, le 1^{er} octobre 2024, des nouvelles [*Lignes directrices en prévention et en contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*](#).

D'une modernisation à l'autre : modernisation du système professionnel

Alors que les travaux battaient toujours leur plein quant à la modernisation de la profession, un autre chantier s'est présenté en parallèle : celui de la modernisation du système professionnel.

Ainsi, c'est en novembre 2024 qu'est entrée en vigueur la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*. L'adoption de cette loi marque un nouveau tournant pour la modernisation de la profession, car elle permet notamment aux hygiénistes dentaires d'exercer dans tous les types d'organisations, peu importe leur forme juridique. Parmi les nouvelles formes juridiques dorénavant permises, on trouve :

- Les sociétés par actions ;
- Les sociétés en nom collectif à responsabilité limitée ;
- Les personnes morales sans but lucratif.

Notons qu'afin d'encadrer l'exercice en organisation, il est prévu que l'Ordre adopte des balises, dont les modalités d'application restent à déterminer.

La *Loi* prévoit également l'obligation, pour les hygiénistes dentaires qui exercent leur profession au sein d'une personne morale, d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée, de s'assurer que leur organisation est couverte par une assurance contre les fautes professionnelles.

L'Ordre a pris les mesures nécessaires pour que ses membres soient conformes à la *Loi*. Ainsi, depuis février 2025, le régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre couvre désormais ces formes d'organisations pour les fautes qui découlent des activités professionnelles exercées par les hygiénistes dentaires. Cette nouvelle couverture d'assurance est appliquée automatiquement sans aucuns frais supplémentaires.

Cette loi a également modifié le *Code des professions* en matière d'accès aux professions afin d'ajouter des situations permettant la délivrance de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux.

Enfin, au cours de l'année, l'Ordre a contribué aux travaux menés par le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions pour aborder les thèmes de la mutualisation des services et de l'allègement réglementaire devant faire partie d'une seconde phase de modernisation du système professionnel, attendue au cours du prochain exercice financier.

Transformation numérique de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a entamé un vaste chantier de modernisation de sa gestion électronique des documents, et ce, avec l'accompagnement d'une firme détenant une expertise de pointe dans le domaine. Au cours de l'année 2024-2025, une étape névralgique a pu être franchie dans ce projet de longue haleine. En effet, la numérisation de tous les dossiers membres de l'Ordre (plus de 10 000 dossiers) a été effectuée, ce qui représente 497 boîtes documentaires et quelque 35 844 fichiers numérisés ! Nous ne remercierons jamais assez les équipes de la permanence, qui se sont investies à fond dans ce projet.

Sur le plan des outils technologiques, l'Ordre a entrepris les actions nécessaires pour la mise en œuvre de la première phase d'implantation de sa nouvelle base de données et du nouveau Portail OHDQ. Ce lancement s'est fait le 11 février 2025 avec l'ouverture de la période de renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre pour l'année 2025-2026 sur ce tout nouveau portail. Plusieurs outils ont été mis à la disposition des membres pour qu'ils se familiarisent avec ce dernier. Les travaux pour la deuxième phase du projet, visant l'implantation de plusieurs autres segments (admission, inspection professionnelle, etc.), ont également été entrepris au courant de l'exercice et devront se solder au prochain exercice. Ainsi, il sera possible pour les candidats et les membres de traiter certains aspects de leur dossier directement via le Portail (ex. : demande d'admission, demande de réinscription, suivi du processus d'inspection professionnelle, etc.). L'Ordre tient d'ailleurs à souligner le dévouement exceptionnel de l'équipe interne à ce projet, ainsi que celui de ses partenaires, sans qui la progression ne saurait être aussi avancée.

Développement durable

Au cours de l'année 2024-2025, l'Ordre a amorcé une réflexion stratégique sur son rôle en matière de développement durable, dans une perspective de responsabilité sociale accrue. À notre ère, une organisation ne peut plus faire fi de son effet dans le monde et sur la société : elle doit prendre conscience des conséquences de ses actions et agir de façon cohérente avec les grands enjeux de notre époque.

C'est dans cet esprit que l'Ordre s'est engagé dans l'élaboration d'un énoncé de position en faveur du développement durable, intégrant un volet essentiel sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Cette démarche vise à affirmer clairement nos principes directeurs et nos engagements en matière de justice sociale, de santé publique, de protection de l'environnement et de gouvernance éthique.

L'énoncé, en cours de finalisation, s'appuie notamment sur cinq objectifs de développement durable des Nations unies cohérents avec les actions de l'Ordre et ses valeurs. Il sera officiellement présenté en 2025-2026. Il constituera un levier important pour orienter les actions de l'Ordre dans les prochaines années et renforcer notre rôle en tant qu'acteur engagé dans le système professionnel.

Une année de mise en œuvre pour le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*

Évidemment, nous ne pourrions passer sous silence l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*.

Afin de soutenir les membres, l'équipe du développement professionnel a mis en œuvre diverses actions pour les accompagner dans ce changement, dont :



Suivant de nombreux commentaires quant au *Règlement* et à la demande d'un groupe d'hygiénistes dentaires, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 1^{er} juin 2024, au cours de laquelle des propositions de modifications au *Règlement* ont été formulées.

De cette démarche, l'Ordre a entrepris sans tarder plusieurs actions, dont la mise en œuvre de plusieurs séances de facilitation entre les membres et l'Ordre, visant à ouvrir une saine communication entre ces parties à partir de cette expérience vécue. Ainsi, au cours de l'exercice, 7 rencontres ont eu lieu, regroupant un total de 72 hygiénistes dentaires. Les constats et recommandations de ces échanges enrichissants seront communiqués aux membres au cours de l'exercice suivant.

Les actions suivantes ont notamment découlé de ces séances de facilitation :

- La mise de l'avant de formations gratuites offertes par l'Ordre;
- La révision du *Règlement* pour y apporter des modifications en lien avec les demandes formulées lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Le suivi de ce dossier demeurera une priorité de l'Ordre au cours du prochain exercice.

Blanchiment dentaire : les premières décisions pénales

Au cours de l'exercice, les toutes premières décisions pénales condamnant des personnes non membres de l'Ordre pour avoir illégalement appliqué des techniques de blanchiment des dents ou pour avoir donné lieu de croire qu'elles étaient autorisées à réaliser cette activité réservée ont été rendues. La vigilance de tiers, dont des membres de l'Ordre, a contribué à ce résultat. Ces décisions sont également le fruit du travail soutenu et rigoureux de l'équipe chargée de la surveillance de l'exercice illégal.



Activités des comités internes de l'Ordre

2.10.1 Comité des enjeux professionnels

Ce comité est responsable de :

- Collaborer à tous les dossiers relatifs à la modernisation de la profession ;
- Dégager des orientations ou réponses consensuelles à donner aux membres, au public ou à d'autres parties prenantes relativement à l'exercice de la profession ;
- Contribuer à déterminer les priorités d'action de l'Ordre sur le plan du développement professionnel des membres, notamment les activités de formation continue et la programmation des colloques et des congrès ;
- Déterminer les thèmes de la revue *L'Explorateur* ;
- Contribuer aux rapports de consultation préparés par la direction de l'exercice de l'hygiène dentaire à la demande de parties prenantes externes ;
- Contribuer aux travaux sur la réglementation de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission
M^{me} Isabelle Daoust, M. Sc.	Conseillère principale à l'exercice de l'hygiène dentaire (du 10 juin 2024 au 29 janvier 2025)
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B.	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B.	Conseillère juridique

Le comité s'est réuni à **seize (16) reprises** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.2 Comité de gestion

Le comité de gestion a pour mandat les missions suivantes :

- Discuter et assurer un suivi de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de l'Ordre ;
- Discuter et assurer un suivi des plans d'action stratégiques et du plan de gestion intégrée des risques.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
M^e Laurence Rey El-fatih, LL. B.	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

Le comité de gestion s'est réuni **six (6) fois** au cours de l'exercice 2024-2025.



2.10.3 Comité de direction

Le comité de direction a pour mandat les missions suivantes :

- Adopter les politiques opérationnelles internes ;
- Collaborer avec les comités du conseil d'administration pour la recommandation des politiques hybrides (opérationnelles et de gouvernance) ;
- Définir le plan d'effectifs de la permanence ;
- Contribuer à l'exercice de planification stratégique ;
- Discuter de tout enjeu de gestion de l'Ordre en soutien aux responsabilités du directeur général et secrétaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 14 mars 2025)
M^e Laurence Rey El-fatih, LL. B.	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

Le comité de gestion s'est réuni **six (6) fois** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.4 Comité de gestion documentaire

Le comité de gestion documentaire, formé en vertu de la Politique de gestion documentaire adoptée en 2020, est responsable de :

- Prendre connaissance des enjeux ou problèmes identifiés par les ambassadrices et les ambassadeurs de gestion documentaire et proposer des solutions ;
« Les ambassadrices et les ambassadeurs de gestion documentaire sont identifiés par le Comité de gestion et son notamment responsables d'agir à titre de ressource de première ligne pour les demandes et autres questions des intervenants, ainsi que leur diffuser les informations et de les coacher dans les changements. »
- Proposer des recommandations au comité de gestion lorsque requis pour améliorer ou corriger la situation ;
- Procéder à des revues de conformité sur différents aspects de la gestion documentaire ;
- S'assurer de la sensibilisation et de la formation des intervenants.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Marie-Astrid Colin	Adjointe administrative à l'inspection professionnelle
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B.	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B.	Conseillère juridique
M^{me} Nancy Vallée	Adjointe administrative au secrétariat général

Le comité s'est réuni **neuf (9) fois** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.5 Comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels a pour mandat de soutenir l'Ordre dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution des obligations imposées par la loi, et est plus particulièrement responsable :

- D'approuver et de mettre à jour périodiquement les règles encadrant la gouvernance que l'Ordre doit adopter à l'égard des renseignements personnels;
- D'élaborer un plan de révision des processus de collecte, d'utilisation, de transmission, de conservation et de destruction des renseignements personnels;
- D'agir comme équipe de gestion des incidents de confidentialité en appliquant le plan prévu à cet effet;
- D'être consulté dès le début de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services impliquant le cycle de vie des renseignements personnels, et de suggérer des mesures de protection des renseignements personnels applicables à ce projet.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Conseillère juridique

Le comité s'est réuni à **six (6) reprises** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.6 Comité éditorial de la revue *L'Explorateur*

Ce comité a pour mandat de :

- De déterminer le contenu éditorial de la revue, selon les thématiques prioritaires par le comité des enjeux professionnels;
- D'assurer le suivi de la qualité des textes reçus et d'approuver ces derniers.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Isabelle Daoust, M. Sc.	Conseillère principale à l'exercice de l'hygiène dentaire (du 10 juin 2024 au 29 janvier 2025)
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre

Le comité s'est réuni à **huit (8) reprises** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.7 Comité de santé et de sécurité au travail

Le comité de santé et de sécurité a pour fonctions de :

- Participer à l'identification et à l'analyse des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Faire des recommandations à l'employeur.

COMPOSITION DU COMITÉ (représentants de l'employeur)

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique (depuis le 26 février 2025)

COMPOSITION DU COMITÉ (représentants des employés)

M^{me} Carolle Bujold, H.D.	Inspectrice (depuis le 26 février 2025)
M^{me} Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission et au Tableau des membres
M^{me} Manon L'Abbée, H.D.	Inspectrice (jusqu'au 14 juin 2024)
M^{me} Julie Lessard, H.D.	Inspectrice (depuis le 26 février 2025)
M^{me} Liliane Mukendi Muswamba	Réceptionniste et commis-secrétaire
M^{me} Lola Nunes	Adjointe de direction à la présidence et aux communications (depuis le 26 février 2025)
M^{me} Nancy Vallée	Adjointe administrative au secrétariat général (jusqu'au 26 février 2025)

Le comité s'est réuni **une (1) fois** au cours de l'exercice 2024-2025.

2.10.8 Comité social

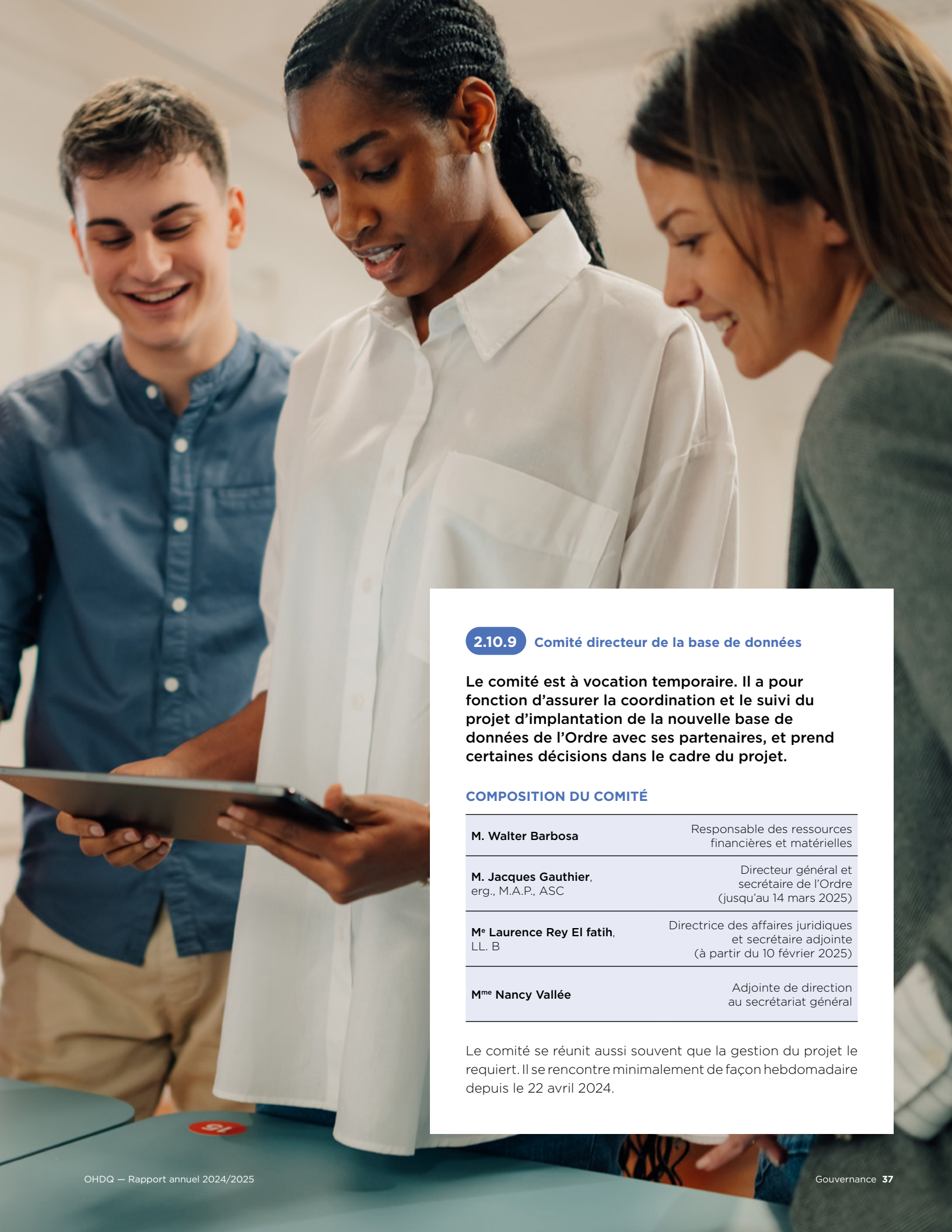
Le comité social a pour fonctions de proposer et organiser :

- Une programmation d'activités sociales pour le personnel de l'Ordre ;
- Des activités de reconnaissance des anniversaires des membres du personnel (de naissance, d'emploi à l'Ordre) ;
- Des événements festifs ou à caractère social.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Marjory Delpuch	Adjointe administrative au développement professionnel
M^{me} Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^{me} Olga Milyaeva	Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles
M^{me} Liliane Mukendi Muswamba	Réceptionniste et commis-secrétaire

Le comité s'est réuni **cinq (5) fois** au cours de l'exercice 2024-2025.



2.10.9 Comité directeur de la base de données

Le comité est à vocation temporaire. Il a pour fonction d'assurer la coordination et le suivi du projet d'implantation de la nouvelle base de données de l'Ordre avec ses partenaires, et prend certaines décisions dans le cadre du projet.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 14 mars 2025)
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe (à partir du 10 février 2025)
M^{me} Nancy Vallée	Adjointe de direction au secrétariat général

Le comité se réunit aussi souvent que la gestion du projet le requiert. Il se rencontre minimalement de façon hebdomadaire depuis le 22 avril 2024.

Collaborations avec des partenaires de l'Ordre

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a poursuivi sa collaboration avec des représentants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin d'assurer un transfert de données professionnelles concernant les hygiénistes dentaires pour leur permettre d'avoir accès au Dossier Santé Québec (DSQ) ainsi que pour leur permettre de facturer leurs services dans le cadre du *Programme relatif à certains services fournis par les hygiénistes dentaires*. De plus, l'Ordre a été consulté à deux reprises sur des communiqués de la RAMQ destinés aux hygiénistes dentaires.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En plus des travaux décrits à la section 16 du rapport, l'Ordre a contribué aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'élaboration de la future Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile. De plus, l'Ordre a participé à l'élaboration de la planification stratégique de Santé Québec.

Le président et le directeur général et secrétaire tiennent également des rencontres périodiques avec les dentistes-conseils du ministère afin d'assurer le suivi des dossiers touchant le domaine buccodentaire et, plus particulièrement, les hygiénistes dentaires impliqués dans les programmes de soins encadrés par le ministère.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Ordre a poursuivi sa collaboration dans l'élaboration du nouveau programme d'enseignement collégial *Techniques d'hygiène dentaire*.



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et aux groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Forums du CIQ :

- Le forum des présidents;
- Le forum des directions générales;
- Le forum de l'admission;
- Le forum des syndics;
- Le forum de l'inspection professionnelle;
- Le forum des conseillers juridiques;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline.

Groupes de travail du CIQ:

- Le groupe de travail portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre;
- Le groupe de travail des directeurs généraux sur les technologies de l'information;
- Le groupe de travail sur l'intelligence artificielle.

FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN HYGIÈNE DENTAIRE DU CANADA



L'Ordre est membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (la Fédération) et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration. La mission de la Fédération consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public.

En plus de son rôle d'administrateur, le directeur général de l'Ordre est membre du comité de gouvernance de la Fédération.

Il a également poursuivi son mandat de directeur de projet pour la mise en place du nouveau référentiel national de compétences pour l'admission à la profession d'hygiéniste dentaire. À ce titre, il siège au comité directeur du projet, qui assure depuis décembre 2022 la coordination nationale de l'implantation du référentiel de compétences.

www.fdhrc.ca/wp/fr/

COMMISSION DE L'AGRÉMENT DENTAIRE DU CANADA



L'Ordre a mis fin à sa contribution à la Commission de l'agrément dentaire du Canada au 31 mars 2025.

SERVICE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSMISSION D'INFECTIONS HÉMATOGÈNES

SERTIH

*Service d'évaluation des risques
de transmission d'infections hématogènes*

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le Service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage. La directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH. La directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire assure l'intérim pendant son absence temporaire.

En conclusion de ce rapport de la direction générale qui marque la fin de mon implication à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, je souhaite remercier sincèrement l'équipe de la permanence, le président, Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., ainsi que les membres du CA et des différents comités de l'Ordre pour leur appui indéfectible tout au long de mes années au sein de l'organisation. Ensemble, nous avons pu relever des défis d'envergure, réaliser des projets complexes, novateurs et des plus stimulants! L'engagement soutenu, les compétences exceptionnelles et la solide cohésion de cette formidable équipe sont assurément les gages de ses importantes réalisations... passées et à venir.

Je vous quitte avec le sentiment du devoir accompli et avec l'assurance que vous continuerez de réaliser de grandes choses dans les années futures!

Merci à chacune et chacun d'entre vous.



Le directeur général et secrétaire,
Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC



ENTRÉE EN FONCTION ET RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2024-2025 est de 196 123,93 \$.

Cette rémunération comprend :

- Le salaire;
- La contribution RÉER de l'employeur;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective;
- La portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime d'assurance parental du Québec;
- Le paiement de la cotisation annuelle à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (qui inclut la cotisation à l'Office des professions et le coût de l'assurance responsabilité professionnelle).

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC, est entré en fonction le 12 juin 2017 et a quitté ses fonctions le 14 mars 2025.

2.11 Ressources humaines

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures.

Au 31 mars, l'Ordre compte un équivalent de 24,8 employés à temps complet (incluant la présidence). Deux postes à temps plein étaient vacants au 31 mars 2025.

2.12 Assemblée générale annuelle

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue le 2 novembre 2024 à Québec, les faits saillants du rapport annuel 2023-2024 de l'Ordre furent présentés. Les 355 membres réunis ont :

- Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2025-2026 recommandé par le Conseil d'administration;
- Refusé la rémunération du président et des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2025-2026;
- Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2025.

2.13 Assemblées générales extraordinaires

L'Ordre a tenu une assemblée générale extraordinaire le 1^{er} juin 2024 par visioconférence. Au cours de cette assemblée, les 2101 membres réunis ont échangé sur le point de l'ordre du jour suivant :

- Le Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires.

Personnel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Directeur général et secrétaire (jusqu'au 14 mars 2025)

Estelle Macher

Adjointe administrative à la direction générale

• SERVICE DES COMMUNICATIONS

Catherine Roberge

Responsable des communications

Lola Nunes

Adjointe de direction à la présidence et aux communications

Liliane Mukendi Muswamba

Réceptionniste et commis-secrétaire

• RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa

Responsable des ressources financières et matérielles

Olga Milyaeva

Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Lola Nunes

Adjointe de direction à la présidence et aux communications

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B

Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B

Conseillère juridique

Nancy Vallée

Adjointe administrative au secrétariat général

Wassila Benhassine

Agente au Tableau de l'Ordre

• ADMISSION

Anna Maria Cuzzolini, H.D.

Coordonnatrice de l'admission

Hélène Péloquin, H.D.

Analyste à l'admission

Nadine Caron

Adjointe administrative à l'admission et au Tableau des membres

DIRECTION DE L'EXERCICE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Annie Deguire, H.D.

Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire

Isabelle Daoust, H.D., M. Sc. (DH)

Conseillère principale à l'exercice de l'hygiène dentaire (du 10 juin 2024 au 29 janvier 2025)

• INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Masengu Joëlle Mbanga, H.D.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, H.D.

Inspectrice

Manon L'Abbée, H.D.

Inspectrice (jusqu'au 14 juin 2024)

Katerine Vannini, H.D.

Inspectrice (depuis le 17 mars 2025)

Julie Lessard, H.D.

Inspectrice

Marie-Astrid Colin

Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Jinette Laparé

Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

• DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.

Coordonnatrice du développement professionnel

Marjory Delpuch,

Adjointe administrative au développement professionnel

BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.

Syndique

Johanie Hamel, H.D.

Syndique adjointe

Marie-Béatrice Georges

Adjointe administrative au bureau de la syndique
(depuis le 3 juin 2024)

Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires

The background of the page is a solid blue color. It features several large, overlapping, semi-transparent geometric shapes in various shades of blue, including circles and irregular polygons, creating a modern, abstract design.

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires*, un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu deux réunions, soit le 30 mai 2024 et le 6 février 2025.

3.2 Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice 2024-2025.

Le comité de la formation de l'Ordre a exprimé un avis favorable concernant le nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire*, car les compétences de celui-ci répondent à la modernisation de la profession et intègrent les compétences nationales. Les représentants de l'Ordre ont toutefois précisé qu'il aurait été souhaitable d'avoir un volet sur l'intégration et la sensibilisation des enjeux liés aux Premières Nations et aux Inuits afin de tenir compte des recommandations du rapport de la commission Viens.

Il est à noter que ce nouveau programme a reçu un avis favorable du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) ainsi que l'approbation de la ministre de l'Enseignement supérieur.

3.3. Autres activités du comité

Au cours de leurs deux réunions, les membres du comité ont abordé les dossiers suivants :

- La collaboration entre l'Ordre et les cégeps pour faciliter l'intégration des nouvelles dispositions du *Code des professions* modernisant la profession d'hygiéniste dentaire, entrées en vigueur en septembre 2020 ;
- Le suivi du programme de formation d'appoint pour dentistes formés à l'étranger et les enjeux liés à une offre pérenne du programme qui mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ;
- Les enjeux liés à l'accès aux formations et aux stages cliniques pour les personnes effectuant un retour au Tableau des membres de l'Ordre ou à l'exercice de fonctions cliniques après une absence de plus de cinq ans ;

- Les enjeux de pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire ;
- L'agrément des programmes d'enseignement en hygiène dentaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

Représentant l'Ordre	
M^{me} Anna Maria Cuzzolini , H.D.	Coordonnatrice de l'admission, présidente du comité
M^{me} Annie Deguire , H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
Représentant la Fédération des cégeps	
M. Jean-Yves Tremblay	Cégep Garneau
M^{me} Geneviève Perreault (jusqu'au 24 janvier 2025)	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
M. Christian Tremblay (depuis le 24 janvier 2025)	Cégep de Chicoutimi
Représentant le ministère de l'Enseignement supérieur	
M^{me} Anne-Louise Brassard (jusqu'au 13 mars 2025)	
M^{me} Catherine Thibault (depuis le 13 mars 2025)	
M. Bruno Gariépy (représentant suppléant depuis le 13 mars 2025)	

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier , erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Activités relatives à la reconnaissance des équivalences



4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

De plus, une candidate ou un candidat de la Suisse peut bénéficier d'une reconnaissance des qualifications aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.

Le conseil d'administration de l'Ordre a délégué ces pouvoirs discrétionnaires au comité d'admission, qui est apte à disposer de ces demandes d'équivalence et de reconnaissance des qualifications.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Anna Maria Cuzzolini , H.D.	Coordonnatrice de l'admission et présidente du comité
M^{me} Anila Hasko , H.D., M. Éd.	—
M^{me} Guylaine Vallée , H.D., B. Éd.	—
M^{me} Daniela Paula Timm , H.D.	—
M. Imed Ben Achour , H.D.	(depuis le 24 janvier 2025)

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^{me} Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission
------------------------------------	---------------------------------------

Diplôme ou formation obtenus			
Nombre de personnes concernées	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	44
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	2	90
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	1	96
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	1	38

* Mais au Canada

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

Diplôme ou formation obtenus	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou des cours	0	1	96
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	1	96
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires	0	0	0

* Mais au Canada

4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

4.3 Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, une formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement

Nombre de personnes	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	18/23	5/23
Égalité entre les femmes et les hommes	3/23	20/23*
Gestion de la diversité ethnoculturelle	14/23	9/23

* Il est à noter que la plupart des personnes concernées ont suivi la formation au cours de l'exercice suivant.

4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

Accompagnement des candidats étrangers

Les séances d'information pour les dentistes formés à l'étranger sont offertes en mode virtuel. Au cours de l'exercice, cinq (5) rencontres ont permis à 106 participants d'y assister. Ces rencontres visent à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine de ces candidates et candidats.

Les séances d'information portent sur la profession d'hygiéniste dentaire, sur le mandat de l'Ordre envers le public et sur le processus d'équivalence. Elles offrent aussi des détails sur les documents à fournir pour l'étude du dossier, sur les exigences liées à la langue de travail au Québec et sur l'épreuve de validation des compétences.

De plus, l'Ordre a préparé une foire aux questions (FAQ) sur le processus d'équivalence. Elle est disponible sur le site Web de l'Ordre et répond aux questions les plus fréquemment posées pendant les séances ou par courriel.

L'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-Suisse

Depuis la mise en place du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, le 19 janvier 2023, l'Ordre a déployé sur Campus HD les formations sur la législation, la réglementation et les aspects déontologiques liés à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. De plus, l'Ordre, en collaboration avec le département de formation continue du cégep de Saint-Hyacinthe, a développé la formation requise afin de satisfaire aux mesures compensatoires prévues relativement à la dentisterie opératoire et à l'orthodontie.

Soutien à l'offre de l'attestation d'études collégiales pour dentistes formés à l'étranger

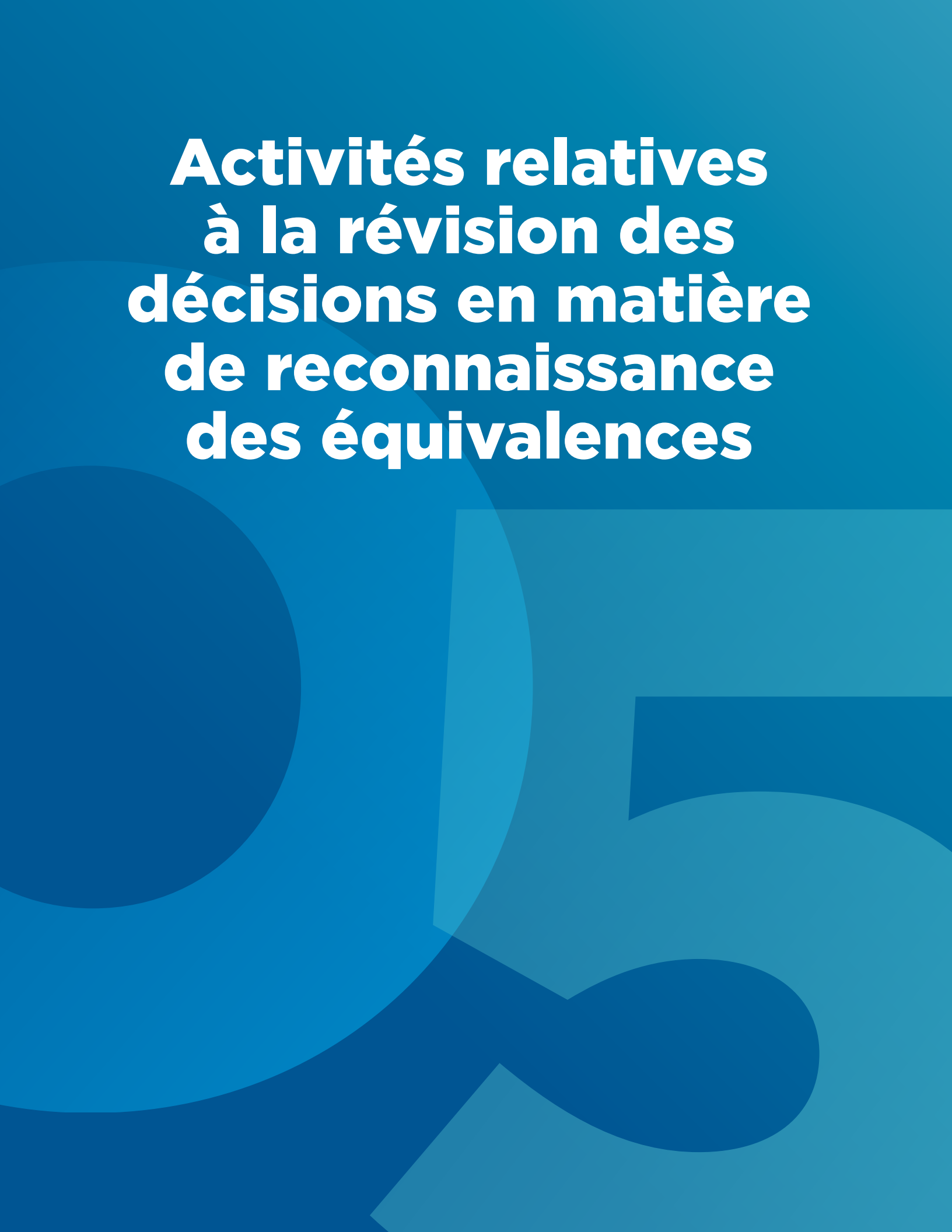
Une attestation d'études collégiales a été créée il y a plusieurs années afin de permettre aux dentistes formés à l'étranger de développer les compétences requises par l'Ordre en vue d'obtenir la pleine reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation.

Le cégep de Saint-Hyacinthe a offert cette formation d'appoint en 2024-2025. En effet, 24 dentistes formés à l'étranger l'ont commencée en août 2024. De plus, 23 dentistes formés à l'étranger inscrits à ce programme en 2023-2024 l'ont terminé avec succès, également en août 2024.

Parallèlement, les initiatives gouvernementales mises en place pour soutenir financièrement les candidats formés à l'étranger se sont maintenues, notamment le Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) ainsi que le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC).

L'Ordre et ses partenaires ont mené plusieurs actions afin que cette formation d'appoint puisse être reconduite pour l'exercice 2025-2026, mais au 31 mars 2025, aucune nouvelle offre du programme n'était encore annoncée.

Les démarches en vue de trouver une solution à la pérennisation de l'offre de l'AEC se poursuivent étant donné les besoins à long terme.

The background is a solid blue color with several overlapping, semi-transparent shapes in various shades of blue. These shapes include a large circle on the left, a smaller circle in the center, and several irregular, rounded shapes that create a layered, abstract effect.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision, et ce, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le comité a également pour mandat d'examiner et de traiter toute demande de révision d'une décision prise par le comité d'admission dans le cadre d'une demande visant à obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles en application du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* et concluant que les mesures de compensation ne sont pas remplies.

Demandes de révision traitées par le comité de révision des équivalences	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	5
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) [au total]	5
maintenant la décision initiale	5
modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	5
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

Toutes les demandes reçues et traitées découlent de l'application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Autres activités du comité

- Deux membres du comité ont participé à la formation *Gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence. Les autres membres avaient déjà suivi cette formation au cours d'exercices financiers précédents;
- Trois membres du comité ont participé à la formation *Évaluation des compétences*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence. Les autres membres avaient déjà suivi cette formation au cours d'exercices financiers précédents;
- Deux membres du comité ont participé à une formation offerte par la firme Flexia Conseil et portant sur la civilité et la prévention du harcèlement.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Caroline Bessette, H.D.	—
M^{me} Dalila Bouzidi, H.D.	—
M^{me} Salma Chatoo, H.D.	(depuis le 13 septembre 2024)
M^{me} Hélène Hébert, H.D.	—
M^{me} Dorcas Ngassa Njandjou, H.D.	—

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire, secrétaire du comité (jusqu'au 14 mars 2025)
M^e Alexandra-Christina Sirois	Conseillère juridique (depuis le 15 mars 2025)



The background is a solid blue color with several overlapping, semi-transparent circular and curved shapes in various shades of blue, creating a modern, abstract design.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

6.1 Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	7 233	1 million \$	1 million \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautionnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

6.2 Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d'une société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

La Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, entrée en vigueur le 7 novembre 2024, permet aux membres, depuis cette date, d'exercer au sein de tout type d'organisation, dont une société par actions. En conséquence, l'Ordre a entrepris les démarches nécessaires avec l'assureur du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres afin que ces formes d'organisations soient désormais également couvertes pour les fautes découlant d'activités professionnelles exercées par les hygiénistes dentaires. Ces ajustements à la couverture sont en vigueur depuis février 2025.

6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

Lorsque l'Ordre est informé par un membre de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur ou de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il a formulé auprès de son assureur à ce sujet, il peut transmettre ces informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic afin que la nature de la demande de réclamation puisse être étudiée.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

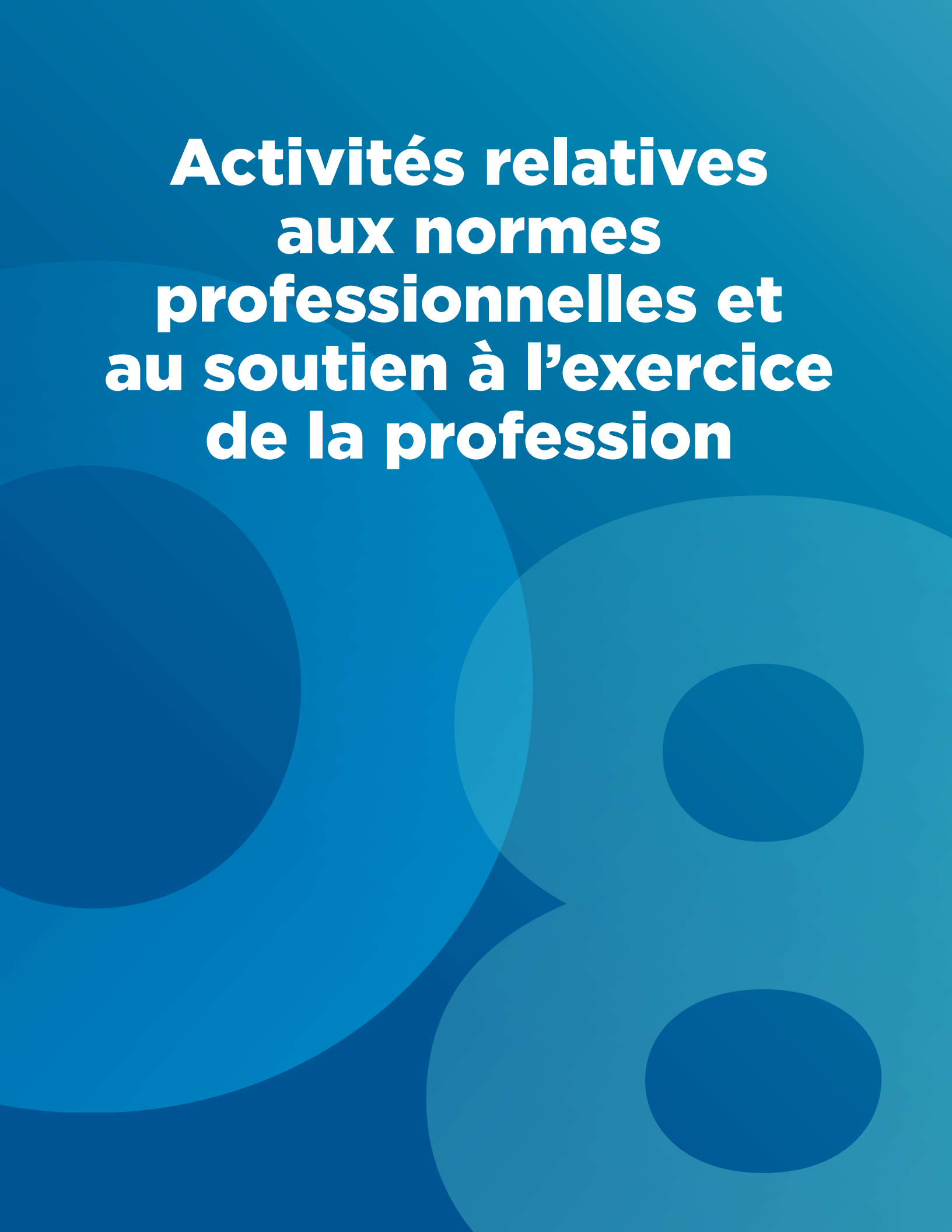
6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.

**Activités relatives
aux normes
professionnelles et
au soutien à l'exercice
de la profession**



8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

8.1.1

Règlement sur les conditions et les modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance

Lors de son entrée en vigueur le 24 septembre 2020, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* a octroyé à l'Ordre un nouveau pouvoir réglementaire afin de prévoir les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical (DPNC) sans ordonnance.

Depuis cette date, l'Ordre a mené des travaux pour assurer la mise sur pied de ce règlement, lequel a fait l'objet de diverses consultations ainsi que de nombreux échanges avec l'Office des professions du Québec.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le projet de règlement ayant évolué, celui-ci a été sujet à de nouvelles consultations auprès de l'Ordre des dentistes du Québec.

En janvier 2025, la plus récente mouture du projet de règlement a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* pour consultation, le tout conformément aux dispositions du *Code des professions*.

Au 31 mars 2025, les discussions avec l'Office des professions du Québec se poursuivaient suivant la réception des commentaires reçus.

Au début de l'exercice suivant, l'Office a confirmé approuver le règlement tel que publié, lequel devrait entrer en vigueur au cours de l'exercice 2025-2026.

8.1.2

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre a mis en place tous les processus administratifs requis pour le traitement des demandes de permis en vertu de ce règlement. Le [site Web de l'Ordre](#) contient l'information pertinente tant pour les hygiénistes dentaires de la Suisse que pour celles et ceux du Québec.

En 2024-2025, l'Ordre a poursuivi ses démarches en vue de trouver un partenaire du secteur de l'enseignement collégial pour l'offre des formations d'appoint requises des hygiénistes dentaires de la Suisse qui obtiendraient un permis en vertu du règlement (formations en orthodontie et en dentisterie opératoire). Ces démarches ont finalement porté fruit grâce à la collaboration de la formation continue du cégep de Saint-Hyacinthe. Ces formations pourront donc être offertes au besoin au cours de l'exercice suivant.

8.1.3

Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

La *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, adoptée et sanctionnée le 24 septembre 2020, a conféré aux hygiénistes dentaires le droit d'exercer plusieurs activités réservées. Il est désormais possible pour les hygiénistes dentaires de pratiquer en toute autonomie et d'avoir leur propre cabinet d'hygiène dentaire.

Ainsi, l'Ordre a mis en branle le projet d'adopter un nouveau cadre normatif et réglementaire qui tient compte de cette autonomie récente, tout en actualisant les obligations des membres afin d'adapter celles-ci aux différents milieux d'exercice et à l'environnement technologique.

Depuis, la permanence de l'Ordre travaille à l'établissement de nouvelles normes en matière de tenue de cabinets et de tenue des dossiers.

En 2024-2025, en concomitance avec la rédaction de ces nouvelles normes, l'Ordre a entrepris des travaux pour réviser substantiellement le *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le 24 janvier 2025, le conseil d'administration de l'Ordre a procédé à l'adoption de principe du projet de règlement devant remplacer le *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. Cette adoption de principe servira notamment à mener un processus de consultation volontaire auprès des membres, lequel demeure à être réalisé.

Il est prévu que le projet de règlement soit présenté à l'Office des professions du Québec au cours d'un exercice ultérieur.

8.1.4

Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires

Veuillez consulter la section 10, *Activités relatives à la formation continue*, pour prendre connaissance de l'ensemble des travaux menés par l'Ordre depuis l'adoption du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*.

8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

8.2.1

Application du Code des professions – nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires et activités réservées à la profession

Depuis l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, des représentants de l'Ordre participent à différents travaux interordres dans le but de faciliter l'application des changements législatifs dans la pratique quotidienne des membres des quatre ordres concernés. Entre autres, l'Ordre a participé à :

- Des rencontres de représentants des quatre ordres du domaine buccodentaire, dont les travaux visent la rédaction d'un guide explicatif interordres sur les champs d'exercice et les activités réservées aux différents professionnels;
- Des rencontres de représentants de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et de l'Ordre des dentistes du Québec pour mener des travaux sur des enjeux exclusifs aux deux professions. Le résultat de ces travaux est diffusé simultanément par les deux ordres sur nos sites Web respectifs, notamment par la publication de feuillets explicatifs sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires et par une foire aux questions consacrée à la modernisation.

Des représentants de l'Ordre ont aussi travaillé sur de multiples dossiers et projets liés au champ d'exercice et aux nouvelles activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- La gestion des courriels des membres relatifs à l'exercice de l'hygiène dentaire grâce à la nouvelle adresse exercicehd@ohdq.com;
- La publication d'articles dans la revue scientifique *L'Explorateur* (n° 3, vol. 34, publié en janvier 2025) sur le débridement parodontal non chirurgical et l'utilisation de l'aéropolissage sous-gingival dans le cadre du DPNC;
- La définition de nouvelles normes en matière de tenue des cabinets et de tenue des dossiers, adaptées au contexte modernisé d'exercice de la profession. Ces travaux mèneront éventuellement à la révision du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (voir section 8.1.3).

L'Ordre a également tenu une rencontre avec des représentants de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec (FHDQ) pour traiter des sujets suivants :

- Suivi de la proposition adoptée par les membres lors de l'AGE du 1^{er} juin 2024 (présentation de la démarche);

- Projet de loi n° 67, soit la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*;
- Cérémonie de bienvenue pour les finissants en *Techniques d'hygiène dentaire*;
- Guide de tarifs FHDQ;
- Règlement sur le DPNC;
- Étude sur les risques ergonomiques (suivi);
- Étude salariale;
- Réglementation et normes à venir (modernisation);
- Exercice illégal et usurpation du titre H.D.;
- Tableau des membres.

8.2.2 Révision des normes de prévention et de contrôle des infections

L'Ordre a participé aux travaux avec l'Ordre des dentistes du Québec pour la publication conjointe, sur nos sites Internet respectifs, des *Lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*. Cette publication est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2024. Ce document évolutif a fait l'objet d'une première révision en février 2025.

L'Ordre a également participé aux travaux avec l'Ordre des dentistes du Québec pour la mise en ligne, le 1^{er} octobre 2024 :

- De la formation *Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z* sur nos plateformes de développement professionnel respectives;
- D'une [foire aux questions \(FAQ\)](#) sur nos sites Internet respectifs.

COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le conseil d'administration de l'Ordre a constitué un comité permanent sur ce sujet.

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections consiste à :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;

- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du conseil d'administration;
- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI (ministères, Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS], etc.).

Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2024-2025 et a été invité à commenter :

- La publication conjointe avec l'Ordre des dentistes du Québec des [Lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux](#);
- La formation *Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z* sur Campus HD;
- La [foire aux questions](#), sur le site Internet de l'Ordre, pour soutenir les membres dans cette transition;
- La formation *Alternatives écologiques et virage vert*, présentée au Congrès 2024 de l'Ordre.

Le comité poursuit également son mandat de veille des données scientifiques et de partage des bonnes pratiques sur les solutions écologiques applicables à un virage vert en hygiène dentaire et en prévention et contrôle des infections.

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, présidente du comité
M^{me} Debbie DesRivières, H.D.	Membre
M^{me} Joëlle Masengu Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité
M^{me} Julie Lafitte, H.D.	Membre
M^{me} Karine Boulianne, H.D.	Membre
M^{me} Myriam Lavoie, H.D.	Membre (jusqu'au 12 novembre 2024)
M^{me} Myriam Cielo Pérez Osorio, H.D.	Membre (depuis le 24 janvier 2025)
M^{me} Natalie-Navion-Bélair, H.D.	Membre

8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2024-2025



8.4 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre offre un service de soutien par téléphone et par courriel à ses membres et au public. Les membres du personnel de la permanence contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activité respectif.

Au cours de l'année 2024-2025, l'Ordre a assuré le suivi d'une boîte de courriel créée pour des thématiques distinctes liées à l'exercice de l'hygiène dentaire en vue de faciliter la gestion de l'abondante quantité de messages reçus :

exercicehd@ohdq.com :

- La directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire a assumé la gestion des questions relatives à l'exercice de l'hygiène dentaire. Elle a assuré le suivi de 318 courriels sur ce sujet au cours de l'exercice financier.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

The background features a series of overlapping circles in various shades of blue, creating a modern, abstract design. The circles vary in size and opacity, with some being solid and others semi-transparent, allowing the underlying colors to show through. The overall composition is clean and professional.

En vertu du *Code des professions*, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leur clientèle ou par une autre personne.

9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	2
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	1

9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2024-2025 a été adopté par le conseil d'administration en mars 2024 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans *L'Explo+* de mars 2024 comme suit :

I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le conseil d'administration ;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale, qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre ;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant ;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres ;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent sa profession ;
- Offrir au membre des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale de façon que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, environ tous les cinq ans;
- Mettre en place des outils permettant au membre l'autoappréciation de sa pratique et de son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de développement professionnel visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au conseil d'administration, le cas échéant.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de l'Ordre, mais ne jamais avoir été inspecté;
- Avoir obtenu son diplôme en Techniques d'hygiène dentaire en 2023-2024;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus, ou encore reprendre l'exercice de fonctions cliniques après cinq ans ou plus;
- Avoir ouvert une entreprise privée d'hygiéniste dentaire depuis les 12 derniers mois.

VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

- Par région, selon le code postal.
- Selon les facteurs de risques.

9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2024-2025, 576 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées, incluant 30 inspections de cabinets d'hygiène dentaire. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à 494 des membres visités. Les autres recevront leur rapport au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2025-2026.

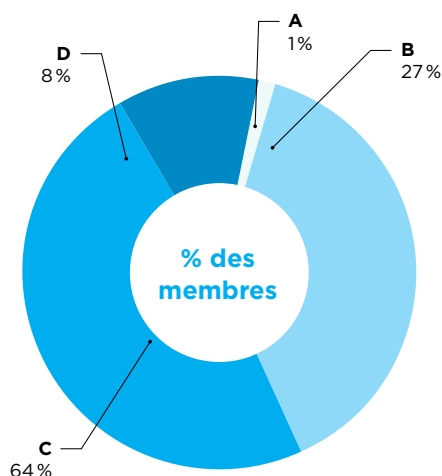
	Nombre de membre concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	83
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	548
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	589
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	576
Visites de cabinet d'hygiène dentaire réalisées au cours de l'exercice	30
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	659
Rapports d'inspection dressés à la suite de visites de cabinets d'hygiène dentaire réalisées au cours de l'exercice	30
Inspections annulées à la suite de l'expédition de formulaires ou de questionnaires d'inspection professionnelle (exercice précédent ou exercice en cours)	9
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	82

9.4 Bilan des inspections professionnelles

Pour l'exercice 2024-2025, les résultats des visites individuelles d'inspection professionnelle réalisées au cours de l'exercice pour lesquelles un rapport a été dressé au cours de l'exercice étaient les suivants (ce tableau exclut le résultat des visites de cabinets d'hygiène dentaire):

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	Assume pleinement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	3	1%
B	Assume consciencieusement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	149	27%
C	Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	348	64%
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses.	46	8%
TOTAL		546	100%

POURCENTAGE DE MEMBRES VISITÉS SELON LES CATÉGORIES DU RÉSULTAT OBTENU À LA SUITE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE



Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur le plan de:

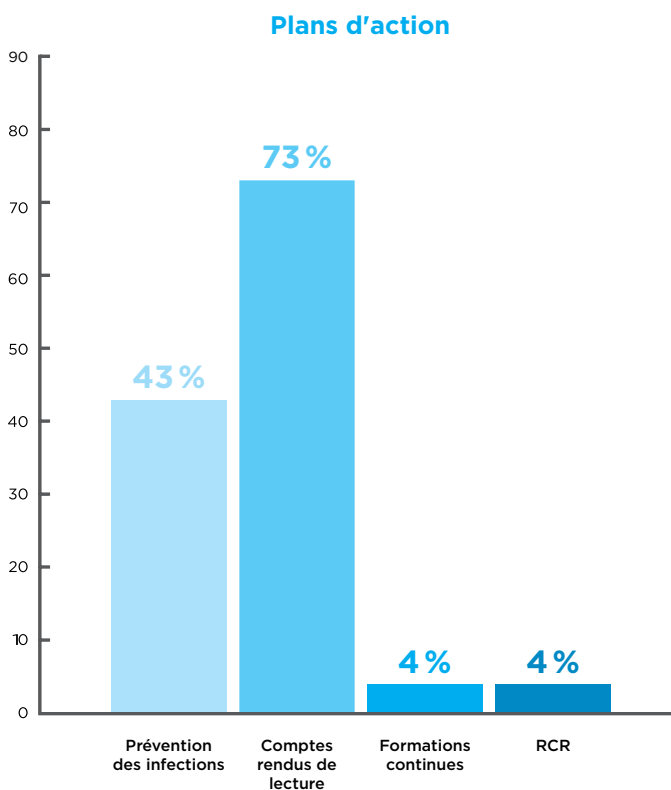
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- La réglementation et les obligations déontologiques;
- La prévention et la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical;
- Les situations d'urgence, incluant l'anaphylaxie;
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel;
- La pratique basée sur les preuves scientifiques et les données actuelles de la science;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada;
- Les droits des patients;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux;
- La tenue des dossiers et la confidentialité.

Résumé des plans d'action

Pour certains membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments liés à la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	233
Comptes rendus de lecture	397
Formation continue liée au secteur d'activité	23
Formations RCR	22

POURCENTAGE DE MEMBRES VISITÉS POUR LESQUELS UN PLAN D'ACTION FUT REQUIS, SELON LE SUJET CIBLÉ PAR LE PLAN



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication informatique ou par téléphone. La Boîte à outils de l'inspection professionnelle de la section Surveillance de la pratique du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Celle-ci contient de nombreuses références, notamment en ce qui a trait à la prévention et au contrôle des infections (PCI) et aux autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicomis

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres.

9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Une inspection portant sur la compétence dite particulière a été effectuée au cours de l'exercice.

9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice

Inspections individuelles régulières;	546
Inspections de cabinet d'hygiène dentaire;	30
Inspections pendantes au 31 mars de l'exercice précédent.	83
TOTAL	659

Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence :			
1. Bas-Saint-Laurent	0	0	9
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	36
3. Capitale-Nationale	0	0	74
4. Mauricie	0	0	22
5. Estrie	0	0	16
6. Montréal	0	0	172
7. Outaouais	0	0	45
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0	10
9. Côte-Nord	0	0	1
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	9
12. Chaudière-Appalaches	0	0	13
13. Laval	0	0	49
14. Lanaudière	0	0	31
15. Laurentides	0	0	56
16. Montérégie	0	0	90
17. Centre-du-Québec	0	0	26
18. Autre	0	0	0
TOTAL			659

9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant potentiellement faire l'objet d'une recommandation de réaliser avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au conseil d'administration au cours de l'exercice.

9.10 Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou inspectrice ou à un expert ou experte dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic au cours de l'exercice.

9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leurs fonctions;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités de l'exercice financier précédent et assuré le suivi requis;
- Mis à jour certains outils du programme de surveillance générale;
- Participé à l'élaboration et à la présentation de la formation *Les nouveautés des lignes directrices en PCI vues par l'inspection*. Cette formation pose un regard permettant de distinguer les changements et les nouveautés en matière de PCI et retraitement des dispositifs médicaux (RDM) par rapport au [Document d'information sur le contrôle des infections - Médecine dentaire, édition 2009](#);
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers;
- Collaboré avec le département du développement professionnel pour la validation de certaines activités de formations continues;
- Participé aux formations et colloques organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

En tant que membre du comité de prévention et de contrôle des infections (CPCI), la secrétaire du comité, également coordonnatrice de l'inspection professionnelle, contribue aussi à la définition des normes de pratique applicables aux hygiénistes dentaires en la matière.

Dans le cadre de ses fonctions, M^{me} Mbangwa participe également aux activités de trois comités internes, soit le comité de délivrance de permis, le comité de gestion et le comité des enjeux professionnels. Comme ce dernier comité traite de tous les dossiers relatifs à l'exercice de la profession, la coordonnatrice contribue à l'ensemble des travaux liés à la définition du champ d'exercice et des activités réservées aux hygiénistes dentaires.

COMPOSITION DU COMITÉ

M ^{me} Sophie Campagna, H.D.	—
M ^{me} Mylène Chauret, H.D.	—
M ^{me} Julie Chrétien, H.D.	Présidente substitut du comité
M ^{me} Marie-Josée Dufour, H.D.	Présidente du comité
M ^{me} Julie Mc Duff, H.D.	(jusqu'en octobre 2024)
M ^{me} Camille Gagné Angers	(depuis mars 2025)

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M ^{me} Masengu Joëlle Mbangwa, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité
-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------



The background is a solid blue color with several large, semi-transparent geometric shapes. On the left, there is a large, light blue shape that resembles a stylized letter 'T' or a wide vertical bar with a horizontal top bar. On the right, there are two overlapping circles of different shades of blue, with the darker one in front of the lighter one. The overall composition is modern and minimalist.

Activités relatives à la formation continue

10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

ENCADREMENT DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Depuis le 1^{er} avril 2024, l'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. L'obligation de formation continue des membres est encadrée par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*. En vertu de ce règlement, les hygiénistes dentaires doivent suivre, par période de référence, un minimum de 40 heures d'activités de formation continue liées à l'exercice de la profession. De ces 40 heures, les hygiénistes dentaires doivent suivre les activités de formation continue suivantes :

- Au moins 2 heures d'activités en éthique et en déontologie à partir d'une liste dressée par l'Ordre ;
- Au moins 2 heures d'activités en lien avec les normes de prévention et de contrôle des infections à partir d'une liste dressée par l'Ordre ;
- Au moins 4 heures d'activités en réanimation cardiorespiratoire pour enfants et adultes, incluant l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé ;
- Au moins 2 heures d'activités d'évaluation de l'exercice de la profession.

La période de référence débute le 1^{er} avril d'une année paire et s'étend sur deux ans.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

L'Ordre offre une partie de la formation continue, à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes (collèges, universités, autres).

10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

10.2.1 Les dispenses de formation continue

L'hygiéniste dentaire peut être dispensé, en tout ou en partie, de l'obligation de suivre des activités de formation continue selon certaines situations décrites dans le règlement. Ce tableau fait état du nombre de demandes de dispense de formation continue reçues et refusées.

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	268
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	215
Demandes refusées au cours de l'exercice	14
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	14

10.2.2 Les sanctions découlant du défaut de respecter ledit règlement

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se termine le 31 mars 2026.

10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a offert à ses membres, en mode asynchrone, neuf activités de formation continue relatives à l'éthique et à la déontologie des hygiénistes dentaires :

- Il a offert deux activités de formation continue liées à l'éthique;
- Il a offert sept activités de formation continue liées aux aspects légaux et déontologiques de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Titre de l'activité	Obligatoire ou facultative	Durée	Nombre de participants
Bases du système professionnel et de la déontologie professionnelle au Québec	Facultative	3 h	49
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence (webinaire)	Facultative	1,5 h	126
Éthique et déontologie	Facultative	2 h	902
Éthique et déontologie : droits des personnes inaptes et enjeux de consentement libre et éclairé	Facultative	1,5 h	154
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	Facultative	1,5 h	42
L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques	Facultative	1,5 h	250
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	Facultative	1,5 h	103
La publicité professionnelle: balises déontologiques	Facultative	1,5 h	27
Les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire	Facultative	2 h	296
TOTAL DE PARTICIPANTS			1 949

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a reconnu 41 activités de formation continue relatives à l'éthique et à la déontologie faisant partie de la liste des activités de formation que peuvent suivre les hygiénistes dentaires. Ces activités étaient offertes par 11 organismes.

10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

ACTIVITÉS OFFERTES EN 2024-2025

Au cours de l'année, l'Ordre a offert 2 activités de formation continue en salle, 4 activités de formation sous forme virtuelle en mode synchrone, 41 webinaires asynchrones, 3 activités d'évaluation de l'exercice de la profession, 21 articles de lectures dirigées, 1 précongrès en trois thématiques et 1 congrès.

Formation continue en salle

Titre de l'activité de formation continue	Obligatoire ou facultative	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
RCR – Cardio secours adultes-enfants/Défibrillation externe automatisée-DEA	Facultative*	14	4 h	221
Postures et mouvements au travail pour les hygiénistes dentaires	Facultative	5	4 h	148
TOTAL DE PARTICIPANTS				369

* Quoique cette activité de formation continue soit facultative, elle fait partie de la liste des activités reconnues par l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires de répondre aux exigences de suivre au moins 4 heures d'activités en réanimation cardiorespiratoire pour enfants et adultes, incluant l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé et le maintien en tout temps d'une certification valide en cette matière.

Formation continue virtuelle synchrone

Titre de l'activité de formation continue	Obligatoire ou facultative	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Formation Code de sécurité 30 – Utilisateurs et responsables de la radioprotection	Facultative	3	8 h	50
Le débridement parodontal non chirurgical: les bonnes pratiques	Facultative	9	2,5 h	348
Séminaires d'information sur le <i>Règlement de formation continue obligatoire avec Q/R</i>	Facultative	5	1 h	619
Atelier d'accompagnement sur la démarche réflexive	Facultative	8	0,5 h	99
TOTAL DE PARTICIPANTS				1116

Webinaires asynchrones

Titre du webinaire	Obligatoire ou facultatif	Nombre d'heures	Nombre de participants ³
Aérosols dentaires: qu'avons-nous appris depuis la pandémie?	Facultatif*	1,5 h	394
Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant (Colloque 2023)	Facultatif	1,5 h	161
Bases du système professionnel et de la déontologie au Québec	Facultatif**	3 h	49
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	Facultatif*	1 h	128
Conseils financiers, comptables et fiscaux pour le démarrage de votre entreprise	Facultatif	1,5 h	22
Dentisterie pédiatrique au quotidien: quoi de neuf en 2022	Facultatif	1,5 h	45
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence	Facultatif**	1,5 h	126
État des connaissances sur le vieillissement cognitif normal et les troubles neurocognitifs – Hygiène buccodentaire comme facteur de prévention?	Facultatif	1,5 h	46
Éthique et déontologie	Facultatif**	2 h	902
Éthique et déontologie: droits des personnes inaptes et enjeux de consentement libre et éclairé	Facultatif**	1,5 h	154
Évaluer la condition buccodentaire d'une personne (Colloque 2023)	Facultatif	1,5 h	201
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	Facultatif**	1,5 h	42
L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques	Facultatif**	1,5 h	250

L'aspect pharmacologique de la nouvelle pratique; pour être prêts!	Facultatif	1,5 h	67
L'écoresponsabilité dans sa pratique, passer de la réflexion à l'action	Facultatif	1,5 h	12
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	Facultatif**	1,5 h	103
La contribution de l'hygiéniste dentaire au sein de la pratique orthodontique: une histoire d'équipe!	Facultatif	1,5 h	74
La désinfection et l'asepsie des surfaces	Facultatif*	1 h	246
La pratique réflexive - l'évaluation de la pratique professionnelle	Facultatif	1 h	420
La publicité professionnelle: balises déontologiques	Facultatif**	1,5 h	27
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	Facultatif	1,5 h	28
La restauration atraumatique, l'essentiel pour une approche optimale	Facultatif	1,5 h	60
La santé buccodentaire à l'ère numérique: déjouer les pièges de la désinformation en ligne	Facultatif	1,5 h	59
Le processus de soins en hygiène dentaire, le cadre de la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire	Facultatif	1,5 h	36
Le raisonnement clinique et les conclusions professionnelles de l'hygiéniste dentaire	Facultatif	1,5 h	63
Les fondements du partenariat patient et pistes de réflexion sur la pratique de l'hygiène dentaire	Facultatif	1,5 h	17
Les fondements juridiques à respecter dans le cadre de la gestion d'employés	Facultatif	1,5 h	13
Les lois et règlements de la profession d'hygiéniste dentaire	Facultatif**	2 h	296
Les nouveautés des lignes directrices en PCI vues par l'inspection professionnelle	Facultatif*	1,5 h	183
Nouveautés concernant la gestion et la protection des renseignements personnels: quels sont les impacts dans votre pratique?	Facultatif	1,5 h	13
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	Facultatif	1,5 h	74
Panel: Le vieillissement normal et les maladies neurocognitives	Facultatif	1,5 h	28
Prévention et contrôle des infections: le top 10 des erreurs les plus fréquentes	Facultatif*	1 h	2 422
Protection des renseignements personnels et cybersécurité	Facultatif	1,5 h	4
Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z (formation conjointe avec l'ODQ)	Facultatif*	3 h	169
Santé des populations: l'apport de l'hygiéniste dentaire	Facultatif	1,5 h	42
Trouble du spectre de l'autisme - Approches et adaptations des soins buccodentaires	Facultatif	1,5 h	103
Une clinique dentaire accessible pour tous, est-ce possible pour les personnes vivant avec une incapacité motrice?	Facultatif	1,5 h	84
Vers une dentisterie (et une société) écoresponsable	Facultatif	1,5 h	4
Virus du papillome humain et cancer de l'oropharynx: discutons détection, conseils aux patients et vaccination	Facultatif	1,5 h	71
Webinaire d'information sur le <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires</i>	Facultatif	1 h	755

TOTAL DES PARTICIPANTS

7 993

* Quoique ces activités de formation continue soient facultatives, elles font partie de la liste des activités reconnues par l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires de répondre à l'exigence de suivre au moins 2 heures d'activités en lien avec les normes de prévention et de contrôle des infections.

** Quoique ces activités de formation continue soient facultatives, elles font partie de la liste des activités reconnues par l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires de répondre à l'exigence de suivre au moins 2 heures d'activités en éthique et en déontologie.

Activités de formation d'évaluation de l'exercice de la profession

Titre de l'activité de formation continue	Obligatoire ou facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Évaluation de la pratique professionnelle – Questionnaire de développement professionnel de l'OHDQ	Facultative*	2 h	367
Programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire	Facultative*	2 h	226
Évaluation de la pratique professionnelle – Inspection professionnelle	Facultative*	2 h	585
TOTAL DE PARTICIPANTS			1178

* Quoique ces activités de formation continue soient facultatives, elles font partie de la liste des activités reconnues par l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires de répondre aux exigences de suivre au moins 2 heures d'activité d'évaluation de l'exercice de la profession.

Activités de formation d'évaluation de l'exercice de la profession

Titre de l'activité de formation continue	Obligatoire ou facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Article de revue – <i>Aperçu des programmes de soins buccodentaires fournis par Services aux Autochtones Canada</i> , L'Explorateur, vol. 32, n° 1	Facultative	0,5 h	744
Article de revue – <i>Aperçu épidémiologique de la santé cardiovasculaire</i> , L'Explorateur, vol. 33, n° 1	Facultative	0,5 h	672
Article de revue – <i>Cancers de la tête et du cou... 1, 2, 3... Dépistez!</i> , L'Explorateur, vol. 32, n° 2	Facultative	0,5 h	975
Article de revue – <i>Collaboration interprofessionnelle: les soins buccodentaires en oncologie pédiatrique</i> , L'Explorateur, vol. 31, n° 2	Facultative	0,5 h	620
Article de revue – <i>Considération des perceptions, valeurs et croyances des clients liées à l'esthétique dentaire: lien avec la pratique professionnelle de l'hygiéniste dentaire</i> , L'Explorateur, vol. 33, n° 2	Facultative	0,5 h	610
Article de revue – <i>Considérations sur le blanchiment des dents vitales: sécurité, efficacité, effectivité, efficience et tolérabilité</i> , L'Explorateur, vol. 33, n° 2	Facultative	0,5 h	828
Article de revue – <i>Cumul de fonctions: un terrain qui peut être glissant</i> , L'Explorateur, vol. 31, n° 4	Facultative	0,5 h	515
Article de revue – <i>Énoncé du principe de Joyce</i> , L'Explorateur, vol. 32, n° 1	Facultative	0,5 h	479
Article de revue – <i>Entre l'éthique et l'esthétique</i> , L'Explorateur, vol. 33, n° 2	Facultative	0,5 h	505
Article de revue – <i>Évaluation de la santé buccodentaire chez les personnes âgées vivant dans un établissement de soins de longue durée: examen de la portée</i> , L'Explorateur, vol. 34, n° 1	Facultative	0,5 h	372
Article de revue – <i>Incidence et facteurs de risque des cancers de la tête et du cou</i> , L'Explorateur, vol. 32, n° 2	Facultative	0,5 h	476
Article de revue – <i>La maltraitance des personnes vulnérables: rôle de l'hygiéniste dentaire</i> , L'Explorateur, vol. 34, n° 1	Facultative	0,5 h	433
Article de revue – <i>Les déchets biomédicaux dans une pratique d'hygiène dentaire mobile</i> , L'Explorateur, vol. 31, n° 3	Facultative	0,5 h	484
Article de revue – <i>Les évidences scientifiques soutenant la pratique du traitement restaurateur atraumatique</i> , L'Explorateur, vol. 29, n° 4	Facultative	0,5 h	319
Article de revue – <i>Les troubles neurocognitifs majeurs: le défi des soins buccodentaires</i> , L'Explorateur, vol. 34, n° 1	Facultative	0,5 h	388
Article de revue – <i>L'hygiéniste dentaire, la publicité, les réseaux sociaux et l'image professionnelle</i> , L'Explorateur, vol. 34, n° 2	Facultative	0,5 h	377
Article de revue – <i>Méthodes de prévention de la carie de la petite enfance</i> , L'Explorateur, vol. 31, n° 4	Facultative	0,5 h	776

Article de revue – <i>Oxymètres de pouls : informations pour les professionnels de la santé</i> , L'Explorateur, vol. 33, n° 1	Facultative	0,5 h	403
Article de revue – <i>Prévention et contrôle des infections, Boîte à outils pour le démarrage d'un cabinet d'hygiéniste dentaire</i> , L'Explorateur, vol. 31, n° 3	Facultative	0,5 h	485
Article de revue – <i>Soins d'hygiène dentaire adaptés aux clientèles présentant des besoins particuliers</i> , L'Explorateur, vol. 34, n° 1	Facultative	0,5 h	573
Article de revue – <i>Une introduction au concept de la pensée critique, une alliée de notre pratique professionnelle</i> , L'Explorateur, vol. 29, n° 3	Facultative	0,5 h	357
Document de lecture – <i>Lignes directrices : Prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux</i>	Facultative*	1,5 h	1 771

NOMBRE TOTAL DE LECTURES RÉALISÉES

13 162

* Quoique cette activité de formation continue soit facultative, elle fait partie de la liste des activités reconnues par l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires de répondre à l'exigence de suivre au moins 2 heures d'activités en lien avec les normes de prévention et de contrôle des infections.

Congrès et précongrès de l'OHDQ 2024

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres présents
Congrès de l'OHDQ 2024	8,5 h	756
Précongrès 2024: Virage vert et écoresponsabilité, par où commencer?	3 h	137
Précongrès 2024 - Formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR)	4 h	21
Précongrès 2024 pour les enseignants du programme collégial en techniques d'hygiène dentaire	3 h	66

TOTAL DE PARTICIPATIONS

980

BILAN DU NOMBRE D'HYGIÉNISTES DENTAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE POUR L'ANNÉE 2024-2025



Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	369
Formation continue virtuelle en mode synchrone	1116
Webinaires asynchrones	7 993
Activité de formation d'évaluation de l'exercice de la profession	1 178
Lectures dirigées	13 162
Congrès et précongrès 2024	980
TOTAL DE PARTICIPATIONS	24 798

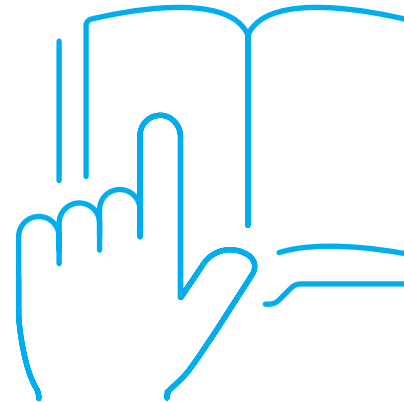
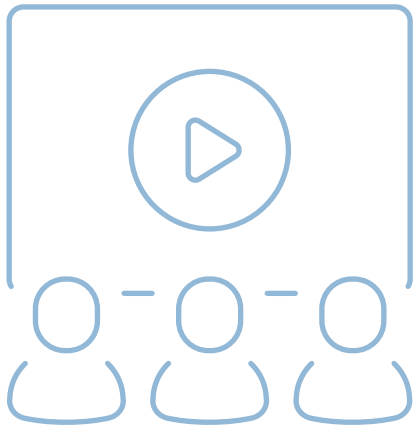
LA RECONNAISSANCE D'AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* décrit les types d'activités de formation continue et les organismes reconnus par l'Ordre. Les types d'organismes offrant des activités de formations reconnues à l'article 6 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* sont disponibles dans la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Ordre, Campus HD.

Autres activités de formation suivies au cours de l'exercice par les membres du personnel au regard de leurs fonctions

La coordonnatrice du développement professionnel a participé à diverses formations :

- *Congrès 2024: Pour une pratique inclusive de l'hygiène dentaire!* (OHDQ)
- *Précongrès 2024 pour les enseignants du programme collégial en techniques d'hygiène dentaire* (OHDQ)
- *Postures et mouvements au travail pour les hygiénistes dentaires* (OHDQ)
- *Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI)* (OIIAQ)
- *Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois* (AdmA)
- *Risques psychosociaux* (PRATIQ, ressources humaines, santé-sécurité)
- *La civilité et la prévention du harcèlement* (OHDQ, Flexia)
- *Anticiper l'avenir: pour une prise en charge optimale des patients en perte d'autonomie* (JDIQ)
- *La médecine du sommeil et le dentiste: les enjeux d'une collaboration pluridisciplinaire* (JDIQ)
- *Utilisation de l'intelligence artificielle en dentisterie: tendances cliniques actuelles et avancées de la recherche* (JDIQ)
- *Les ordres professionnels face à la radicalisation: comprendre et agir* (CIQ)



Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2025

Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe	Temps plein
Marie-Béatrice Georges	Adjointe de direction au Bureau du syndic	Temps partiel (à partir du 3 juin 2024)

11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	197
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	7

11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	25
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	17
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	4

Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	25
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	18
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	6
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	6
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	17

11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	4
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	14
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	2
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	2
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (Avertissement, mises en garde)	8
Avertissement	6
Encadrement	1
Engagement	1
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	1
Enquêtes autrement fermées	1

En plus des enquêtes fermées, **106** membres ont reçu une **mise en garde ou un avis**, sans ouverture de dossier :

	Nombre
Mise en garde (sans ouverture de dossier)	106
Rappels des obligations quant à la mise à jour des lieux d'exercice ou du domicile professionnel (art. 60 du <i>Code des professions</i>)	77
Rappels des obligations lors de la cessation d'exercice pour les membres ayant ouvert leur cabinet d'hygiène dentaire (art. 25 du <i>Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec</i>)	3
Rappels des obligations quant au défaut de dénoncer l'exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire au sein de son milieu de travail (art. 59.2 du <i>Code des professions</i>)	11
Autres (ex. : utilisation du nom tel qu'il apparaît au Tableau des membres, sollicitation de clientèle lors de la promotion de services, commentaires contraires à l'honneur et à la dignité de la profession sur les réseaux sociaux en lien avec l'exercice de la profession)	15

11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	3

11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

11.9 Enquêtes des syndicats *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

11.10 Décisions rendues par les syndicats *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndicats *ad hoc* au cours de l'exercice.

11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	4
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	34
Chefs initialement déposés	34
Chefs retirés	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	3
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	2

11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

Nature des plaintes	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	7
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	1
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions liées à la publicité	5
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	6
Infractions techniques et administratives	7
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	5
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a porté un total de **4 plaintes** au conseil de discipline, comportant un total de **34 chefs d'infraction** :

Plainte 19-24-014 :

- **Chefs 1-2**: Infraction technique et administrative
- **Chef 3**: Infraction liée à la tenue des dossiers du professionnel
- **Chefs 4-5**: Infraction technique et administrative
- **Chefs 6-7-8**: Infraction liée à la publicité
- **Chefs 9-10** : Entrave au Bureau du syndic

Plainte 19-24-015 :

- **Chef 1** : Infraction liée à la tenue des dossiers du professionnel

Plainte 19-24-016 :

- **Chef 1**: Infraction liée à la qualité des services rendus par le professionnel
- **Chefs 2-3**: Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à l'exercice illégal d'une autre profession
- **Chef 4**: Infraction liée à la tenue des dossiers du professionnel
- **Chefs 5-6-7**: Entrave au Bureau du syndic

Plainte 19-25-017 :

- **Chefs 1-2-3**: Infraction liée à la tenue des dossiers du professionnel
- **Chefs 4-5-6-7-8**: Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à l'exercice illégal d'une autre profession
- **Chefs 9-10**: Infraction technique et administrative
- **Chef 11**: Infraction liée au comportement du professionnel
- **Chef 12**: Infraction liée à la qualité des services rendus par le professionnel
- **Chef 13**: Infraction à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)
- **Chef 14**: Infraction technique et administrative
- **Chefs 15-16**: Infraction liée à la publicité

11.13 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel:

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes l'ayant suivie	Nombre de personnes ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

De plus, la syndique a participé ou participe aux activités de formations suivantes:

- Études au certificat en droit, Université Laval, sessions hiver et automne 2024;
- Obtention du certificat en droit de l'Université Laval en janvier 2025;
- Journées stratégiques du Droit disciplinaire, offertes par l'Open Forum Ouvert les 8 et 9 avril 2024;
- Journées dentaires internationales du Québec, offertes par l'Ordre des dentistes du Québec les 27 et 28 mai 2024;
- Congrès de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, les 1^{er} et 2 novembre 2024;
- Formation sur la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (Loi 5)*, offerte par le CHU Sainte-Justine et le CIQ, le 17 janvier 2025;
- Colloque virtuel – *Les ordres professionnels face à la radicalisation: comprendre et agir*, offert par le CIQ le 30 janvier 2025;
- Colloque virtuel – *Les ordres professionnels à l'ère de la neurodiversité: comprendre, inclure, évoluer*, offert par le CIQ le 26 mars 2025.

La syndique adjointe a pour sa part participé ou participe aux activités de formation suivantes:

- Journées stratégiques du Droit disciplinaire, offertes par l'Open Forum Ouvert les 8 et 9 avril 2024;
- Journées dentaires internationales du Québec, offertes par l'Ordre des dentistes du Québec les 27 et 28 mai 2024;
- Journées de santé dentaire publique du Québec, les 4 et 5 juin 2024;
- Études au certificat en gestion de la santé et des services sociaux, Université de Montréal (en cours) session hiver 2024;
- Congrès de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, les 1^{er} et 2 novembre 2024;
- Colloque virtuel – *Les ordres professionnels face à la radicalisation: comprendre et agir*, offert par le CIQ le 30 janvier 2025.

11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année, la syndique a fait état de l'avancement des dossiers disciplinaires au conseil d'administration lorsqu'il lui a été requis.

Le Bureau du syndic a également assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre, notamment en répondant à des demandes et en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants :

- La validité du permis ou de l'inscription au Tableau des membres de l'Ordre;
- Le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- Les activités réservées à l'hygiéniste dentaire ou les actes que d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire peuvent exécuter, et l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- La responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- La confidentialité et le secret professionnel;
- Les soins reçus;
- L'affichage d'offres d'emploi.

Participation des membres du Bureau du syndic aux activités de l'Ordre :

- Participation de la syndique au groupe de travail de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sur les enjeux d'application de la modernisation des professions du domaine buccodentaire propres aux deux professions;
- Participation à la rédaction de la revue professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, *L'Explorateur*;
- Participation, avec les autres membres de la permanence, à des présentations pour les finissants du programme *Techniques d'hygiène dentaire* sur le rôle et les fonctions de l'Ordre;

- Présentation d'une formation par la syndique, en collaboration avec les procureurs du Bureau du syndic, lors du Congrès de l'Ordre :
 - *L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques*;
- Présentation d'une formation pour les enseignants par la syndique adjointe, en collaboration avec d'autres membres de la permanence, lors du précongrès de l'Ordre :
 - *Tenue de dossiers: caractéristiques et qualités d'un bon outil de communication*;
- Contribution de la syndique à plusieurs dossiers en lien avec le déploiement de la modernisation des professions du domaine buccodentaire.

Finalement, la syndique participe aux réunions du comité de gestion, à celles du comité des enjeux professionnels, qui se penchent sur des sujets liés à la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires, au comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de même qu'au comité de santé et sécurité.

Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au regard de documents relevant de sa compétence.

Partage de renseignements

En vertu de l'article 124 du *Code des professions*, le Bureau du syndic a :

- **Répondu à douze (12) demandes** d'échange de renseignements ou de documents entre syndicats de différents ordres professionnels;
- **Transmis** de l'information à **six (6) reprises** à d'autres ordres professionnels;
- **Reçu une (1) transmission** d'informations concernant des hygiénistes dentaires de la part d'un autre ordre professionnel;
- **Effectué quatre (4) demandes** d'information à d'autres bureaux de syndic.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

En vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, le Bureau du syndic pourrait être appelé à recevoir des demandes du public concernant un différend sur les honoraires des hygiénistes dentaires, conformément au *Code des professions*.

12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Karine Gagné, H.D.	Arbitre, présidente et secrétaire du conseil
2 postes à pourvoir	—

12.3 Autres activités

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a procédé à la mise en ligne d'outils sur le site Internet de l'Ordre concernant le processus de conciliation des comptes.

Activités du comité de révision des décisions du Bureau du syndic

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Jean-Luc Henry	Représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et président du comité
M^{me} Caroline Lavoie, H.D.	—
M^{me} Myriam Plante, H.D.	—

SECRETARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier, erg, M.A.P., ASC,	Directeur général et secrétaire (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Estelle Macher	Adjointe de direction à la direction générale (secrétaire du comité par intérim à partir du 27 février 2025)

13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre n'a pas reçu de demande d'avis pour le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	0
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

Décision	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0
Activité de formation portant sur les pratiques de sensibilisation et de sécurité culturelles avec les populations autochtones	3	0

13.4 Autres activités du comité de révision

Les membres du comité ont tous suivi une formation offerte par la firme Flexia portant sur la civilité et la prévention du harcèlement.

De plus, le comité a tenu une rencontre annuelle, au cours de laquelle on lui a présenté une revue des nouvelles législatives et réglementaires. C'est également lors de cette rencontre que le Bureau du syndic lui a présenté :

- Le bilan de ses activités de 2022 à 2025;
- Un résumé des décisions disciplinaires rendues depuis 2022;
- Le guide publié en septembre 2024 sur la publicité, les médias sociaux et l'image professionnelle.

Activités du conseil de discipline

The background features several overlapping, semi-transparent geometric shapes in various shades of blue. On the left, there is a large, dark blue shape that resembles a stylized letter 'T'. To its right, there is a lighter blue shape that looks like a large, slanted '4'. These shapes are layered, creating a sense of depth and movement.

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le *Code de déontologie*.

14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Secrétaire du conseil
M^e Geneviève Roy, LL. B	Secrétaire substitut
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Deuxième secrétaire substitut (à partir du 22 mars 2024).

14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	4
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	4
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes l'ayant suivie	Nombre de personnes ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

Outre la formation requise par le *Code des professions*, les membres du Conseil de discipline ont également suivi une formation sur la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

HYGIÉNISTES DENTAIRES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^{me} Sophia Baltzis, H.D.

M^{me} Louise Bourassa, H.D.

M^{me} Sylvie Dumontier, H.D.

M^{me} Louise Grenier, H.D.

M^{me} Marie-Josée Raschella, H.D.

**Activités relatives
aux infractions pénales
prévues au *Code des
professions* ou aux lois
professionnelles**

À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du Conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du Conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales et syndique peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire.

L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'OHDQ et qui exerce une ou des activités réservées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Code des professions* ou, antérieurement au 20 septembre 2020, a exercé des activités autorisées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires*.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES AU 31 MARS 2025

Julie Boudreau, H.D.	Syndique et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe et enquêtrice	Temps plein
Marie-Béatrice Georges	Adjointe de direction au Bureau du syndic	Temps partiel (à partir du 3 juin 2024)

15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice :

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	18
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	18
Exercer illégalement la profession	14
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	4
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	22
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	9
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	8
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	2
Mises en demeure ou avis formels	6
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	5
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	4

En plus des enquêtes fermées, **vingt-cinq (25)** personnes ont reçu une **mise en garde ou un avis**, sans ouverture de dossier, les invitant notamment à s'inscrire au Tableau de l'Ordre pour régulariser leur situation :

	Nombre
Mise en garde (sans ouverture de dossier)	25
Anciens membres qui sont non inscrits et qui exercent illégalement la profession	4
Personnes formées en médecine dentaire à l'extérieur du Québec qui exercent des activités réservées aux hygiénistes dentaires sans être inscrites au Tableau des membres	8
Étudiants en Techniques d'hygiène dentaire qui exercent la profession à l'extérieur du cadre d'enseignement	1
Autres	1
Personnes qui ne sont pas inscrites au Tableau des membres et qui appliquent des techniques de blanchiment des dents (avec ou sans ordonnance)	11

15.2 Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	9
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	9
Exercer illégalement la profession	7
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	2
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	5
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	5
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	5
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	4
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

JUGEMENTS RENDUS

La Cour du Québec a rendu cinq (5) jugements au cours de l'exercice 2024-2025, concernant neuf (9) plaintes pénales déposées dans l'exercice en cours :

Numéro de dossier	Nombre de chefs	Amende
500-61-601581-243	3	Amende payée au moment d'enregistrer le plaidoyer: 7 500 \$ (plus frais).
765-61-032126-245	1	Amende de 2 500 \$ (plus frais). Délai de paiement de 6 mois.
765-61-032127-243	5	Plainte modifiée: garder chefs 1 et 2, combiner les trois autres pour garder la période en un seul chef. Amende: 15 000 \$ (plus frais). Délai de 12 mois octroyé par le juge.
765-61-032125-247	5	Plainte modifiée: 1 chef regroupant les infractions de publicité et retrait du chef 2. Amende: 2 500 \$ (plus frais). Délai de 24 mois octroyé par le juge.
500-61-610862-244	3	Amende payée au moment d'enregistrer le plaidoyer: 7 500 \$ (plus frais).
TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE		35 000 \$ (plus frais)
TOTAL DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES COMPTABILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE		0 \$

15.3 Autres activités

Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

- L'OHDQ a mis en place, pour l'année 2024-2025, une stratégie annuelle de prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre. Pour cette année financière, considérant la pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des dénonciations d'exercice illégal par des personnes non-membres de l'Ordre, il a été décidé de mener plusieurs actions afin de sensibiliser autant les membres que les parties prenantes de nos constats à cet égard:
 - Rappels aux enseignantes et enseignants en *Techniques d'hygiène dentaire* afin de sensibiliser les étudiants sur l'exercice illégal:
 - En tant qu'étudiantes et étudiants ou employées et employés en cabinet dentaire comme assistantes ou assistants dentaires;
 - Comme futurs membres lorsqu'elles et ils seront sur le marché du travail;
 - Rappel aux étudiantes et étudiants, dans la publication de l'*Explo-étudiant*, quant à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux conséquences d'une condamnation pour exercice illégal sur leur éventuelle demande de délivrance de permis;
 - Mention par le président auprès de diverses parties prenantes, lors de rencontres avec ces dernières, des constats faits par l'Ordre sur la situation dans les cabinets dentaires en ce qui a trait à l'exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire.

Activités de formation par l'équipe des enquêtes relatives aux infractions pénales

- Participation de l'équipe d'enquête au réseau d'échanges sur la pratique illégale et l'usurpation de titre avec les responsables en la matière des autres ordres professionnels.

Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

The background features several overlapping abstract shapes in various shades of blue. On the left, there is a large, light blue shape that resembles a stylized letter 'L' or a vertical bar with a horizontal top section. To the right, there are several circular and semi-circular shapes, some overlapping each other, creating a layered effect. The overall composition is clean and modern.

16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est notamment acquitté de son rôle sociétal des manières suivantes :

- Il a contribué aux divers comités de travail ayant pour objectif la mise en œuvre de *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* :
 - Comité de travail interordres pour la préparation d'un guide explicatif destiné aux membres des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire ;
 - Comité de travail interordres avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec pour discuter des enjeux propres aux dentistes et aux hygiénistes dentaires, dans le but de communiquer conjointement à nos membres respectifs et au public l'information pertinente au regard de l'interprétation de l'exercice des professions (champ d'exercice) et de leurs activités réservées.
- Il a collaboré avec l'Ordre des dentistes du Québec sur le projet de lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux. Ces travaux ont mené à la publication conjointe des lignes directrices et à la mise en ligne d'une formation conjointe sur le sujet sur nos plateformes de développement professionnel respectives, le 1^{er} octobre 2024 ;
- Il a transmis ses commentaires aux consultations sur :
 - L'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis en prévention, telle que décrite dans [le mémoire du Collectif Vital](#) déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 ;
 - La planification de l'Étude clinique de surveillance en santé buccodentaire 2025-2026 auprès des élèves québécois de 5^e secondaire (ECSSBD) du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour mettre à jour les objets d'étude et indicateurs cliniques inscrits dans le Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants (PNS) ;
 - La stratégie de prévention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour un système de soins public viable. La réduction de la maladie en amont est au cœur de l'action gouvernementale. Comme le système actuel peine à répondre aux besoins en soins et services et que ceux-ci peuvent être considérablement réduits en s'attaquant aux maladies évitables, la réduction de la maladie prend l'avant-scène ;
 - La Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile (PSAD), pour permettre à la population québécoise qui le souhaite de demeurer chez elle le plus longtemps possible. Le parcours de soins et de services de santé doit être adapté en fonction de l'évolution des besoins des personnes âgées et vulnérables ;
 - Le projet de nouveau livre de littérature jeunesse des Producteurs laitiers du Canada, pour soutenir les membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec dans leurs actions auprès des enfants de la maternelle et du début du primaire (environ 5-8 ans) ;
 - Le champ de pratique des hygiénistes dentaires dans les différentes provinces et dans les territoires du Canada de l'Alberta College of Dental Hygienists (ACDH), pour valider certains éléments du champ d'exercice de la profession à travers le pays ;
 - Le projet d'énoncé de position conjoint proposé par le Groupe stratégique sur la formation en allaitement des professionnel(le)s de la santé (GS-FAPS).

- Il a participé aux rencontres :
 - du Comité directeur SERTIH pour la mise à jour du *Guide de référence du SERTIH sur les actes à risque de transmission d'infections hématogènes* ;
 - de l'équipe de l'Association pour la santé publique du Québec en lien avec l'adhésion à la Coalition québécoise pour la réduction de la maladie ;
 - de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) concernant l'élaboration d'un outil clinique sur la cessation tabagique, qui s'adressera aux cliniciens de première ligne et qui traitera à la fois du choix des interventions pharmacologiques ainsi que du counseling à effectuer ;
 - du groupe de travail sur l'intelligence artificielle du Conseil interprofessionnel du Québec. Le CIQ a envisagé, en collaboration avec ses membres, une nouvelle réflexion sur les effets de l'intelligence artificielle (IA) sur les professions réglementées (et sur les ordres) ainsi que des solutions face aux perspectives qu'elle offre et aux défis qu'elle pose pour le système professionnel ;
 - du groupe de travail sur le port du tablier plombé par le patient, en collaboration avec des représentants de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, radio-oncologie et électrophysiologie médicale du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, de l'Association des radiologistes du Québec, de l'Association québécoise des physicien(ne)s médicaux cliniques et de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec ;

- Il a collaboré avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de l'Enseignement supérieur et le cégep de Saint-Hyacinthe pour l'offre du programme de formation d'appoint pour les dentistes formés à l'étranger ;
- Il a contribué à la recherche de solutions pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire par le biais d'une table sectorielle composée de représentants de l'Ordre, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Fédération des cégeps et de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec ;
- Il a participé aux rencontres de consultation et tables de travail dirigées par l'Office des professions et le Conseil interprofessionnel du Québec relatives au chantier de modernisation du système professionnel québécois.

Par ailleurs, le rapport de la directrice des affaires juridiques et secrétaire fait état des nombreuses participations du personnel de l'Ordre à de multiples forums du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi qu'à des groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

16.2 Communications avec les membres de l'Ordre et les étudiants

16.2.1 PUBLICATIONS

REVUE PROFESSIONNELLE *L'EXPLORATEUR*

L'Explorateur est publié électroniquement quatre (4) fois par année.



N° 1 Volume 34 :
Pour une pratique inclusive de l'hygiène dentaire



N° 2 Volume 34 :
Virage vert et écoresponsabilité: par où commencer?



N° 3 Volume 34 :
Le débridement parodontal non chirurgical



N° 4 Volume 34 :
1975-2025: 50 ans et toutes ses dents!

Comité éditorial

Un comité interne, composé du président, du directeur général, de la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, de la responsable du développement de la profession et de la responsable des communications, s'est réuni à huit (8) reprises durant l'année afin de décider des sujets des articles, en plus de superviser leur production. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes pour la revue professionnelle de l'Ordre, au besoin et selon les paramètres du mandat de rédaction qui leur a été confié par l'Ordre.



L'EXPLO+

Infolettre administrative de l'Ordre, *L'Explo+* est envoyée tous les mois aux membres. Il y a eu douze (12) envois en 2023-2024.

Les messages récurrents abondent :

- L'inscription au Tableau;
- Les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre;
- Les avis de limitation d'exercice;
- Le suivi des séances du Conseil d'administration;
- Les nominations au sein de l'Ordre (Conseil d'administration, personnel de la permanence);
- Les appels de candidatures pour un comité ou un poste interne;
- Le calendrier de formation continue;
- Les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires;
- Les annonces d'événements;
- Les actualités en santé, dont des publications récentes liées au domaine buccodentaire;
- Les avis de décès.

INFO MODERNISATION

Infolettre consacrée aux nouveautés sur la modernisation de la profession. On y retrouve des vidéos du président, les nouveautés de la foire aux questions consacrée à cette thématique et d'autres sujets reliés. Il y a eu un envoi en 2024-2025.



AUTRES INFOLETTRES

En ajout aux différents bulletins, l'Ordre envoie ponctuellement des infolettres à ses membres sur des sujets précis.

Pour 2024-2025, voici la liste des sujets de ces infolettres et le nombre d'envois :

- Inscription au Tableau : 3
- Assemblée générale annuelle : 1
- Mois de la santé buccodentaire : 2
- Rappel des activités de formation continue : 19
- Congrès de l'OHDQ : 11
- Salon des exposants du congrès de l'Ordre : 7
- Appel de candidatures : 3
- Régime canadien de soins dentaires : 1
- Lignes directrices en prévention et contrôle des infections (PCI) et retraitement des dispositifs médicaux (DM) : 1
- Prix, bourses et distinctions : 2
- INESSS – Projet d'outil clinique en cessation tabagique : 1
- Avis de convocation – Assemblée générale extraordinaire : 2
- Élection à la présidence : 1
- Rencontres avec les membres – Activités d'échanges : 40
- Séance d'information – Équivalences : 2
- 50 ans de l'OHDQ : 1

SITE WEB DE L'ORDRE www.ohdq.com ET MÉDIAS SOCIAUX

Facebook OHDQ pour hygiénistes dentaires,
Facebook *Ma santé, mon sourire* pour le public,
Instagram *Ma santé, mon sourire* pour le public, **LinkedIn**

L'Ordre a continué d'assurer la mise à jour du contenu de ses plateformes, tant pour les contenus destinés aux membres que pour le public.



16.2.2 Prix et bourses

Comité des prix et bourses

Le comité des prix et bourses veille à l'application du programme des bourses et de l'attribution des autres prix décernés par l'Ordre.

Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires ainsi que les étudiantes et étudiants en *Techniques d'hygiène dentaire* qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Au cours de l'année 2024-2025, le comité des prix et bourses s'est réuni à deux reprises. Au cours de ces rencontres, le comité a :

- Fixé ses objectifs annuels ;
- Recommandé au CA les lauréates du Mérite du CIQ et du prix Sylvie-de-Grandmont ainsi que les trois nouveaux prix suivants : prix Agathe-Bergeron, prix Projet de l'année et Prix de la relève, de même que les lauréats des quatre Bourses Méritas pour l'année 2024 ;
- Évalué les candidatures reçues pour le concours étudiant et a recommandé au CA de ne pas remettre la bourse.



COMPOSITION DU COMITÉ 2024-2025

M. Jacques Gauthier, erg. M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire, président du comité (membre sans droit de vote) (jusqu'au 14 mars 2025)
M^{me} Sophie Paquin Petitjean, H.D.	Administratrice
M^{me} Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice
M. Cyriaque Sumu	Administrateur nommé
M. Guy Marcel Nono	Administrateur nommé

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications, secrétaire du comité
-----------------------------------------	---------------------------------------------------------

BOURSES MÉRITAS

Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être en voie de terminer sa dernière année d'études dans le programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire*. Elle ou il doit de plus soumettre un texte d'un maximum de 600 mots expliquant ses motivations à faire carrière dans le domaine dentaire, sa vision de la profession et ses engagements parascolaires et sociaux. La candidate ou le candidat doit également fournir deux lettres de recommandation mettant en lumière son

parcours scolaire et son implication sociale. L'une de ces lettres doit provenir d'une enseignante ou d'un enseignant en hygiène dentaire. Les candidatures sont évaluées selon l'excellence du dossier scolaire (20%), le texte de présentation (70%) et la présentation du dossier (10%).

Récipiendaires 2024

Audrey Arel

Cégep de Saint-Hyacinthe



Georges Mansour

Collège de Maisonneuve



Shajini Ponniah

Collège de Maisonneuve



Farah Succès

Cégep de l'Outaouais



PRIX SYLVIE-DE-GRANDMONT

Ce prix d'excellence vise à souligner l'engagement exceptionnel d'un(e) hygiéniste dentaire envers sa profession, et ce, par des réalisations qui en ont permis le rayonnement. Pour être admissible, l'hygiéniste dentaire doit s'être distingué(e) dans un ou plusieurs des domaines suivants : amélioration de l'image de la profession, participation à l'avancement de la profession, amélioration des services offerts au public.

Lauréate 2024

Roxann Dignard, H.D.



PRIX PROJET DE L'ANNÉE

Ce prix récompense un(e) hygiéniste dentaire ou un groupe d'hygiénistes dentaires s'étant particulièrement distingué(e) au cours des deux dernières années par une initiative créative et innovante, qui a permis une amélioration des pratiques professionnelles et qui a eu un effet positif sur le mieux-être et la santé de la population.

Lauréates 2024

Stéphanie Francoeur, H.D. et Fannie Leblanc, H.D.



PRIX AGATHE-BERGERON

Ce prix honore un(e) hygiéniste dentaire qui se distingue par son action bénévole ou son engagement communautaire. Cette personne est reconnue pour son altruisme, son dévouement au service des autres et ses grandes qualités humaines. Ses actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement des personnes et de la communauté, ou à l'essor d'organismes philanthropiques. La carrière de cette personne doit être marquée par le dévouement, le partage et l'entraide, tant auprès de collègues que du public.

Lauréate 2024

France Lavoie



PRIX DE LA RELÈVE

Ce prix vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en hygiène dentaire. Il souligne la contribution remarquable d'un(e) hygiéniste dentaire de moins de cinq années d'expérience qui s'est illustré(e) dans son travail par son engagement communautaire ou professionnel. Malgré une courte carrière à son actif, cette personne a rapidement acquis une crédibilité au sein de son milieu et a déjà réussi à exercer une influence positive tant sur celui-ci que sur la clientèle. Possédant une identité professionnelle forte, cette personne représente sans contredit un modèle pour ses pairs.

Lauréate 2024

Catherine Cloutier, H.D.

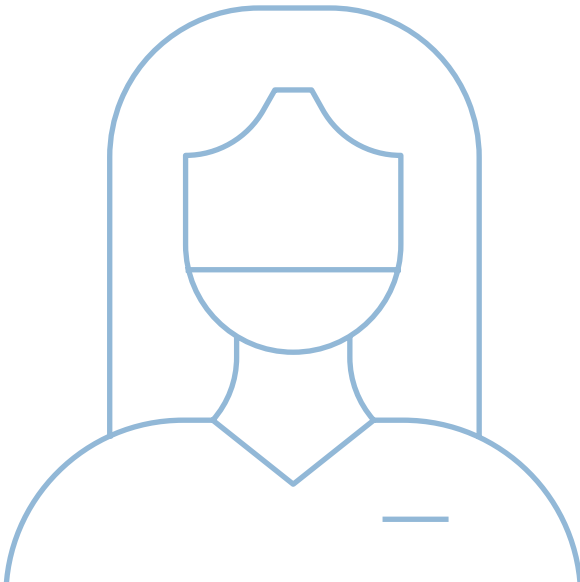


MÉRITE DU CIQ POUR L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Ce prix est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec sur recommandation des ordres professionnels, et remis à l'un(e) de leurs membres s'étant distingué(e) par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel.

Lauréate 2024

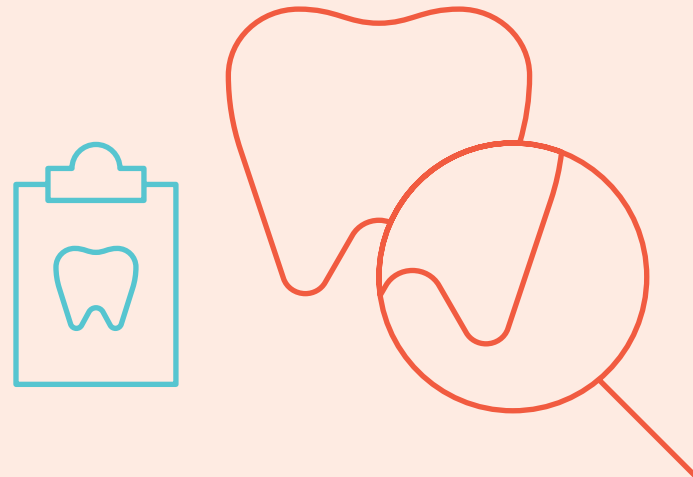
Louise Bourassa, H.D.



16.2.3 Communication avec les étudiants

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication destiné aux étudiants du programme *Techniques d'hygiène dentaire*:

- Le président de l'Ordre a effectué une tournée des 10 cégeps offrant le programme pour rencontrer les étudiants de la 1^{re} année d'études et les sensibiliser au rôle de l'Ordre et aux futures responsabilités d'un professionnel;
- Des employés de la permanence ont rencontré les étudiants de la 3^e année d'études pour leur offrir un séminaire sur le système professionnel québécois, sur les fonctions d'un ordre ainsi que sur la réglementation et la déontologie professionnelles;
- Le comité jeunesse a été créé, et sa mise en œuvre s'effectuera pendant le prochain exercice financier;
- Le service des communications a fait suivre, aux étudiants des 10 cégeps possédant un programme *Techniques d'hygiène dentaire*, 4 infolettres leur fournissant des renseignements importants en lien avec leur nouvelle carrière, de l'information pour les étudiants de 1^{re} année, les démarches à suivre pour devenir membre et obtenir son permis, la promotion de la Bourse Méritas et du concours étudiant, des nouvelles des cégeps, des nouvelles de l'Ordre, des *Saviez-vous que?* sur des cas de déontologie ou sur l'Ordre, etc.



16.3 Publicité

16.3.1 Campagne de communication sur le thème de l'alimentation

Une campagne de communication destinée à la population, sur le thème de l'alimentation, s'est déployée sur les différentes plateformes de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025. Parmi les outils de communication utilisés, notons des publications sur les médias sociaux (Facebook et Instagram), une capsule vidéo, une campagne publicitaire numérique et du placement médias.



MICROSITE

masantemonsourire.com

Le microsite est un outil de communication pour les campagnes destinées au grand public. Les publications sur Facebook sont également publiées dans le microsite en plus de contenus exclusifs. Par leur pertinence, les contenus publiés lors des campagnes d'information des années antérieures demeurent présents sur le site. Celui est donc évolutif et son contenu est bonifié chaque année.

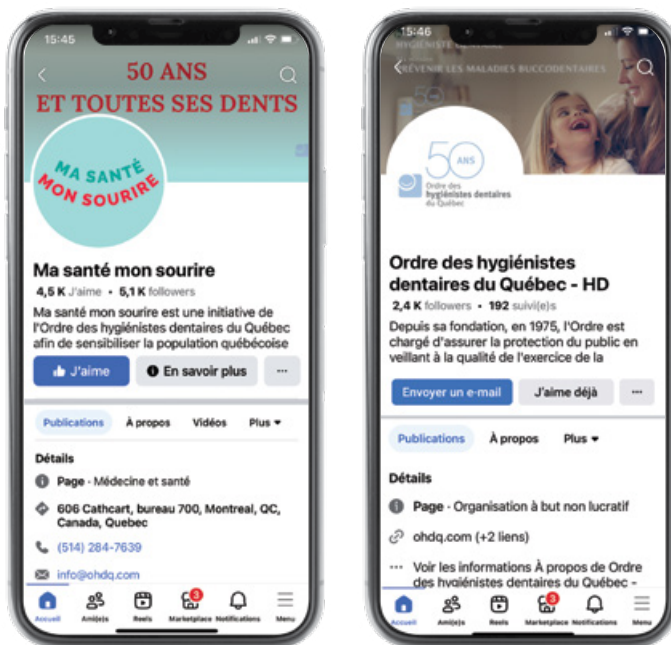


DEUX PAGES FACEBOOK POUR L'OHQ

L'Ordre possède deux pages Facebook distinctes :

- Une page pour le grand public, qui arbore le titre *Ma santé, mon sourire*, à l'instar du microsite de l'Ordre. Elle diffuse des contenus qui lui sont exclusifs et reprend des éléments des campagnes de communication destinées au public ;
- Une page à l'intention des hygiénistes dentaires pour les informer des activités de l'Ordre ;

facebook



16.3.2 PUBLICATIONS PONCTUELLES

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'année 2024-2025, l'Ordre n'a pas diffusé de communiqués de presse.

INFOLETTRES DE TIERS

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres désireux de les recevoir. Pour l'année 2024-2025, il y a eu neuf (9) envois d'infolettres.

UNE PAGE INSTAGRAM MA SANTÉ, MON SOURIRE

Il existe aussi une page Instagram sous le titre *Ma santé, mon sourire*. Tout comme la page Facebook *Ma santé, mon sourire*, elle diffuse des contenus qui lui sont exclusifs et met en scène les différentes campagnes de sensibilisation.

Instagram



16.3.3 Projets d'envergure confirmés pour les prochaines années

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le service des communications a travaillé sur le plan de communication suivant, qui sera déployé au cours de la prochaine année des suites de son approbation par le CA :

- Campagne de sensibilisation des membres et de la population au 50^e anniversaire de l'Ordre et de la profession

16.4 Lobbyisme

MANDAT 1

Période du mandat

Date de début: 2024-11-19

Date de fin: 2025-11-19

Description

Ajouter le programme collégial Techniques d'hygiène dentaire en tant que programme admissible pour l'obtention d'une bourse Perspective Québec (programme dirigé par le ministère de l'Enseignement supérieur).

Programmes

Palier responsable des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Gouvernemental

Plans d'action visé par les activités de lobbyisme

- Plan d'action gouvernemental 2024-2029 intitulé *La fierté de vieillir*

Objectif(s)

Ajout des soins préventifs en santé buccodentaire dans le plan d'action *La fierté de vieillir*.

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux /**
Membre du personnel - Ministre délégué

MANDAT 2

Période du mandat

Date de début: 2017-06-12

Date de fin: 2025-03-31

Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services publics en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Liste des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD (MSSS)
- Activités et services offerts en santé dentaire publique (MSSS)

Objectif(s)

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Gouin** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Îles-de-la-Madeleine** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Jean-Lesage** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **La Pinière** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **LaFontaine** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Pontiac** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Robert-Baldwin** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Sainte-Marie-Saint-Jacques** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Sherbrooke** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT - Directeur de cabinet;
- **Ministère de la Famille** / Ministre - Directeur de cabinet
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Membre du personnel - Ministre délégué

MANDAT 3

Période du mandat

Date de début: 2020-12-04

Date de fin: 2025-03-31

Description

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou la croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui offrent le programme, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre, particulièrement dans certaines régions éloignées.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbying

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbying

- Programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire*

Objectif(s)

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou la croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui l'offrent déjà, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Gouin** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député – Directeur de cabinet du député
- **LaFontaine** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Sainte-Marie-Saint-Jacques** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Saint-Laurent** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT – Directeur de cabinet
- **Ministère du Conseil exécutif** / Premier ministre – Directeur de cabinet
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel – Ministre délégué
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel
- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Membre du personnel



MANDAT 4

Période du mandat

Date de début: 2022-11-07

Date de fin: 2025-03-31

Description

Ajouter le programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire* en tant que programme admissible pour l'obtention d'une bourse Perspective Québec (programme dirigé par le ministère de l'Enseignement supérieur).

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbying

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbying

- Bourses Perspective Québec

Objectif(s)

Ajouter le programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire* en tant que programme admissible pour l'obtention d'une bourse Perspective Québec.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Gouin** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député – Directeur de cabinet du député
- **LaFontaine** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Saint-Laurent** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre – Directeur de cabinet – Personnel de cabinet

MANDAT 5

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2025-03-31

Description

Mise en place d'une stratégie de recrutement d'étudiants étrangers pour combler les places disponibles dans les programmes collégiaux de techniques d'hygiène dentaire.

Orientations

Liste des orientations visées par les activités de lobbying

- Démarches afin que le gouvernement adopte une orientation visant le recrutement d'étudiants étrangers dans le but de combler les places vacantes dans les programmes collégiaux de techniques d'hygiène dentaire pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

Objectif(s)

- Développer une stratégie de recrutement en collaboration avec l'OHDQ
- Mettre en place les procédures permettant l'inclusion d'étudiants étrangers dans les programmes collégiaux *Techniques d'hygiène dentaire*
- Mettre en place la stratégie de recrutement
- Atténuer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Personnel de cabinet.

MANDAT 6

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2024-03-31

Description

Promouvoir l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications avec la Suisse pour la profession d'hygiéniste dentaire.

Orientations

Liste des orientations visées par les activités de lobbying

- Démarches afin que le gouvernement adopte une orientation visant le recrutement d'hygiénistes dentaires de la Suisse, qui pourrait se prévaloir de l'ARM pour exercer au Québec et contribuer à atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

Objectif(s)

- Développer une stratégie de recrutement en collaboration avec l'OHDQ
- Mettre en place la stratégie de recrutement
- Atténuer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Personnel de cabinet

MANDAT 7

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2025-03-31

Description

Obtenir une modification législative visant le port du tablier protecteur plombé pour le patient qui reçoit un examen utilisant le rayonnement X.

Lois et règlements du Québec

Code: L-0.2, r. 1

Type: Régulation

Titre: *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus*

Objectif(s)

- Abroger les articles 193 et 194 du *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus* (RLRQ, c. L-0.2, r. 1)

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Personnel de cabinet

MANDAT 8

Période du mandat

Date de début: 2017-06-12

Date de fin: 2024-04-31

Description

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par une formation postcollégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs, comme la gérontologie, la santé dentaire publique ou des pratiques avancées.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbyisme

- Programme collégial *Techniques d'hygiène dentaire*

Objectif(s)

- Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par une formation postcollégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser ou d'avoir des pratiques avancées.

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Saint-Laurent** / Député – Directeur de cabinet du député
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre – Directeur de cabinet – Personnel de cabinet

Lobbyistes

Les lobbyistes suivants peuvent être appelés à agir sur les mandats précédents.

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

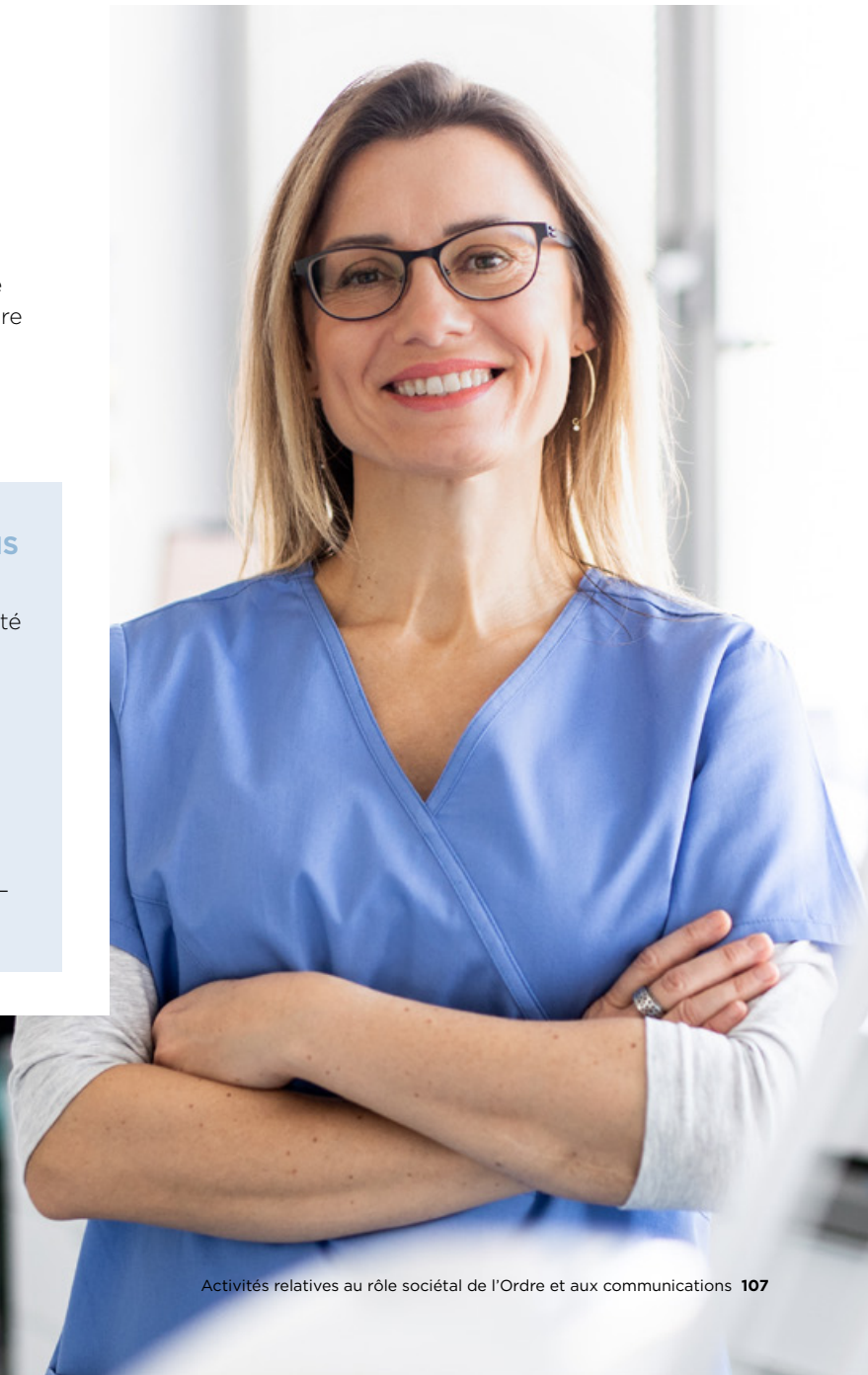
M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire (jusqu'au 14 mars 2025)

M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., président

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B, directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

AGC – Agence globale de communications

M^{me} Sylvie Marier



Renseignements généraux sur les membres

A large, stylized number '16' is rendered in the background. The '1' is a solid dark blue vertical bar. The '6' is composed of several overlapping shapes: a light blue circle at the top, a dark blue curved shape below it, a medium blue curved shape below that, and a dark blue circle at the bottom. The entire design is set against a dark blue background.

17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	7 095
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice	282
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	11
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
Permis spéciaux délivrés	s.o.
Permis délivrés à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	240
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	23
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	1
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	22
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	11
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
<i>Ajustement pour permis transformés qui ne sont pas des nouveaux membres (exemple : permis temporaire qui devient régulier) ou délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	-3

(Suite du tableau de la page précédente)

(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	381
Réinscriptions régulières	368
Réinscriptions après plus de 5 ans	13
Réinscription effectuée après la levée d'une période de radiation disciplinaire	0
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars (au total)	517
Radiés en début d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	516
Radiés en cours d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	1
Radiés temporairement par le Conseil de discipline, en fin d'exercice	0
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	8
à la suite d'un décès	1
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau en cours d'exercice	5
à la suite d'un remboursement autorisé (selon les conditions prévues à la résolution adoptée par le conseil d'administration)	1
à la suite d'un non-renouvellement d'un permis temporaire (OQLF)	1
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	7233
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	12
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	2
d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
d'un permis spécial	s.o.
d'un permis dit régulier	7219
<i>Ajustement pour délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (Exemple: permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	0

17.2 Exercice au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Toutefois, il est à noter que depuis l'entrée en vigueur, le 7 novembre 2024, de la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, il est permis aux hygiénistes dentaires d'exercer au sein de tout type d'organisation, peu importe sa forme juridique. L'Ordre prévoit établir des balises pour les encadrer dans un exercice financier ultérieur.

17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

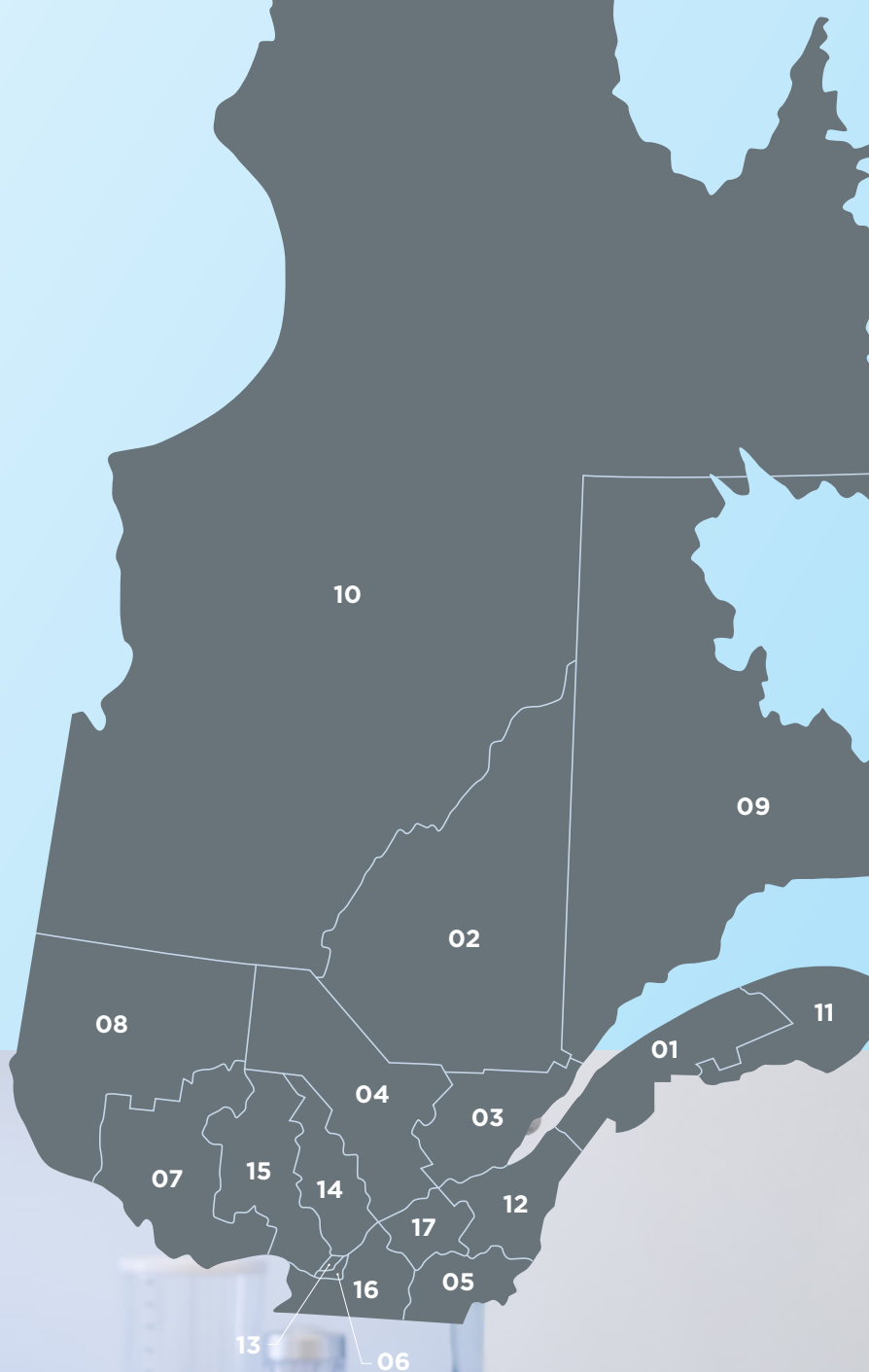
17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre



17.3.2

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	136
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	295
03 Capitale-Nationale	742
04 Mauricie	272
05 Estrie	423
06 Montréal	1 476
07 Outaouais	350
08 Abitibi	100
09 Côte-Nord	71
10 Nord-du-Québec	24
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	46
12 Chaudière-Appalaches	353
13 Laval	336
14 Lanaudière	466
15 Laurentides	501
16 Montérégie	1 393
17 Centre-du-Québec	213
- Autre (hors du Québec)	36
TOTAL	7 233



17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle*

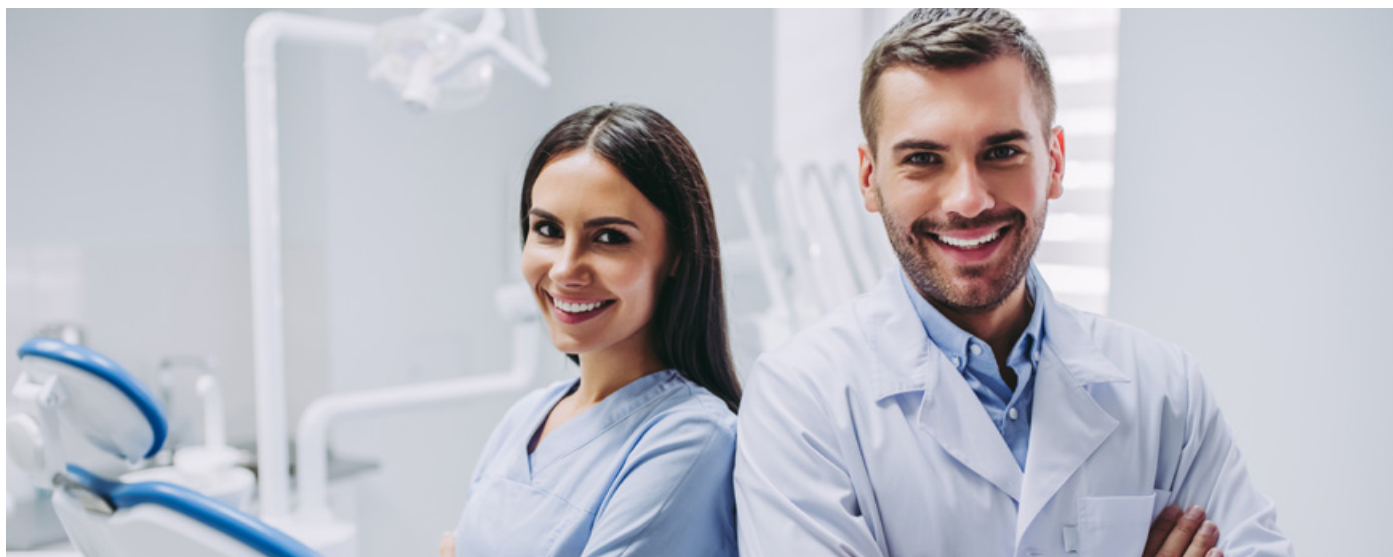
Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6 823	503,00 \$
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	90	458,00 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	53	413,00 \$
Nouveaux membres diplômés du programme <i>Techniques d'hygiène dentaire</i> ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	211	251,50 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	30	229,00 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	28	206,50 \$
Membres à vie	5	s.o.
Cotisation supplémentaire	s.o.	s.o.

* Le nombre total de cotisations perçues (7 240) dépasse le nombre de membres inscrits au 31 mars 2025 (7 233) en raison d'un décès, de cinq retraits volontaires du Tableau des membres et d'un retrait du Tableau des membres à la suite d'un non-renouvellement d'un permis temporaire (OQLF) survenus en cours d'exercice.

Note: Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

17.3.4 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	7



17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

COMITÉ D'EXAMEN DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Le conseil d'administration a délégué au comité d'examen des conditions particulières (CECPE) certains pouvoirs qui lui ont été conférés par le *Code des professions*, soit ceux prévus aux articles 45, 45.2, 46.0.1, 48 à 52, 55 à 55.2 et 161.0.1. Le CECPE agit dans le but de protéger le public. Ses principales responsabilités sont de :

- Prendre les décisions requises au regard de la délivrance des permis, de l'inscription au Tableau des membres ou de toute autre demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession d'une personne qui a fait l'objet d'une décision judiciaire la déclarant coupable d'une infraction criminelle;
- Prendre les décisions requises au regard de la réinscription au Tableau des membres d'une personne qui fut radiée pour un acte dérogatoire à caractère sexuel visé à l'article 59.1 ou pour un acte de même nature prévu au *Code de déontologie*;
- Prendre les décisions requises au regard de l'ordonnance d'un examen médical pour une personne qui est membre de l'Ordre, qui demande son inscription au Tableau des membres ou qui présente une autre demande dans le cadre de sa candidature à l'exercice de la profession lorsqu'il y a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente et secrétaire du comité
M. Jacques Gauthier, erg. M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 14 mars 2025)
M^e Alexandra-Christina Sirois, H.D.	Avocate, conseillère juridique de l'Ordre (à compter du 14 septembre 2024)
M^{me} Véronique Dionne, H.D.	Administratrice administratrice élue (jusqu'au 25 juin 2024)
M^{me} Josée Tessier, H.D.	Administratrice élue (à compter du 25 juin 2024)
M^{me} Anne Prévost, H.D.	Administratrice élue
M^{me} Renée Verville, M.A., M.A.P.	Représentante du public

4
réunions du
comité

5
décisions
rendues

5
membres
concernés par
les décisions
rendues

Décisions rendues en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 (membre ou candidat qui a fait l'objet d'une décision judiciaire le déclarant coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession)

- Deux décisions concluant en l'absence d'un lien entre une infraction criminelle commise par un membre et l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire;
- Une décision concluant en l'absence d'un lien entre une infraction criminelle commise par une candidate à la réinscription au Tableau des membres l'Ordre et l'exercice de la profession. Le comité autorise la réinscription au Tableau des membres;
- Une décision complémentaire relative à un précédent dossier, où le comité avait conclu à la présence de liens entre les infractions criminelles commises par une candidate à la délivrance d'un permis de l'Ordre et l'exercice de la profession. La précédente décision du comité avait autorisé la délivrance d'un permis sous conditions de limitations d'exercice pour une durée de trois ans ainsi qu'à la tenue d'inspections professionnelles durant cette période. La décision du comité est à l'effet de demander au comité d'inspection professionnelle de procéder à une inspection particulière de la membre.

Décisions rendues en vertu de l'article 55.0.1 relatif aux demandes de limitations volontaires d'exercice

- Une décision à l'effet de surseoir à l'étude de la demande de limitation volontaire jusqu'à ce qu'une décision soit prise par le comité d'admission. Cette décision à venir par le comité d'admission concerne la réussite d'une formation sur une activité réservée à la profession et la levée de la limitation d'exercice sur cette activité.

COMITÉ DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Le conseil d'administration de l'Ordre a délégué au comité de délivrance des permis certains des pouvoirs qui lui sont conférés par le Code des professions.

Ainsi, le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis en application des articles 42.1, 42.2 et 42.3 du *Code des professions*, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la *Charte de la langue française* et des permis en application du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B.	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente du comité
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 14 mars 2025)

MEMBRES SUBSTITUTS

M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^{me} Nancy Vallée	Adjointe de direction au secrétariat de l'Ordre
------------------------------------	----------------------------------------------------

21
réunions

Les décisions du comité de délivrance des permis sont reflétées au Tableau contenu à la section 17.1.

Le comité de délivrance des permis a également suivi les changements législatifs et réglementaires des autres provinces et territoires du Canada pouvant entraîner des conséquences sur la mobilité de la main-d'œuvre.



États financiers



Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants _____	118
Résultats _____	120
Évolution des soldes de fonds _____	121
Situation financière _____	122
Flux de trésorerie _____	123
Notes complémentaires _____	124
Renseignements complémentaires _____	128

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

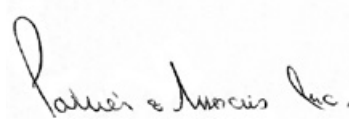
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA auditeur

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 20 juin 2025

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET (\$)	2025 (\$)	2024 (\$)
PRODUITS			
Cotisations (annexe A)	3 552 100	3 559 788	3 311 449
Publications (annexe B)	47 100	53 564	37 525
Admission (annexe C)	94 300	118 565	110 775
Intérêts sur placements	75 000	132 497	114 288
Formation continue (annexe D)	378 350	549 592	112 393
Vente d'articles promotionnels	2 100	2 090	2 675
Commandites	25 000	25 000	25 000
Autres (annexe E)	52 100	74 304	50 312
	4 226 050	4 515 400	3 764 417
CHARGES			
Conseil d'administration et gouvernance (annexe F)	402 500	419 629	378 064
Comité de révision des équivalences (annexe G)	7 706	6 833	6 456
Inspection professionnelle (annexe H)	864 504	772 510	769 339
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	173 463	185 504	87 026
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	4 241	822	8 051
Développement professionnel (annexe K)	484 308	464 958	523 249
Admission (annexe L)	423 889	417 205	387 711
Publications & explorateur (annexe M)	260 103	225 153	225 385
Exercice de la profession (annexe N)	402 086	364 060	361 544
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	145 085	188 305	248 409
Bureau du syndic - général (annexe P)	468 037	473 399	373 392
Congrès (annexe Q)	425 616	482 439	-
Comité de gouvernance (annexe R)	319 062	322 596	301 891
Comité d'audit (annexe S)	21 017	23 391	22 615
Comité ressources humaines (annexe T)	5 689	6 439	5 349
Comité des conditions particulières (annexe U)	3 804	3 081	1 893
Conseil de discipline (annexe V)	121 707	257 864	105 025
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	64 407	100 163	64 177
Autres activités (annexe X)	17 401	25 200	13 131
Conseil interprofessionnel du Québec	41 200	40 203	38 285
	4 655 825	4 779 754	3 920 992
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(429 775)	(264 354)	(156 575)

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Fonds des dépenses de fonctionnement - 6 mois \$	Fonds des projets spéciaux \$	Fonds de développement de la profession \$	Fonds de stabilisation des assurances \$	Affectés aux immobilisations \$	Surplus non affecté (manque à gagner) \$	2025 Total \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	-	134 301	24 211	50 000	28 886	2 113 493	2 350 891	2 507 466
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	-	(22 935)	(241 419)	(264 354)	(156 575)
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	-	30 795	(30 795)	-	-
Affectation interne	1 938 972	(134 301)	(24 211)	-	-	(1 780 460)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 938 972	-	-	50 000	36 746	60 819	2 086 537	2 350 891

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 122 338	3 734 677
Débiteurs (note 4)	116 476	109 346
Charges payées d'avance	75 895	168 314
Dépôt de garantie remboursable au cours du prochain exercice (note 5)	19 297	19 297
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	789 001	711 65
	5 123 007	4 743 285
Dépôt de garantie (note 5)	19 297	38 594
Placements (note 6)	1 495 509	1 769 127
Immobilisations (note 7)	36 746	28 886
	6 674 559	6 579 892
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	1 291 520	1 112 152
Produits perçus d'avance (note 9)	3 296 502	3 116 849
	4 588 022	4 229 001
SOLDES DE FONDS		
Fonds des dépenses de fonctionnement - 6 mois	1 938 972	-
Fonds des projets spéciaux	-	134 301
Fonds de développement de la profession	-	24 211
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Affectés aux immobilisations	36 746	28 886
Surplus non affecté - (manque à gagner)	60 819	2 113 493
	2 086 537	2 350 891
	6 674 559	6 579 892

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Président de l'Ordre



Stéphanie Ritchie, H.D.

Présidente du comité d'audit

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(264 354)	(156 575)
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	22 935	43 049
	(241 419)	(113 526)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement:		
Débiteurs	(7 130)	(20 636)
Charges payées d'avance	92 419	(120 797)
Créditeurs	179 368	(41 870)
Produits perçus d'avance	179 653	215 396
	444 310	32 093
	202 891	(81 433)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt de garantie	19 297	-
Variation nette des placements	196 268	(267 864)
Acquisitions d'immobilisations	(30 795)	(11 788)
	184 770	(279 652)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	387 661	(361 085)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 734 677	4 095 762
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 122 338	3 734 677

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Constataion des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

- Les frais de poste et messagerie, d'imprimerie et photocopies et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre;
- Les frais de loyer, les frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun des services de l'Ordre;
- Les autres coûts indirects sont répartis au prorata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. DÉBITEURS

	2025 \$	2024 \$
Clients et autres	89 321	85 730
Intérêts courus	27 155	23 616
	116 476	109 346

5. DÉPÔT DE GARANTIE

Une somme représentant 4 mois de loyer a été versée en guise de dépôt de garantie au bailleur, Immeubles Rythme Inc. Le dépôt de garantie est applicable au 72^e et 84^e mois du terme. Le solde (au 120^e mois) sera tenu par le bailleur en forme de garantie du paiement du loyer exigible pendant toute la durée du bail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2025

6. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR \$	2025 \$	2024 \$
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 0,90% et 4,90%, échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2028	2 304 007	2 233 229	2 429 213
Fonds de prévention	-	1 281	1 565
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	-	50 000	50 000
Solde reporté	2 304 007	2 284 510	2 480 778
Placements réalisables au cours du prochain exercice	800 480	789 001	711 651
	1 503 527	1 495 509	1 769 127

7. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2025 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2024 VALEUR NETTE \$
Mobilier de bureau	24 748	12 569	12 179	1 121
Matériel informatique	85 247	60 680	24 567	27 765
	109 995	73 249	36 746	28 886

8. CRÉDITEURS

	2025 \$	2024 \$
Fournisseurs et charges courues	265 658	190 224
Salaires et vacances à payer	262 401	256 191
Office des professions à payer	253 147	193 781
Assurances responsabilité à payer	53 425	47 946
Taxes de vente	456 889	424 010
	1 291 520	1 112 152

Au 31 mars 2025, les sommes à remettre à l'état totalisent 456 889 \$ (424 010 \$ au 31 mars 2024).

9. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2025 \$	2024 \$
Cotisations	3 291 847	3 072 324
Formation, congrès et autres revenus	4 655	44 525
	3 296 502	3 116 849

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1242810\$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Année	Loyer de base \$	Serveur, support informatique et imprimante \$	Tableau des membres \$	Total \$
2026	234989	22020	34857	291866
2027	234989	22740	69714	327443
2028	234989	18510	69714	323213
2029	156660	4200	69714	230574
2030	-	-	69714	69714
	861627	67470	313713	1242810

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans à la suite de l'échéance du bail actuellement en vigueur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET \$	2025 \$	2024 \$
Annexe A			
COTISATIONS			
Membres réguliers actifs	3 309 000	3 305 210	3 083 150
Nouveaux diplômés étudiants	65 900	65 719	58 752
Permis sur permis	5 000	6 539	6 671
Réinscriptions actifs	172 200	182 320	162 876
	3 552 100	3 559 788	3 311 449

Annexe B			
PUBLICATIONS			
Infolettres	8 400	13 400	2 300
Offres d'emplois - site internet	18 700	22 800	14 625
Publicités & insertion explorateur	20 000	17 364	20 600
	47 100	53 564	37 525

Annexe C			
ADMISSION			
Études de dossiers (5 ans)	3 000	3 400	3 200
Frais d'ouverture de dossiers	45 200	46 530	44 055
Frais de réinscriptions	12 900	13 860	12 420
Étude d'équivalence	22 700	31 850	30 800
Épreuve de validation des compétences	10 500	22 925	20 300
	94 300	118 565	110 775

Annexe D			
FORMATION CONTINUE			
Inscriptions	100 000	219 205	110 572
Commandites	-	2 400	1 821
Congrès - Exposants	90 000	93 305	-
Congrès - Commandites	2 350	-	-
Congrès - Inscriptions	186 000	234 682	-
	378 350	549 592	112 393

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
Annexe E			
AUTRES			
Amendes	15 000	37 615	7 917
Revenus divers	1 100	3 208	1 306
Ristournes - Assurances responsabilité	18 000	15 293	23 333
Ristournes - Services aux membres	15 500	15 688	15 256
Subventions	2 500	2 500	2 500
	52 100	74 304	50 312

Annexe F			
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE			
Jetons de présence	33 100	37 407	29 453
Représentation	2 550	3 973	1 974
Assurances responsabilité	2 600	2 350	2 241
Télécommunications	1 000	427	438
Formation de personnel	10 500	13 854	9 264
Poste et messagerie - Élections	1 800	1 537	1 712
Salaires et charges sociales de la présidence	184 000	183 264	176 895
Déplacements de la présidence	10 000	7 535	10 632
Loyer	19 500	18 774	17 745
Taxes municipales et assurances	650	683	558
Déplacements	13 000	19 633	14 963
Divers	600	1 370	532
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	123 200	128 822	111 657
	402 500	419 629	378 064

Annexe G			
COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES			
Jetons de présence	5 200	3 935	4 549
Formation	500	800	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	2 006	2 098	1 907
	7 706	6 833	6 456

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET \$	2025 \$	2024 \$
Annexe H			
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	504 000	428 446	440 223
Déplacements	43 700	26 302	25 608
Jetons de présence	10 300	8 566	14 745
Fournitures de bureau	2 300	560	948
Loyer	61 500	59 004	50 773
Poste et messagerie	1 800	1 068	809
Cotisations et affiliations	2 700	2 315	1 643
Formation	2 500	2 522	832
Télécommunications	4 500	3 533	4 216
Impression et photocopies	1 800	894	695
Taxes municipales et assurances	2 100	2 147	1 595
Divers	500	-	36
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	226 804	237 153	227 216
	864 504	772 510	769 339
Annexe I			
FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES			
Jetons de présence	2 100	-	-
Déplacements	500	-	-
Agrément dentaire	71 600	70 189	57 628
Tournée des cégeps	44 000	58 367	3 696
Rencontre des coordonnateurs de cégeps	800	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	54 463	56 948	25 702
	173 463	185 504	87 026
Annexe J			
COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE			
Jetons de présence	2 500	270	1 620
Formation du personnel	1 500	300	4 053
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	241	252	2 378
	4 241	822	8 051

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
Annexe K			
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Salaires et charges sociales	175 000	177 730	169 726
Formation continue	122 500	99 358	153 425
Télécommunications	1 950	1 435	1 659
Poste et messagerie	1 050	559	512
Impression et photocopies	1 050	414	127
Fournitures de bureau	1 300	220	449
Loyer	42 000	40 230	40 525
Taxes municipales et assurances	1 400	1 464	1 276
Cotisations et affiliations	550	540	513
Formation de personnel	1 000	270	501
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	136 508	142 738	154 536
	484 308	464 958	523 249
Annexe L			
ADMISSION			
Salaires et charges sociales	229 000	227 043	207 119
Jetons de présence	8 200	6 292	6 071
Déplacements	700	1 029	-
Fournitures de bureau	1 100	181	402
Loyer	42 000	40 230	40 525
Cotisations et affiliations	1 100	1 652	1 026
Formation de personnel	1 500	355	3 420
Poste et messagerie	850	460	458
Impression et photocopies	850	333	114
Télécommunications	1 600	1 182	1 473
Évaluation des compétences	12 600	8 906	11 321
Taxes municipales et assurances	1 400	1 464	1 276
Divers	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	122 489	128 078	114 506
	423 889	417 205	387 711

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET \$	2025 \$	2024 \$
Annexe M			
PUBLICATIONS & EXPLORATEUR			
Salaires et charges sociales	109 000	108 820	95 991
Fournitures de bureau	700	116	260
Loyer	19 500	18 774	22 743
Télécommunications	1 050	760	968
Frais de production - Explorateur	62 000	26 390	37 771
Poste et messagerie	550	296	295
Impression et photocopies	550	194	74
Taxes municipales et assurances	650	683	718
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	66 103	69 120	66 565
	260 103	225 153	225 385

Annexe N			
EXERCICE DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	221 000	196 786	200 453
Déplacements	800	1 565	378
Jetons de présence	3 450	4 314	3 977
Poste et messagerie	850	460	383
Impression et photocopies	850	360	94
Fournitures de bureau	1 100	181	331
Loyer	33 500	32 184	30 420
Cotisations et affiliations	1 400	540	1 026
Honoraires professionnels	26 500	12 412	13 435
Formation de personnel	1 500	1 142	2 087
Télécommunications	1 600	1 182	1 225
Taxes municipales et assurances	1 150	1 171	957
Divers	1 500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	106 886	111 763	106 778
	402 086	364 060	361 544

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
Annexe O			
PLAN STRATÉGIQUE, COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES			
Activités provinciales	-	-	4 796
Placement média	56 000	100 912	147 968
Poste et messagerie	5 900	4 180	3 553
Impression et photocopies	3 200	331	268
Épingles et barrettes	6 800	4 602	5 101
Salons	6 000	6 447	6 966
Bourses	11 900	14 025	6 392
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	55 285	57 808	73 365
	145 085	188 305	248 409
Annexe P			
BUREAU DU SYNDIC - GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	221 000	223 919	162 226
Fournitures de bureau	1 250	207	284
Déplacements	1 200	1 397	1 031
Loyer	42 000	40 230	33 027
Cotisations et affiliations	1 100	1 303	1 026
Formation de personnel	4 500	1 463	5 910
Poste et messagerie	1 000	540	322
Impression et photocopies	1 000	399	80
Télécommunications	1 800	1 351	1 057
Taxes municipales et assurances	1 400	1 464	1 037
Honoraires professionnels	50 000	54 803	56 471
Jetons de présence - Comité de révision	400	-	-
Déplacements - Comité de révision	500	-	-
Formation	500	-	-
Jetons de présence - Conseil d'arbitrage	600	-	165
Divers	800	994	479
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	138 987	145 329	110 277
	468 037	473 399	373 392
Annexe Q			
CONGRÈS			
Déplacements	23 175	38 099	-
Location de salles	23 800	23 130	-
Location d'équipement	73 000	89 047	-
Représentation	122 000	143 546	-
Production et impression	7 000	4 946	-
Honoraires des conférenciers	26 000	22 682	-
Autres honoraires	9 000	12 885	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	141 641	148 104	-
	425 616	482 439	-

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
Annexe R			
COMITÉ DE GOUVERNANCE			
Salaires et charges sociales du directeur général et secrétaire	200 000	198 124	190 327
Jetons de présence	4 200	5 981	4 101
Loyer	19 500	18 774	17 745
Taxes municipales et assurances	650	683	558
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	94 712	99 034	89 160
	319 062	322 596	301 891

Annexe S			
COMITÉ D'AUDIT			
Jetons de présence	2 450	3 890	1 815
Honoraires professionnels	11 700	12 320	14 121
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	6 867	7 181	6 679
	21 017	23 391	22 615

Annexe T			
COMITÉ RESSOURCES HUMAINES			
Jetons de présence	3 400	4 401	3 685
Déplacements	400	61	84
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 889	1 977	1 580
	5 689	6 439	5 349

Annexe U			
COMITÉ DES CONDITIONS PARTICULIÈRES			
Jetons de présence	2 900	2 135	1 334
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	904	946	559
	3 804	3 081	1 893

	BUDGET \$	2025 \$	2024 \$
Annexe V			
CONSEIL DE DISCIPLINE			
Honoraires et frais juridiques	40 000	174 751	70 967
Jetons de présence	2 800	2 406	1 165
Déplacements	700	-	-
Divers	2 500	1 545	1 875
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	75 707	79 162	31 018
	121 707	257 864	105 025
Annexe W			
PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE			
Honoraires et frais juridiques - avocats	11 000	41 673	26 510
Honoraires et frais juridiques - enquêteurs	7 000	11 924	2 906
Honoraires et frais juridiques - huissiers	2 000	4 454	2 016
Salaires du syndic - Pratique illégale	15 000	11 363	13 791
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	29 407	30 749	18 954
	64 407	100 163	64 177
Annexe X			
AUTRES ACTIVITÉS			
Rapport annuel	7 000	6 022	6 541
Assemblée générale	3 000	11 443	2 712
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	7 401	7 735	3 878
	17 401	25 200	13 131
Annexe Y			
AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	668 000	677 683	600 319
Abonnements aux revues et journaux	1 400	1 774	-
Cotisations et affiliations	8 600	7 217	4 991
Contrats d'entretien	5 200	2 896	6 222
Formation de personnel	7 000	5 173	2 156
Mobilier	2 500	970	1 000
Représentation générale	7 000	8 366	17 573
Fournitures informatiques	110 000	154 023	93 992
Frais bancaires et de gestion	101 500	119 538	103 675
Location et achats d'équipements	8 300	5 159	4 948
Honoraires professionnels	400 000	428 733	206 679
Honoraires des comptables	1 000	-	-
Honoraires des avocats	25 000	11 060	55 478
Divers	10 000	9 470	6 633
Amortissement des immobilisations	36 000	22 935	43 049
	1 391 500	1 454 997	1 146 715

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	BUDGET \$	2025 \$	2024 \$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Conseil d'administration (annexe F)	(123 200)	(128 822)	(111 657)
Comité de révision des équivalences (annexe G)	(2 006)	(2 098)	(1 907)
Inspection professionnelle (annexe H)	(226 804)	(237 153)	(227 216)
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	(54 463)	(56 948)	(25 702)
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	(241)	(252)	(2 378)
Développement professionnel (annexe K)	(136 508)	(142 738)	(154 536)
Admission (annexe L)	(122 489)	(128 078)	(114 506)
Publications & explorateur (annexe M)	(66 103)	(69 120)	(66 565)
Exercice de la profession (annexe N)	(106 886)	(111 763)	(106 778)
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	(55 285)	(57 808)	(73 365)
Bureau du syndic - général (annexe P)	(138 987)	(145 329)	(110 277)
Congrès (annexe Q)	(141 641)	(148 104)	-
Comité de gouvernance (annexe R)	(94 712)	(99 034)	(89 160)
Comité d'audit (annexe S)	(6 867)	(7 181)	(6 679)
Comité ressources humaines (annexe T)	(1 889)	(1 977)	(1 580)
Comité des conditions particulières (annexe U)	(904)	(946)	(559)
Conseil de discipline (annexe V)	(75 707)	(79 162)	(31 018)
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	(29 407)	(30 749)	(18 954)
Autres activités (annexe X)	(7 401)	(7 735)	(3 878)
	(1 391 500)	(1 454 997)	(1 146 715)

DOHQ



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

606, rue Cathcart, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1K9
514 284-7639

ohdq.com